

## *MRC de Témiscamingue*

*Angliers \* Béarn \* Belleterre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Lanier (INO) \*  
Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rémigny \*  
St-Bruno-de-Guigues \* St-Edouard-de-Fabre \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie*

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 ● Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) ● Télécopieur : 819 629-3472  
Courriel : [mrc@mrctemiscamingue.qc.ca](mailto:mrc@mrctemiscamingue.qc.ca) ● Site Internet : [www.mrctemiscamingue.org](http://www.mrctemiscamingue.org)



# PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

2016-2020



Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Témiscamingue  
Édicté par le règlement n° 185-10-2016 le 19 octobre 2016  
Entré en vigueur le 24 février 2017

24/02/2017

**PERSONNES IMPLIQUÉES** de près ou de loin dans la révision du projet de Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscamingue

**RECHERCHE, RÉDACTION ET MISE EN PAGE**

- ♦ Katy Pellerin, Directrice du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) et responsable de la gestion des matières résiduelles de la MRCT

**COMITÉ D'ACTION EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (CAGE)**

- ♦ M. Luc Lalonde, Maire de Béarn
- ♦ M. André Pâquet, Maire de Fugèreville
- ♦ M. Maurice Laverdière, Maire de Guérin
- ♦ M. Norman Young, Maire de Kipawa
- ♦ M. Éric Dubuque, Maire de Moffet
- ♦ M. Mario Drouin, Maire de St-Édouard-de-Fabre
- ♦ M. Bernard Flébus, Maire de Ville-Marie
- ♦ Mme Claudette Lachance, Directrice générale de Fugèreville
- ♦ Mme Lyne Gironne, Directrice générale de la MRCT
- ♦ M. Arnaud Warolin, Préfet de la MRCT
- ♦ M. Tomy Boucher, Directeur général adjoint de la MRCT
- ♦ M. Richard Pétrin, Coordonnateur au service de collecte de la MRCT
- ♦ Mme Katy Pellerin, Directrice du CVT de la MRCT

**COMMISSION DE CONSULTATIONS**

- ♦ M. Arnaud Warolin, représentant du milieu municipal
- ♦ M. Bernard Flébus, représentant du milieu municipal
- ♦ M. Luc Lalonde, représentant du milieu municipal
- ♦ M. Tomy Boucher, représentant de la MRCT
- ♦ M. Pascal Champoux, représentant du milieu des affaires
- ♦ M. Bernadin Létourneau, représentant du milieu syndical
- ♦ M. Éric Cloutier, représentant du milieu sociocommunautaire
- ♦ Mme Sophie Laliberté, représentante d'un groupe de protection de l'environnement

**Personne-ressource pour tout le processus de consultation**

- ♦ Mme Katy Pellerin, représentante de la MRCT

## **TABLE DES MATIÈRES**

|   |      |
|---|------|
| LISTE DES FIGURES .....   | IV   |
| LISTE DES TABLEAUX .....  | V    |
| LISTE DES ANNEXES.....  | VII  |
| LEXIQUE .....   | VIII |
| ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES .....   | XIII |
| RÉFÉRENCES.....   | XV   |
| <br>  |      |
| INTRODUCTION et mise en contexte .....  | 1    |
| CHAPITRE 1 Description du territoire d'application .....  | 3    |
| 1.1) DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE .....   | 3    |
| 1.2) DÉMOGRAPHIE .....  | 8    |
| 1.2.1) Portrait de la population .....  | 8    |
| 1.2.2) Projections démographiques.....  | 11   |
| 1.3) ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES.....   | 14   |
| 1.3.1) Agriculture et agroalimentaire .....   | 17   |
| 1.3.2) Forêt.....   | 18   |
| 1.3.3) Commerces et services à la population.....   | 18   |
| 1.3.4) Tourisme.....  | 19   |
| 1.3.5) Énergie .....  | 20   |
| CHAPITRE 2 Organisation administrative .....  | 22   |
| 2.1) DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS .....   | 22   |
| 2.2) ENTENTES ET CONTRATS .....   | 25   |
| 2.3) ENCADREMENT LÉGISLATIF.....  | 26   |
| CHAPITRE 3 Gestion actuelle des matières résiduelles.....   | 28   |
| 3.1) RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE.....   | 28   |
| 3.1.1) Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT).....   | 28   |
| 3.1.2) Écocentre et relais d'écocentre locaux (REL) .....   | 29   |
| 3.1.3) Centre de transfert.....   | 34   |
| 3.1.4) Plateforme de compostage .....   | 34   |
| 3.1.5) Centre de mise en ballots .....  | 36   |
| 3.2) RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR AU<br>TÉMISCAMINGUE, MAIS SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE ..... | 38   |
| 3.2.1) Centre de tri des matières recyclables .....   | 38   |
| 3.2.2) Lieu d'enfouissement technique (LET).....  | 39   |
| 3.2.3) Boues de fosses septiques .....  | 40   |
| 3.3) RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT<br>EN GMR AU TÉMISCAMINGUE .....                               | 41   |
| 3.3.1) Entreprises et organismes de récupération.....   | 41   |
| 3.4) DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS EN GMR SUR LE TERRITOIRE .....  | 42   |
| 3.4.1) Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ).....  | 42   |

## Table des matières

|   |  |     |
|---|--|-----|
| 3.4.2)  | Collecte de porte-à-porte .....  | 44  |
| 3.4.3)  | Collecte par apport volontaire .....   | 45  |
| 3.4.4)  | Collecte d'encombrants et de sapins de Noël .....  | 45  |
| 3.4.5)  | Points de dépôt de RDD .....   | 46  |
| 3.5)  | GESTION DES BOUES .....  | 49  |
| 3.5.1)  | Boues municipales des usines de traitement des eaux usées.....   | 49  |
| 3.5.2)  | Boues de fosses septiques .....  | 49  |
| 3.5.3)  | Boues issues des ICI .....   | 50  |
| 3.6)  | GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES,<br>COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI) .....                 | 51  |
| 3.7)  | GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA<br>CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) ..... | 52  |
| CHAPITRE 4 Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire ..... |  | 53  |
| 4.1)  | SECTEUR RÉSIDENTIEL .....  | 53  |
| 4.1.1)  | Caractérisation des matières résiduelles.....  | 56  |
| 4.1.2)  | Résidus domestiques dangereux (RDD).....   | 57  |
| 4.1.3)  | Produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU).....  | 58  |
| 4.1.4)  | Boues municipales des usines de traitement des eaux usées.....   | 59  |
| 4.1.5)  | Boues de fosses septiques .....  | 59  |
| 4.2)  | SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI) .....   | 61  |
| 4.2.1)  | Boues issues des ICI .....   | 62  |
| 4.3)  | SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD) .....   | 63  |
| 4.4)  | INVENTAIRE SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....   | 65  |
| CHAPITRE 5 Diagnostic territorial, orientations et objectifs.....               |  | 68  |
| 5.1)  | BILAN DU PREMIER PGMR .....  | 68  |
| 5.2)  | IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX .....  | 74  |
| 5.2.1)  | Secteur résidentiel .....  | 74  |
| 5.2.2)  | Secteur ICI.....   | 74  |
| 5.2.3)  | Secteur CRD .....  | 75  |
| 5.2.4)  | Gestion des boues.....   | 75  |
| 5.3)  | PROJET D'INCINÉRATION .....  | 76  |
| 5.3.1)  | Localisation de l'incinérateur et valorisation de l'énergie.....   | 79  |
| 5.3.2)  | Description du procédé d'incinération .....  | 79  |
| 5.3.3)  | Gestion des intrants .....   | 80  |
| 5.3.4)  | Gestion des extrants.....  | 80  |
| 5.3.5)  | Gestion et entretien de l'incinérateur.....  | 82  |
| 5.3.6)  | En résumé .....  | 82  |
| 5.4)  | ORIENTATIONS ET OBJECTIFS.....   | 84  |
| CHAPITRE 6 Plan d'action 2016-2020.....   |  | 88  |
| 6.1)  | MESURES PROPOSÉES .....  | 88  |
| 6.2)  | BUDGET ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE .....  | 140 |
| 6.3)  | SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR.....   | 144 |

## **LISTE DES FIGURES**

|             |  |    |
|-------------|--|----|
| Figure 1 :  | Localisation géographique de la MRC de Témiscamingue.....  | 4  |
| Figure 2 :  | Municipalités, zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et secteurs géographiques de la MRC de Témiscamingue .....   | 5  |
| Figure 3 :  | Répartition de la population par secteur géographique .....  | 9  |
| Figure 4 :  | Population projetée de la MRC de Témiscamingue .....   | 12 |
| Figure 5 :  | Parc national d'Opémican.....  | 21 |
| Figure 6 :  | Distance entre les municipalités et le Centre de valorisation du Témiscamingue ....  | 23 |
| Figure 7 :  | Caractérisation des matières résiduelles résidentielles de la MRCT .....   | 57 |
| Figure 8 :  | Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par catégorie de produits, en 2013 (excluant les boues) ..... | 67 |
| Figure 9 :  | Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par générateur, en 2013 (excluant les boues).....             | 67 |
| Figure 10 : | Exemple d'une usine d'incinération d'ordures ménagères .....   | 78 |

## **LISTE DES TABLEAUX**

|   |    |
|---|----|
| Tableau 1 : Superficie des territoires ayant un statut gouvernemental particulier.....  | 6  |
| Tableau 2 : Municipalités de la MRC de Témiscamingue .....  | 6  |
| Tableau 3 : Caractéristiques démographiques par municipalité (données de 2013) .....  | 8  |
| Tableau 4 : Nombre et type de logements présents sur le territoire (résidences permanentes) .....   | 10 |
| Tableau 5 : Nombre de chalets et de camps de chasse par municipalité (résidences saisonnières) .....  | 11 |
| Tableau 6 : Variation de la population de la MRC de Témiscamingue entre 2011 et 2036 .....  | 12 |
| Tableau 7 : Proportion des grands groupes d'âge et âge moyen de la population de la MRC de Témiscamingue .....  | 12 |
| Tableau 8 : Évolution de la population par municipalité, 1982-2012 .....  | 13 |
| Tableau 9 : Répartition des travailleurs selon la tranche de revenu d'emploi, 25-64 ans dans la MRC de Témiscamingue, 2011 .....                                  | 14 |
| Tableau 10 : Taux de travailleurs de 25-64 ans et revenu moyen d'emploi selon le sexe et l'âge dans la MRC de Témiscamingue, 2007 à 2011 .....                    | 14 |
| Tableau 11 : Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'exploitations agricoles présents dans chacune des municipalités locales.....            | 15 |
| Tableau 12 : Emploi par industrie, selon les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour l'Abitibi-Témiscamingue..... | 16 |
| Tableau 13 : Établissements de 50 employés et plus sur le territoire de la MRCT.....  | 16 |
| Tableau 14 : Responsabilités de la gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.....   | 24 |
| Tableau 15 : Ententes et contrats.....  | 25 |
| Tableau 16 : Ententes intermunicipales concernant l'Écocentre et les relais d'écocentre locaux (REL) des municipalités.....                                       | 25 |
| Tableau 17 : Règlementation en vigueur .....  | 26 |
| Tableau 18 : Écocentre et relais d'écocentre locaux (REL) présents sur le territoire .....  | 30 |
| Tableau 19 : Catégorie de matières acceptées et triées à l'Écocentre du CVT et charte de prix pour les industries, commerces et institutions (ICI).....           | 32 |
| Tableau 20 : Installations en GMR présentes sur le territoire, autres que les écocentres .....  | 37 |
| Tableau 21 : Installations œuvrant en GMR au Témiscamingue, mais situées à l'extérieur du territoire .....  | 38 |
| Tableau 22 : Entreprise de collecte des boues de fosses septiques œuvrant au Témiscamingue .....  | 40 |
| Tableau 23 : Organismes à but non lucratif (OBNL) de récupération et réutilisation œuvrant au Témiscamingue .....   | 41 |

## Liste des tableaux

---

|  |    |
|--|----|
| Tableau 24 : Journaux communautaires et autres médias présents sur le territoire du Témiscamingue .....  | 42 |
| Tableau 25 : Service de collecte de porte-à-porte .....  | 45 |
| Tableau 26 : Municipalités offrant le service de collecte d'encombrants et/ou de sapins de Noël.....   | 46 |
| Tableau 27 : Type de RDD pouvant être récupérés dans les points de dépôt .....   | 47 |
| Tableau 28 : Municipalités possédant des points de dépôt pour les RDD.....   | 47 |
| Tableau 29 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur résidentiel, par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne) .....   | 53 |
| Tableau 30 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur résidentiel, par municipalité, en 2013 (exprimé en kg/habitant) .....   | 54 |
| Tableau 31 : Quantité de matières recyclables du secteur résidentiel, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne) .....  | 55 |
| Tableau 32 : Quantité de matières compostables du secteur résidentiel, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne) .....   | 56 |
| Tableau 33 : Caractérisation des matières résiduelles résidentielles de la MRCT .....  | 56 |
| Tableau 34 : Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés, par municipalité, en 2013 (exprimé en kg).....   | 57 |
| Tableau 35 : Produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU) récupérés, en 2013 (exprimé en kg).....  | 58 |
| Tableau 36 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne métrique humide - tmh) .....   | 59 |
| Tableau 37 : Nombre de fosses septiques sur le territoire du Témiscamingue .....   | 59 |
| Tableau 38 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur ICI, par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne) .....   | 61 |
| Tableau 39 : Quantité de matières recyclables du secteur ICI, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne) .....  | 62 |
| Tableau 40 : Quantité de matières compostables du secteur ICI, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne) .....   | 62 |
| Tableau 41 : Bilan de gestion des matières résiduelles éliminées du secteur CRD, encombrants et relais d'écocentre locaux (REL) par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne).....            | 63 |
| Tableau 42 : Quantité de résidus du secteur CRD, récupérés, éliminés et générés, en 2013 (exprimé en tonne).....   | 64 |
| Tableau 43 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par catégorie de produits, en 2013 (exprimé en tonnes) ..... | 65 |

**Liste des tableaux**

---

|   |     |
|---|-----|
| Tableau 44 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par générateur, en 2013 (exprimé en tonnes) ..... | 67  |
| Tableau 45 : État d'avancement du PGMR – au 31 décembre 2013 .....  | 71  |
| Tableau 46 : Comparatifs entre les différents scénarios étudiés (et acceptés), ainsi que le scénario actuel de gestion des déchets .....  | 76  |
| Tableau 47 : Estimation des résidus à brûler .....  | 80  |
| Tableau 48 : Niveau atteint à la MRCT en lien avec les objectifs de la Politique.....   | 84  |
| Tableau 49 : Comparatif entre le premier PGMR et les données actuelles .....  | 85  |
| Tableau 50 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois.....   | 86  |
| Tableau 51 : Résumé des mesures proposées .....   | 88  |
| Tableau 52 : Fiches descriptives des mesures proposées.....   | 90  |
| Tableau 53 : Dépenses en lien avec la GMR à la MRCT, par poste budgétaire (en 2013) .....   | 140 |
| Tableau 54 : Revenus actuels et potentiels en GMR pour la MRCT .....  | 140 |
| Tableau 55 : Prévisions budgétaires des différentes mesures de la MRC et calendrier de mise en œuvre .....  | 142 |

## **LISTE DES ANNEXES**

- ANNEXE 1 Règlement n° 153-08-2012 concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des matières compostables
- ANNEXE 2 Règlement n° 120-09-2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue
- ANNEXE 3 Charte des matières recyclables
- ANNEXE 4 Bottin Écolo et Aide-mémoire
- ANNEXE 5 Avis de courtoisie
- ANNEXE 6 Sondage sur la gestion des matières résiduelles
- ANNEXE 7 Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics
- ANNEXE 8 Calendriers de collecte de la MRC de Témiscamingue
- ANNEXE 9 Caractérisation des matières résiduelles
- ANNEXE 10 Outil d'inventaire des matières résiduelles et objectifs de valorisation

## **LEXIQUE**

### **Andain**

Amas allongé de matières à composter de section triangulaire ou trapézoïdale que l'on retourne afin d'aérer et de mélanger les matières. Un andain a généralement une hauteur maximale de trois mètres.

### **Bac roulant**

Contenant de plastique rigide fermé conçu pour recevoir les différentes matières résiduelles. Sur le territoire du Témiscamingue, nous retrouvons des contenants de 360 ou 1100 litres, de couleur bleu (matières recyclables), vert (matières compostables) et noir (déchets).

### **Boues**

#### ♦ **Boues municipales**

Résidus organiques provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable d'une municipalité.

#### ♦ **Boues de fosses septiques**

Mélange de résidus organiques et d'une bonne quantité d'eau extirpé d'un réservoir sanitaire (fosse septique généralement individuelle) à fréquence variable (un, deux ou quatre ans selon l'utilisation et l'occupation). Ce réservoir, situé sur place, permet de traiter les eaux usées domestiques (eaux d'égout).

#### ♦ **Boues de papetières**

Les boues de papetières sont les principaux résidus organiques produits par les papetières et résultent du traitement des effluents papetiers.

#### ♦ **Boues agroalimentaires**

Mélange de résidus organiques et d'eau qui résulte du traitement des eaux de procédés générés dans les usines de transformation agroalimentaires, incluant les usines de transformation du lait, des fruits, des légumes, etc.

### **Centre de récupération et de tri**

Lieu où s'effectuent le tri et le conditionnement de diverses matières récupérées lors d'une collecte sélective des matières recyclables en vue de leur mise en marché. Les centres de récupération et de tri se distinguent par la gamme étendue des équipements utilisés pour la séparation et le conditionnement des matières (séparation du verre, composition de « recettes » de fibres, tri primaire de certains types de plastiques, etc.), ce qui les rend aptes à traiter l'ensemble des matières recyclables qui y sont acheminées par la collecte sélective.

### **Centre de transfert**

Installation où les déchets sont déchargés afin de permettre leur préparation pour un transport ultérieur (par semi-remorques) en vue d'être éliminés dans un endroit différent. Il s'agit donc ici d'optimiser le transport des déchets.

### **Collecte à trois voies**

Mode de collecte qui s'applique à trois types de matières résiduelles, soit les déchets, les matières recyclables et les matières compostables.

### **Collecte sélective**

Mode de récupération qui permet de collecter des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. Dans la MRC de Témiscamingue, la collecte sélective se fait de porte-à-porte.

### **Compostage domestique**

Fait, pour les particuliers, de composter chez eux leurs propres déchets organiques (résidus verts, de déchaumage, de table, etc.). Ces déchets peuvent être compostés soit en tas, soit dans un bac individuel appelé « composteur domestique ».

### **Déchets**

Résidus, matériaux, substances ou débris rejetés à la suite d'un processus de production, de fabrication, d'utilisation ou de consommation. Matière résiduelle destinée à l'élimination.

### **Écocentre**

Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires. Les citoyens ou les ICI y apportent volontairement des matières résiduelles encombrantes telles que du bois, du métal, de la terre, des matériaux de construction, des matières recyclables, des pneus, des résidus domestiques dangereux, etc. Autant que possible, les matières apportées sont réorientées vers le réemploi, le recyclage et la valorisation.

### **Élaboration du PGMR**

Processus menant à l'adoption du premier PGMR d'une municipalité régionale.

### **Élimination**

Disposition de matières résiduelles dans un lieu d'élimination au sens du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*, y compris les opérations de traitement ou de transfert de matières résiduelles effectuées en vue de leur élimination.

### **Encombrants**

Matières résiduelles non industrielles qui, de par leur taille, leur volume ou leur poids, ne sont pas ramassées lors de la collecte des ordures ménagères ou des matières résiduelles. Cette catégorie comprend notamment les électroménagers, les meubles, les matelas et autres accessoires domestiques.

### **Herbicyclage**

Pratique qui consiste à laisser l'herbe coupée sur la pelouse au moment de la tonte, représentant une façon simple de réduire à la source les matières organiques putrescibles à gérer.

### **Hiérarchie des 3RV-E**

La hiérarchie des 3RV-E, selon l'article 53.4.1 de la LQE, implique de prioriser la réduction à la source, puis de respecter dans le traitement des matières résiduelles l'ordre de priorité suivant :

- ◆ le réemploi;
- ◆ le recyclage, y compris le traitement biologique ou l'épandage sur le sol;
- ◆ toute autre opération de valorisation par laquelle des matières résiduelles sont traitées pour être utilisées comme substituts à des matières premières;
- ◆ la valorisation énergétique;
- ◆ l'élimination.

## **ICI**

Industries, commerces et institutions (ICI) présents sur le territoire visé par le plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

## **Incinérateur ou four à combustion**

Dispositif visant à détruire des objets par incinération, c'est-à-dire par une combustion aussi complète que possible. Il se présente en général comme un four où la chaleur dégagée par les matériaux en cours de combustion est suffisante pour enflammer les matériaux ajoutés.

## **Lieu d'enfouissement technique (LET)**

Lieu de dépôt définitif où l'on décharge, compacte et recouvre les matières résiduelles dans les cellules aménagées et exploitées de sorte à réduire, le plus possible, et à contrôler la contamination par le lixiviat, les odeurs et les biogaz.

## **Lixiviat**

Liquide obtenu par le passage de l'eau de pluie à travers les matières résiduelles en décomposition dans un site d'enfouissement ou une plateforme de compostage. Le lixiviat contient souvent des contaminants toxiques.

## **Mâchefer**

Résidu solide de la combustion des déchets urbains dans les usines d'incinération.

## **Matières organiques ou matières compostables**

Fraction de matière vivante (végétale, animale ou microorganismes) pouvant se décomposer sous l'action de microorganismes.

### ♦ **Matières organiques putrescibles**

Ensemble des matières organiques résiduelles pour lesquelles le rapport entre le contenu en carbone et le contenu en azote est inférieur à 70 ( $C/N < 70$ ). Les résidus alimentaires (ex. : résidus de table), les résidus verts (ex. : herbes, feuilles et résidus horticoles) ainsi que la plupart des biosolides municipaux et industriels font partie de cette catégorie. On assimile aussi aux matières résiduelles putrescibles les papiers et cartons souillés par des aliments ou par d'autres matières organiques putrescibles ainsi que les papiers et cartons cirés compostables récupérés dans un programme de collecte.

### ♦ **Résidus alimentaires**

Matières résiduelles organiques végétales et animales issues de la préparation et de la consommation d'aliments (pelures, restes de table, cœurs de pommes, etc.) et générées par les citoyens à la maison, au travail ou dans les ICI (restaurants, hôtels, établissements d'enseignement et de santé, etc.).

### ♦ **Résidus verts**

Feuilles mortes, gazon et autres herbes coupées et autres résidus horticoles divers issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts urbains, excluant les branches.

## **Matières recyclables de la collecte sélective**

Matières pouvant être réintroduites dans le procédé de production dont elles sont issues ou dans un procédé similaire utilisant le même type de matériaux et collectées selon un mode de récupération qui permet de recueillir des matières résiduelles pour en favoriser la mise en valeur. La collecte sélective au Témiscamingue s'effectue de porte-à-porte.

♦ **Métal**

Papier et contenants d'aluminium, bouteilles et canettes d'aluminium, boîtes de conserve, bouchons et couvercles en métal, etc., acceptés dans la collecte sélective des matières recyclables.

♦ **Papier et carton**

Contenants, emballages et imprimés tels que le papier journal, les revues et les magazines, le papier de bureau, le carton plat et ondulé, les contenants multicouches et autres emballages de papier acceptés dans la collecte sélective des matières recyclables.

♦ **Plastique**

Contenants et emballages de plastique, bouteilles de boisson, bouteilles et contenants alimentaires (no 1, 2, 3, 4, 5 et 7), pellicules et sacs d'emballage, et autres matières plastiques acceptées dans la collecte des matières recyclables.

♦ **Verre**

Contenants et bouteilles en verre, tels que des pots de confiture ou de cornichons, bouteilles de vin, etc.

**Matière résiduelle**

Tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, tout matériau, substance ou produit ou, plus généralement, tout bien meuble abandonné ou que le détenteur destine à l'abandon.

**Mesure**

Toute disposition que le PGMR prévoit pour agir en gestion des matières résiduelles, y compris les activités de gestion des matières résiduelles ou celles qui contribuent à la gestion des matières résiduelles, les règlements, les installations et les programmes.

**Récupération**

Ensemble des activités de collecte, de tri et de conditionnement des matières résiduelles en vue de leur valorisation.

**Recyclage**

Utilisation d'une matière secondaire dans le cycle de production, en remplacement total ou partiel d'une matière vierge, y compris la réintroduction des matières organiques putrescibles dans le cycle biologique, principalement par l'épandage sur le sol.

**Réduction à la source**

Tout moyen permettant de prévenir ou de réduire la génération de matières résiduelles.

**Réemploi (réutilisation)**

Utilisation répétée d'un produit ou d'un emballage, sans modification de son apparence ou de ses propriétés.

**Relais d'écocentre locaux (REL)**

Lieu d'apport, d'accueil et de tri de résidus et de matières secondaires, ayant la même fonction qu'un écocentre, mais à plus petite échelle. Les REL des municipalités permettent d'offrir un service de proximité aux citoyens pour qu'ils puissent se départir de leurs matières.

### **Résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD)**

Résidus comprenant, entre autres, le béton (ciment), l'asphalte, la pierre, la brique, la terre, les métaux ferreux et non-ferreux, le bois, les panneaux de gypse, les bardeaux d'asphalte, le verre plat, les emballages de plastique, de papier et de carton, etc.

### **Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères (REFIOMS)**

Produit de la neutralisation des gaz acides et polluants par des réactifs comme la chaux ou le bicarbonate de sodium, suite à un processus d'incinération. Ils comprennent, entre autres, les cendres volantes et les résidus de neutralisation des fumées.

### **Résidus domestiques dangereux (RDD)**

Produits d'usage courant représentant un danger s'ils sont mis au rebut (ex. : acides, engrais, batteries et piles, huiles usées et filtres, médicaments, peintures, pesticides, propane, antigel, produits d'entretien et nettoyeurs, produits chimiques pour piscine). Cela comprend également les résidus des technologies de l'information et de la communication (TIC) comme les téléviseurs, les téléphones cellulaires, les lecteurs DVD, les caméras ou les systèmes audio.

### **Résidus ultimes**

Résidu ou déchet qui résulte du tri, du conditionnement et de la mise en valeur des matières résiduelles et qui n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions techniques et économiques disponibles pour en extraire la part valorisable ou en réduire le caractère polluant ou dangereux.

### **Responsabilité élargie des producteurs (REP)**

Approche qui vise à transférer la responsabilité de la gestion des matières résiduelles engendrées par la consommation de divers produits aux entreprises qui sont à l'origine de leur mise en marché sur un territoire donné.

### **Valorisation**

Toute opération qui ne constitue pas de l'élimination et qui vise à obtenir, à partir de matières résiduelles, des éléments, des produits utiles ou de l'énergie. L'expression « mise en valeur » est souvent utilisée comme synonyme du terme « valorisation ».

#### ♦ **Valorisation matière**

Utilisation d'une matière résiduelle en remplacement d'une autre matière pour en faire un produit différent du produit initial.

#### ♦ **Valorisation énergétique**

Utilisation des matières qui ne peuvent être réemployées, recyclées ou valorisées (valorisation matière), mais qui ont suffisamment de potentiel calorifique pour produire de l'énergie utile (chaleur, vapeur ou électricité), sous réserve du respect des critères établis.

## **ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES**

### **3RV-E**

Réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation, élimination

### **ARPE-QUÉBEC**

Association pour le recyclage des produits électroniques du Québec

### **CAGE**

Comité d'action en gestion de l'environnement

### **CRD**

Construction, rénovation et démolition

### **CREAT**

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

### **CSSS**

Centres de santé et de services sociaux

### **CVT**

Centre de valorisation du Témiscamingue

### **GMR**

Gestion des matières résiduelles

### **GVMRIND**

Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses

### **ICI**

Industries, commerces et institutions

### **ISÉ**

Information, sensibilisation et éducation

### **LET**

Lieu d'enfouissement technique

### **LQE**

Loi sur la qualité de l'environnement

### **MAMOT**

Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire

### **MAPAQ**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

### **MDELCC**

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

### **MRCT**

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

**PEFVU**

Produits électroniques en fin de vie utile

**PGMR**

Plan de gestion des matières résiduelles

**RDD**

Résidus domestiques dangereux et assimilables

**RECYC-QUÉBEC**

Société québécoise de récupération et de recyclage

**REFIOMS**

Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères

**REIMR**

Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles

**REL**

Relais d'écocentre local

**REP**

Responsabilité élargie des producteurs

**SDT**

Société de développement du Témiscamingue

**SCIAN**

Système de classification des industries de l'Amérique du Nord

**TNO**

Territoire non organisé

**ZEC**

Zone d'exploitation contrôlée

## RÉFÉRENCES

Association pour le recyclage des produits électroniques - ARPE-Québec. Rapport des collectes par organisation (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013).

<http://recyclermeselectroniques.ca/qc/>

Emploi Québec. Information sur le marché du travail. Entreprises de 50 employés et plus, dans la MRC de Témiscamingue.

[http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622\\_resultrechr\\_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&regnp4=08&empMinEnt=50&empMaxEnt=99999999999999999&entScroll=0](http://imt.emploiquebec.gouv.qc.ca/mtg/inter/noncache/contenu/asp/ice622_resultrechr_01.asp?lang=FRAN&Porte=4&cregn=QC&regnp4=08&empMinEnt=50&empMaxEnt=99999999999999999&entScroll=0)

Institut de la Statistique du Québec. Bulletin statistique régional – Édition 2014. Abitibi-Témiscamingue. 37 pages.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/bulletins/2014/08-Abitibi-Temiscamingue.pdf>

Institut de la Statistique du Québec. Coup d'œil sur les régions et les MRC. Données sur le Témiscamingue.

[http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region\\_08/impr\\_mrc\\_08\\_085.htm](http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_08/impr_mrc_08_085.htm)

Institut de la Statistique du Québec. Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036. 15 pages.

<http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>

Le bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue. Mai 2013. Dossier sur l'emploi et la main-d'œuvre. 4 pages.

[http://www.observat.qc.ca/documents/bulletin/bulletin-de-observatoire\\_mai\\_2013.pdf](http://www.observat.qc.ca/documents/bulletin/bulletin-de-observatoire_mai_2013.pdf)

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ). Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles, 2010.

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/enregistrement/Pages/enregistrement.aspx>

Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC). Superficies des communautés autochtones de la MRCT.

<https://www.aadnc-aandc.gc.ca/Mobile/Nations/NationsAltMap-fra.html>

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Décret 1218-2012. Population 2013 - Municipalités locales, arrondissements, villages nordiques et territoires non organisés.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Les superficies des entités inscrites au Répertoire des municipalités (12 décembre 2013). 75 pages.

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>

## Références

---

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT). Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE).

<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/infrastructures/suivi-des-ouvrages-dassainissement/>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Bilan annuel de conformité environnementale 2012 – Secteur des pâtes et papiers (annexe 8). 14 pages + annexes.

[http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu\\_ind/bilans/pates2012/bilan-2012.pdf](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/milieu_ind/bilans/pates2012/bilan-2012.pdf)

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Eaux usées des résidences isolées.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences-isolees.htm>

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Lignes directrices pour l'encadrement des activités de compostage.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/compostage.pdf>

Multitech environnement. Profil de l'entreprise.

<http://www.multitechenv.net/profil.html>

Municipalité régionale de comté de la Vallée-de-l'Or (MRCVO). Site de disposition de boues de fosses septiques (BFS) de la MRCVO.

<http://mrcvo.qc.ca/environnement/environnement-collectes-2/traitement-matieres/boues-fosses-septiques/>

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT). Première des quatre parties du Schéma d'aménagement et de développement – Problématique d'aménagement (25 avril 2012).

[http://www.mrctemiscamingue.org/wp-content/uploads/2015/09/psar2\\_1e\\_partie\\_reglement\\_152-04-2012.pdf](http://www.mrctemiscamingue.org/wp-content/uploads/2015/09/psar2_1e_partie_reglement_152-04-2012.pdf)

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT). Rapports de pesée du Centre de valorisation du Témiscamingue 2013.

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT). Sommaire du rôle d'évaluation foncière 2013.

Recyc-Québec. Emploi par industrie, selon les secteurs du SCIAN, Abitibi-Témiscamingue et ensemble du Québec, 1987-2012.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Emploi-par-secteurs-SCIAN.pdf>

Recyc-Québec. (2015) Guide de concertation pour la révision des PGMR. 12 pages.

[http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Guide\\_concertation\\_PGMR.pdf](http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Guide_concertation_PGMR.pdf)

Recyc-Québec. (2013, 2014, 2015) Info PGMR. Décembre 2013 à septembre 2015.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/bulletin-info-pgmr.asp>

## **Références**

---

Recyc-Québec. Outils d'inventaire – Suppléments. Calculateur contenants consignés 2013, pneus récupérés 2013, textiles et véhicule hors d'usage (VHU).

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>

Recyc-Québec. Rapport synthèse - Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel et des lieux publics au Québec 2006-2009.

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/MICI/Rendez-vous2009/Caract-sect-res-lp.pdf>

Société de développement du Témiscamingue (SDT). Secteurs d'activités.

<http://www.lasdt.com>

Société des établissements de plein air du Québec (SÉPAQ). Section « Parc national d'Opémican ».

<http://www.sepaq.com/pq/ope/>

SOLINOV. Portrait du gisement de résidus organiques de l'industrie agroalimentaire au Québec et estimation des aliments consommables gérés comme des résidus par les ICI de la filière de l'alimentation. Mai 2013 (annexe D-11). 72 pages + annexes.

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/Portrait-gisement-residus-organiques-industrie-agroalimentaire.pdf>

Tricentris. Centre de tri de Gatineau.

<http://www.tricentris.com/Tricentris/Nos-centres-de-tri/Chelsea>

# INTRODUCTION

## et mise en contexte

Le 25 janvier 2005, le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la Municipalité régionale de comté de Témiscamingue (MRCT) est entré en vigueur. Élaboré en conformité au *Plan d'action québécois sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008*, et de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, ce plan démontre les interventions que nous mettons de l'avant afin de mettre en valeur environ 65 % des matières résiduelles pouvant être mises en valeur annuellement. Cet objectif global était très ambitieux puisqu'à l'époque où le PGMR était en élaboration, nous n'atteignons que 4 % de mise en valeur avec la gestion actuelle de nos matières résiduelles (tonnages connus).

Conformément à l'article 53.23 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), le plan de gestion doit être révisé tous les cinq ans par le conseil. Toutefois, compte tenu des délais d'adoption de la nouvelle *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, la MRC de Témiscamingue a décidé d'attendre la publication des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* qui devaient en ressortir. Ces lignes directrices ont pour but d'appuyer la révision de tous les PGMR de première génération et d'établir le cadre permettant au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) de juger de la conformité des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) des MRC.

Ce cadre de conformité tient compte de trois enjeux majeurs de la Politique :

- ♦ Mettre un terme au gaspillage des ressources;
- ♦ Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec;
- ♦ Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

L'objectif fondamental de la Politique est d'éliminer une seule matière résiduelle au Québec, soit le résidu ultime. D'ici la fin de 2015, les objectifs intermédiaires fixés par la Politique sont les suivants :

- ♦ Ramener à 700 kg/habitant la quantité de matières résiduelles éliminées;
- ♦ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal;
- ♦ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ♦ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte;
- ♦ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition du segment du bâtiment.

Depuis l'entrée en vigueur de son PGMR, la MRCT a travaillé sans relâche à la mise en œuvre de son programme. Force nous est de constater qu'un énorme travail a été réalisé depuis son premier PGMR.

On n'a qu'à penser à la mise sur pied du Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), à la rédaction d'un Plan d'affaires concernant la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables et des déchets, de l'acquisition de compétence par la MRCT pour la gestion des matières résiduelles, de l'achat de trois camions à chargement latéral et bras automatisé et d'un camion usagé à chargement arrière ainsi que l'achat de bacs roulants de 360 et 1100 litres pour le recyclage et les déchets de l'ensemble des citoyens et entreprises du Témiscamingue.

Un coordonnateur du service de collecte a également été engagé ainsi que six opérateurs de camion de collecte, un règlement concernant la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles a été adopté, la collecte de porte-à-porte a débuté de façon uniforme dans toutes les municipalités en alternance pour les matières recyclables et les déchets d'une semaine à l'autre, un site a été acheté pour l'aménagement d'un Centre de valorisation des matières résiduelles, des relais d'écocentres locaux ont été implantés dans certaines municipalités et nous avons fermé tous les dépôts en tranchée sur le territoire.

Par la suite, la MRC a aménagé un centre de transfert des matières résiduelles et une plateforme de compostage municipal avec fosse de rétention du lixiviat. D'autres bacs roulants de 360 et 1100 litres pour la collecte des matières organiques ont également été acquis et la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire a débuté en décembre 2011. Finalement, la MRC a acquis divers équipements supplémentaires, soit une excavatrice sur chenilles, un broyeur horizontal, des conteneurs en acier pour l'aménagement de son écocentre, une balance à camion, un poste de pesée, un chargeur compact, un tamis rotatif à compost, une presse horizontale pour ballots de matières recyclables, un camion de service (pickup) pour le garage et un quatrième camion à chargement latéral, sans compter divers travaux de rénovations, d'installation de clôtures, etc. qui ont été effectués. En fait, c'est près de 4 M\$ qui ont été investis par la MRC depuis l'entrée en vigueur de son premier PGMR.

Parallèlement à tout ce travail qui s'est matérialisé par des interventions concrètes, le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) de la MRCT travaille actuellement à développer une solution afin de gérer autrement la portion ultime de nos matières résiduelles, c'est-à-dire l'incinération des déchets.

En effet, la MRC de Témiscamingue s'est donné comme mandat d'appliquer le principe des **3RV-E** en privilégiant dans l'ordre la **R**éduction à la source, le **R**éemploi, le **R**ecyclage et la **V**alorisation. L'**É**limination devient donc la dernière option dans les choix de gestion des matières résiduelles. Afin de respecter cette hiérarchie, il importe de mettre en œuvre des mesures afin de sensibiliser davantage la population à la consommation responsable. Il faut donc passer d'une société de consommation à une société de conservation! En effet, l'application des 3RV-E débute d'abord et avant tout chez le citoyen.

Cette deuxième version de PGMR se présente sous la forme de six chapitres abordant les thématiques suivantes :

- 1) Une description du territoire d'application;
- 2) L'organisation administrative de la MRCT;
- 3) Un portrait de la gestion actuelle des matières résiduelles;
- 4) Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire;
- 5) Un diagnostic territorial et une description des orientations et des objectifs ciblés par le PGMR;
- 6) Un plan d'action permettant l'atteinte des objectifs fixés (incluant un budget, un calendrier de mise en œuvre et un programme de surveillance et de suivi).

# CHAPITRE 1

## Description du territoire d'application

### 1.1) DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE

La région du Témiscamingue se situe à l'extrême ouest de la province de Québec, soit plus particulièrement au sud de la région administrative de l'Abitibi-Témiscamingue dont elle fait entièrement partie. La rivière des Outaouais et le lac Témiscamingue, correspondant à la frontière Québec-Ontario, limitent la MRC de Témiscamingue dans la majorité de sa partie ouest et la totalité de sa partie sud. Au nord, elle est bordée par la ville/MRC de Rouyn-Noranda et au nord-est par la MRC de la Vallée-de-l'Or. Elle est finalement bordée à l'est par la MRC de Pontiac (voir figure 1).

De par cette position géographique, la MRC de Témiscamingue peut être qualifiée de région éloignée par rapport aux grands centres urbains du Québec. En effet, elle s'isole des autres zones de peuplement du Québec par une immense surface boisée. La région est à environ 700 km de Montréal et à plus de 900 km de Québec. Le pôle important le plus près demeure Gatineau à plus de 450 km. La région est donc loin des marchés potentiels du Québec. Compte tenu de ce fait, les pôles urbains environnants les plus susceptibles d'exercer une attraction en matière d'approvisionnement de biens et services sont, selon le cas, Rouyn-Noranda et Val-d'Or au Québec et New Liskeard et North Bay en Ontario.<sup>1</sup>

La MRC de Témiscamingue compte vingt municipalités rurales (dont trois villes) et deux territoires non organisés (TNO) répartis sur 19 235 km<sup>2</sup> (voir figure 2 et tableaux 2 et 3). 6 469 km<sup>2</sup> de ce territoire est municipalisé. Les 12 766 km<sup>2</sup> (66 % de la MRCT) qui restent sont administrés par le conseil de la MRCT. On y retrouve la localité de Laniel (TNO).

On y retrouve aussi quatre communautés algonquines : Eagle Village (Kebaowek) dans le secteur de Kipawa, Timiskaming First Nation dans le secteur de Notre-Dame-du-Nord, Long Point First Nation (Winneway) dans le secteur de Laforce et Wolf Lake (Hunter's Point) dans le secteur de Témiscaming. Ces Premières Nations regroupent environ 1 215 personnes.

Plus de 6 000 lacs couvrent le territoire du Témiscamingue lui conférant ainsi un énorme potentiel hydrographique; les principaux étant les lacs Témiscamingue, des Quinze, Simard, Kipawa, Rémigny, Beauchêne, Ostaboningué, Saseginaga, Dumoine, Grand lac Victoria, etc. En fait, la part relative qu'occupe la forêt au Témiscamingue correspond à 91 % du territoire (en incluant les lacs et les cours d'eau) soit 86 % de terres publiques et 5 % de terres privées. La MRCT comporte de vastes territoires fauniques telles une réserve faunique, une réserve écologique et quatre zones d'exploitation contrôlée (ZEC)<sup>1</sup> (voir tableau 1 et figure 2).

---

<sup>1</sup> **Source** : Première des quatre parties du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 25 avril 2012.

Figure 1 : Localisation géographique de la MRC de Témiscamingue

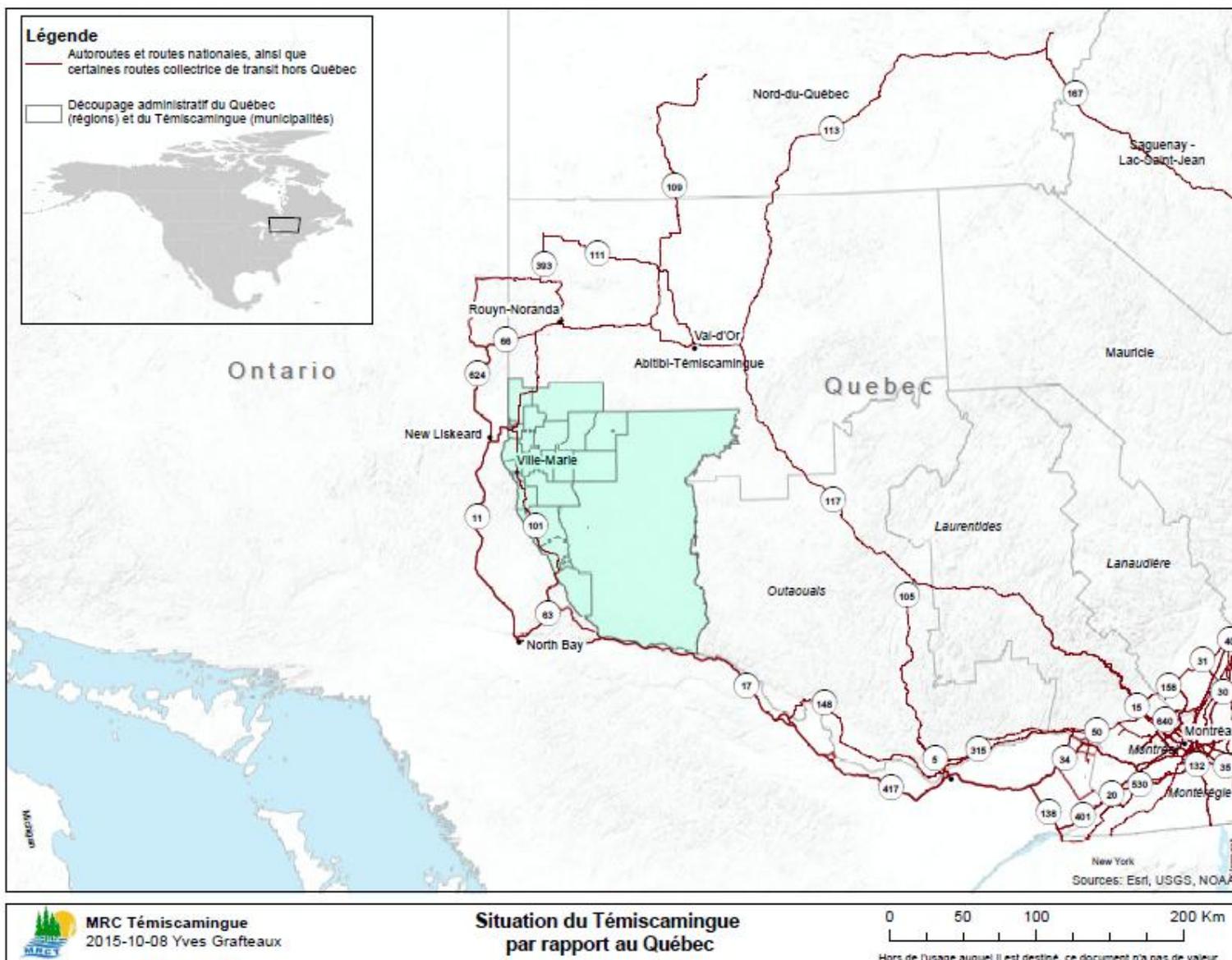
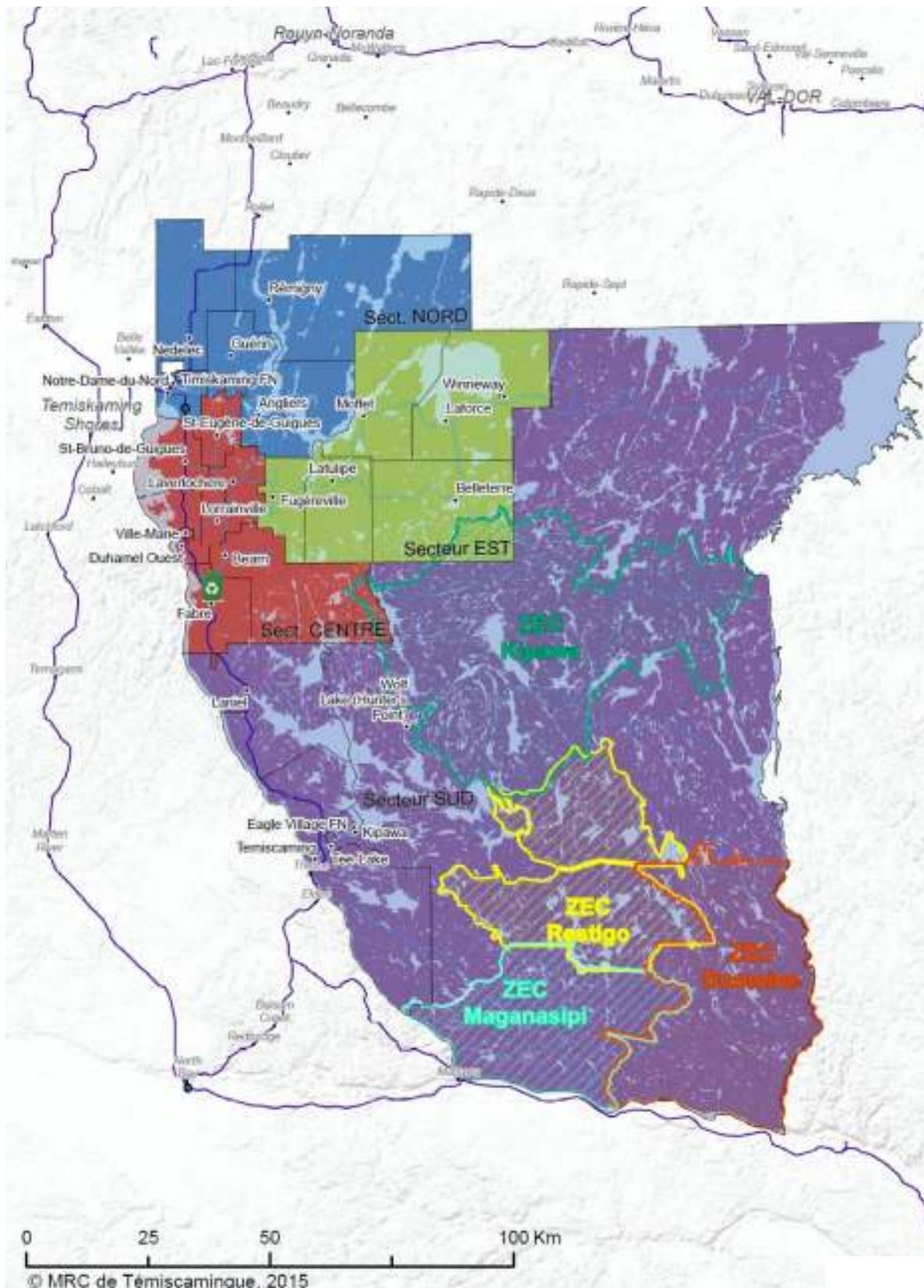


Figure 2 : Municipalités, zones d'exploitation contrôlée (ZEC) et secteurs géographiques de la MRC de Témiscamingue



**Tableau 1 : Superficie des territoires ayant un statut gouvernemental particulier**

| Territoire                                 | Superficie            | % du territoire de la MRCT |
|--|-----------------------|----------------------------|
| Zone agricole permanente                   | 1 280 km <sup>2</sup> | 6,8                        |
| Réserve faunique (Réserve de La Vérendrye) | 1 654 km <sup>2</sup> | 8,6                        |
| Zones d'exploitation contrôlée             | 6 380 km <sup>2</sup> | 33,2                       |
| ♦ ZEC Kipawa                               | 2 597 km <sup>2</sup> | 13,5                       |
| ♦ ZEC Dumoine                              | 1 502 km <sup>2</sup> | 7,8                        |
| ♦ ZEC Maganasipi                           | 1 012 km <sup>2</sup> | 5,3                        |
| ♦ ZEC Restigo                              | 1 269 km <sup>2</sup> | 6,6                        |
| Réserve écologique du lac Malakisis        | 30 km <sup>2</sup>    | 0,1                        |

**Tableau 2 : Municipalités de la MRC de Témiscamingue**

| Municipalité                  | Code  | Désignation             | Caractère | Distance (km) du CVT <sup>1</sup> |
|-------------------------------|-------|-------------------------|-----------|-----------------------------------|
| Angliers                      | 85080 | Village                 | rural     | 48,1                              |
| Béarn                         | 85020 | Municipalité            | rural     | 12,1                              |
| Duhamel-Ouest                 | 85030 | Municipalité            | rural     | 16,2                              |
| Fugèreville                   | 85055 | Municipalité            | rural     | 39,5                              |
| Guérin                        | 85095 | Canton                  | rural     | 89,0                              |
| Kipawa                        | 85010 | Municipalité            | rural     | 73,8                              |
| Laforce                       | 85070 | Municipalité            | rural     | 94,2                              |
| Latulipe-et-Gaboury           | 85060 | Cantons-Unis            | rural     | 53,5                              |
| Laverlochère                  | 85050 | Municipalité            | rural     | 28,3                              |
| Lorrainville                  | 85037 | Municipalité            | rural     | 20,9                              |
| Moffet                        | 85075 | Municipalité            | rural     | 69,5                              |
| Nédélec                       | 85100 | Canton                  | rural     | 65,1                              |
| Notre-Dame-du-Nord            | 85090 | Municipalité            | rural     | 50,5                              |
| Rémigny                       | 85105 | Municipalité            | rural     | 87,2                              |
| St-Bruno-de-Guigues           | 85045 | Municipalité            | rural     | 32,9                              |
| St-Édouard-de-Fabre           | 85015 | Paroisse                | rural     | -                                 |
| St-Eugène-de-Guigues          | 85085 | Municipalité            | rural     | 38,1                              |
| TNO Laniel                    | 85905 | Territoire non organisé | rural     | 21,2                              |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue | 85907 | Territoire non organisé | rural     | N.D.                              |

<sup>1</sup> CVT : Centre de valorisation du Témiscamingue, situé à St-Édouard-de-Fabre

| <b>Municipalité</b>                | <b>Code</b> | <b>Désignation</b> | <b>Caractère</b> | <b>Distance (km)<br/>du CVT<sup>1</sup></b> |
|------------------------------------|-------------|--------------------|------------------|---|
| Belleterre                         | 85065       | Ville              | rural            | 83,0  |
| Témiscaming                        | 85005       | Ville              | rural            | 68,5  |
| Ville-Marie                        | 85025       | Ville              | rural            | 16,2  |
| Timiskaming First Nation<br>(NDDN) | 85806       | Réserve indienne   | rural            | 50,5  |
| Eagle Village (Kipawa)             | 85802       | Réserve indienne   | rural            | 73,8  |
| Winneway (Laforce)                 | --          | Mission autochtone | rural            | 110,6                                       |
| Hunter's Point (TNO Les<br>Lacs)   | --          | Mission autochtone | rural            | N.D.  |

## 1.2) DÉMOGRAPHIE

### 1.2.1) Portrait de la population

La MRC de Témiscamingue compte actuellement 16 387 habitants répartis dans 21 municipalités (dont un TNO) et quatre communautés algonquines. La population se regroupe dans quatre secteurs qui longent la frontière ontarienne (voir figure 2). Le secteur sud ne comprend que deux municipalités, Témiscaming, qui se retrouve au second rang pour la population et Kipawa. Les autres municipalités sont regroupées dans les secteurs centre, est et nord. Ville-Marie est la ville la plus peuplée de la MRC. De plus, elle représente un centre de peuplement important puisque plusieurs municipalités situées à proximité sont relativement peuplées comme Lorrainville et Duhamel-Ouest. Plus au nord, Notre-Dame-du-Nord et St-Bruno-de-Guigues complètent la liste des municipalités les plus peuplées. La MRC compte en outre seize municipalités de moins de 1 000 habitants, dont douze de moins de 500 (sans tenir compte des communautés algonquines).

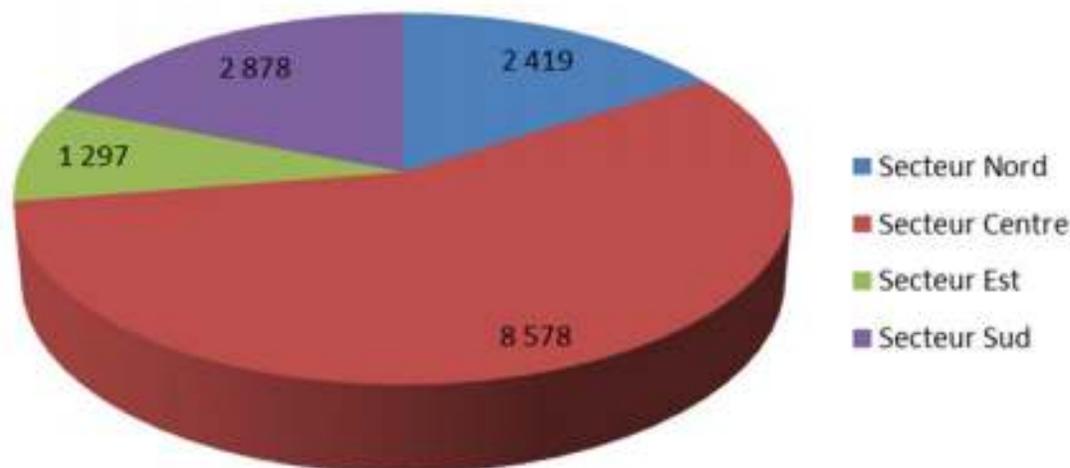
**Tableau 3 : Caractéristiques démographiques par municipalité (données de 2013)**

| Municipalité                  | Population | Superficie (km <sup>2</sup> ) | Densité (hab./km <sup>2</sup> ) |
|-------------------------------|------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Angliers                      | 302        | 384,77                        | 0,78                            |
| Béarn                         | 777        | 552,54                        | 1,41                            |
| Duhamel-Ouest                 | 831        | 128,81                        | 6,45                            |
| Fugèreville                   | 322        | 168,49                        | 1,91                            |
| Guérin                        | 320        | 207,95                        | 1,54                            |
| Kipawa                        | 486        | 47,11                         | 10,32                           |
| Laforce                       | 169        | 591,17                        | 0,29                            |
| Latulipe-et-Gaboury           | 298        | 299,87                        | 0,99                            |
| Laverlochère                  | 731        | 107,34                        | 6,81                            |
| Lorrainville                  | 1 322      | 87,64                         | 15,08                           |
| Moffet                        | 209        | 427,72                        | 0,49                            |
| Nédélec                       | 409        | 375,09                        | 1,09                            |
| Notre-Dame-du-Nord            | 1 110      | 90,11                         | 12,32                           |
| Rémigny                       | 278        | 997,09                        | 0,28                            |
| St-Bruno-de-Guigues           | 1 136      | 186,46                        | 6,09                            |
| St-Édouard-de-Fabre           | 654        | 217,25                        | 3,01                            |
| St-Eugène-de-Guigues          | 459        | 116,78                        | 3,93                            |
| TNO Laniel                    | 79         | 542,13                        | 0,15                            |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue | 0          | 12 224,26                     | 0,00                            |
| Belleterre                    | 299        | 607,14                        | 0,49                            |
| Témiscaming                   | 2 392      | 862,60                        | 2,77                            |

| Municipalité                    | Population    | Superficie (km <sup>2</sup> ) | Densité (hab./km <sup>2</sup> ) |
|---------------------------------|---------------|-------------------------------|---------------------------------|
| Ville-Marie                     | 2 589         | 12,57                         | 205,97                          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>15 172</b> | <b>19 235</b>                 | <b>0,79</b>                     |
| Timiskaming First Nation (NDDN) | 556           | 18,36                         | 30,28                           |
| Eagle Village (Kipawa)          | 290           | 0,21                          | 1 380,95                        |
| Winneway (Laforce)              | 342           | 0,37                          | 924,32                          |
| Hunter's Point (TNO Les Lacs)   | 27            | 0,04                          | 675,00                          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>1 215</b>  | <b>18,98</b>                  | <b>64,01</b>                    |
| <b>Total</b>                    | <b>16 387</b> | <b>19 254</b>                 | <b>0,85</b>                     |

Sources : Décret 1218-2012 (population 2013)  
 Ministère des Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC)  
 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT)

Figure 3 : Répartition de la population par secteur géographique



La majorité des logements présents sur le territoire sont des maisons unifamiliales, avec une proportion de 75 % du nombre total de ceux-ci. À l'inverse, très peu de multilogements (de 10 logements et plus) sont présents au Témiscamingue.

**Tableau 4 : Nombre et type de logements présents sur le territoire (résidences permanentes)**

| <b>Municipalité</b>    | <b>Unifamilial</b> | <b>Plex<br/>(2 à 9 logements)</b> | <b>Multilogements<br/>(10 logements et +)</b> | <b>Total</b> |
|------------------------|--------------------|-----------------------------------|---|--------------|
| Angliers               | 129                | 28                                | -   | 157          |
| Béarn                  | 261                | 76                                | -   | 337          |
| Duhamel-Ouest          | 287                | 27                                | -   | 314          |
| Fugèreville            | 115                | 11                                | -   | 126          |
| Guérin                 | 108                | 7                                 | -   | 115          |
| Kipawa                 | 180                | 64                                | -   | 244          |
| Laforce                | 54                 | 2                                 | -   | 56           |
| Latulipe-et-Gaboury    | 126                | 14                                | -   | 140          |
| Laverlochère           | 221                | 54                                | -   | 275          |
| Lorrainville           | 380                | 144                               | -   | 524          |
| Moffet                 | 91                 | 6                                 | -   | 97           |
| Nédélec                | 119                | 27                                | -   | 146          |
| Notre-Dame-du-Nord     | 338                | 163                               | 10  | 511          |
| Rémigny                | 109                | 11                                | -   | 120          |
| St-Bruno-de-Guigues    | 311                | 92                                | 16  | 419          |
| St-Édouard-de-Fabre    | 231                | 40                                | -   | 271          |
| St-Eugène-de-Guigues   | 166                | 10                                | -   | 176          |
| TNO Laniel et Les-Lacs | 68                 | 20                                | -   | 88           |
| Belleterre             | 111                | 53                                | -   | 164          |
| Témiscaming            | 903                | 264                               | 20  | 1 187        |
| Ville-Marie            | 678                | 465                               | 47  | 1 190        |
| <b>Total</b>           | <b>4 986</b>       | <b>1 578</b>                      | <b>93</b>                                     | <b>6 657</b> |

**Sources :** Rôle d'évaluation foncière 2013

Au Témiscamingue, nous retrouvons un peu plus de 2 000 chalets. Ceux-ci sont fréquentés surtout l'été (de mai à septembre). Nous retrouvons également un peu plus de 1 500 camps de chasse qui eux, sont surtout fréquentés durant la période de la chasse à l'automne (septembre et octobre).

**Tableau 5 : Nombre de chalets et de camps de chasse par municipalité (résidences saisonnières)**

| <b>Municipalité</b>    | <b>Chalet</b> | <b>Camp de chasse</b> | <b>Total</b> |
|------------------------|---------------|-----------------------|--------------|
| Angliers               | 84            | 67                    | 151          |
| Béarn                  | 60            | 92                    | 152          |
| Duhamel-Ouest          | 115           | -                     | 115          |
| Fugèreville            | 70            | 10                    | 80           |
| Guérin                 | 102           | 13                    | 115          |
| Kipawa                 | 130           | -                     | 130          |
| Laforce                | 15            | 37                    | 52           |
| Latulipe-et-Gaboury    | 59            | 51                    | 110          |
| Laverlochère           | 11            | 3                     | 14           |
| Lorrainville           | -             | -                     | -            |
| Moffet                 | 85            | 49                    | 134          |
| Nédélec                | 2             | 59                    | 61           |
| Notre-Dame-du-Nord     | 22            | -                     | 22           |
| Rémigny                | 113           | 246                   | 359          |
| St-Bruno-de-Guigues    | 99            | -                     | 99           |
| St-Édouard-de-Fabre    | 25            | 14                    | 39           |
| St-Eugène-de-Guigues   | 71            | 5                     | 76           |
| TNO Laniel et Les-Lacs | 646           | 745                   | 1 391        |
| Belleterre             | 44            | 120                   | 164          |
| Témiscaming            | 269           | 82                    | 351          |
| Ville-Marie            | 20            | -                     | 20           |
| <b>Total</b>           | <b>2 042</b>  | <b>1 593</b>          | <b>3 635</b> |

**Sources :** Rôle d'évaluation foncière 2013

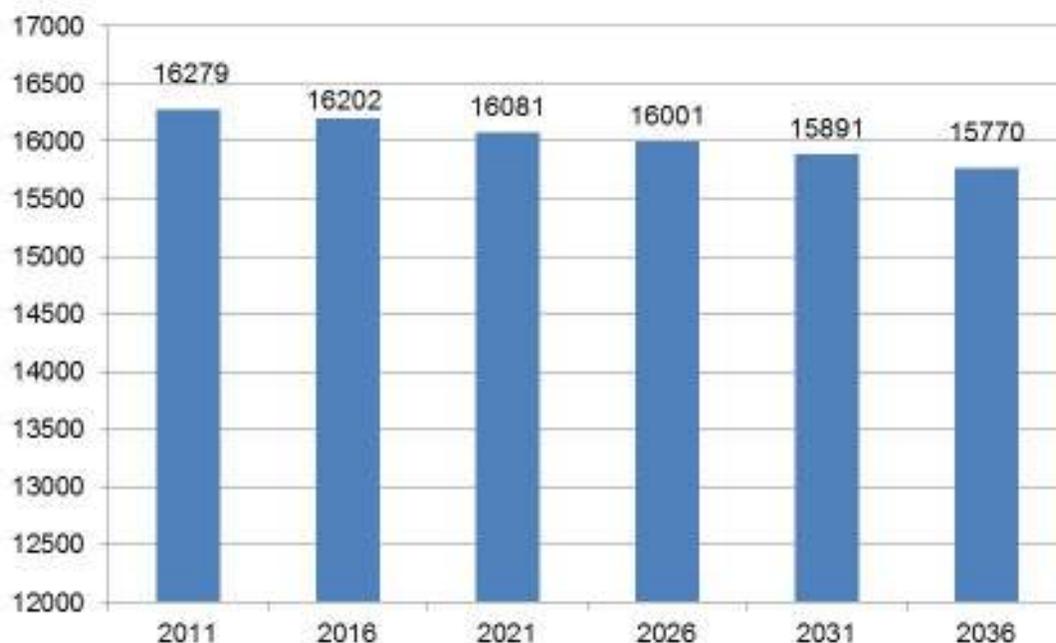
### **1.2.2) Projections démographiques**

Selon l'Institut de la Statistique Québec (Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036), la MRC de Témiscamingue verrait sa population diminuer de 3 % durant cette période.

Tableau 6 : Variation de la population de la MRC de Témiscamingue entre 2011 et 2036

| Population |        | Variation          |        |
|------------|--------|--------------------|--------|
| 2011       | 2036   | Entre 2011 et 2036 |        |
| 16 279     | 15 770 | -509 habitants     | -3,1 % |

Figure 4 : Population projetée de la MRC de Témiscamingue



En ce qui concerne les différents groupes d'âge, les projections démontrent qu'en 2036, l'âge moyen de la population sera relativement plus élevé qu'elle l'était en 2011, passant de 41,8 ans à 47,4 ans.

Tableau 7 : Proportion des grands groupes d'âge et âge moyen de la population de la MRC de Témiscamingue

| 2011     |           |            | 2036     |           |            | Âge moyen |          |
|----------|-----------|------------|----------|-----------|------------|-----------|----------|
| 0-19 ans | 20-64 ans | 65 et plus | 0-19 ans | 20-64 ans | 65 et plus | 2011      | 2036     |
| 23,3 %   | 60,0 %    | 16,7 %     | 20,8 %   | 47,6 %    | 31,6 %     | 41,8 ans  | 47,4 ans |

Au niveau de l'évolution de la population du Témiscamingue, celle-ci a augmenté de 7,42 % entre 1982 et 1992, alors qu'elle a diminué de 9,27 % entre 2002 et 2012.

**Tableau 8 : Évolution de la population par municipalité, 1982-2012**

| Municipalité         | 1982          | % de variation 82-92 | 1992          | % de variation 92-02 | 2002          | % de variation 02-12 | 2012          |
|----------------------|---------------|----------------------|---------------|----------------------|---------------|----------------------|---------------|
| Angliers             | 307           | 14,01                | 350           | -6,29                | 328           | -6,40                | 307           |
| Béarn                | 1 014         | 5,52                 | 1 070         | -11,78               | 944           | -8,79                | 861           |
| Duhamel-Ouest        | 490           | 26,53                | 620           | 9,84                 | 681           | 31,86                | 898           |
| Fugèreville          | 400           | 2,50                 | 410           | -10,00               | 369           | -15,18               | 313           |
| Guérin               | 330           | -9,09                | 300           | -1,00                | 297           | 2,36                 | 304           |
| Kipawa               | 0             | -                    | 450           | 34,22                | 604           | -11,75               | 533           |
| Laforce              | 330           | 45,45                | 480           | 1,04                 | 485           | -21,86               | 379           |
| Latulipe-et-Gaboury  | 490           | -18,37               | 400           | -15,50               | 338           | 0,00                 | 338           |
| Laverlochère         | 730           | 21,92                | 890           | -11,57               | 787           | -7,50                | 728           |
| Lorrainville         | 1 410         | 8,51                 | 1 530         | -5,16                | 1 451         | -9,24                | 1 317         |
| Moffet               | 290           | -20,69               | 230           | 4,78                 | 241           | -16,18               | 202           |
| Nédélec              | 540           | -5,56                | 510           | -13,33               | 442           | -12,44               | 387           |
| Notre-Dame-du-Nord   | 1 260         | 3,97                 | 1 310         | -6,49                | 1 225         | -10,20               | 1 100         |
| Rémigny              | 410           | 0,00                 | 410           | -14,15               | 352           | -15,34               | 298           |
| St-Bruno-de-Guigues  | 1 020         | 9,80                 | 1 120         | 4,91                 | 1 175         | -6,47                | 1 099         |
| St-Édouard-de-Fabre  | 660           | 16,67                | 770           | -8,83                | 702           | -3,85                | 675           |
| St-Eugène-de-Guigues | 430           | 4,65                 | 450           | -5,78                | 424           | 15,09                | 488           |
| TNO Laniel           | 720           | -78,19               | 157           | -42,04               | 91            | 100,00               | 182           |
| TNO Les-Lacs         | 0             | -                    | 0             | -                    | 0             | -                    | 5             |
| Belleterre           | 480           | -10,42               | 430           | -2,56                | 419           | -21,00               | 331           |
| Témiscaming          | 2 510         | 8,76                 | 2 730         | 14,54                | 3 127         | -20,34               | 2 491         |
| Ville-Marie          | 2 300         | 17,39                | 2 700         | 8,30                 | 2 924         | -12,55               | 2 557         |
| <b>Total</b>         | <b>16 121</b> | <b>7,42</b>          | <b>17 317</b> | <b>0,51</b>          | <b>17 406</b> | <b>-9,27</b>         | <b>15 793</b> |

Sources : Décret de la population du MAMOT

### 1.3) ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Selon le Bulletin de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue de mai 2013, le Témiscamingue compte 6 274 travailleurs âgés de 25 à 64 ans, ce qui correspond à un taux de travailleurs de 71,9 %. Ce taux a connu une hausse de 2,1 points de pourcentage entre 2007 et 2011. Les hommes affichent un taux de travailleurs de 75,5 % et les femmes, de 68,1 %. L'emploi y est très dynamique chez les 25-34 ans (taux de 92,0 %, soit le meilleur de la région dans cette tranche d'âge, en hausse de 9,9 points depuis 2007), mais moins fort chez les 35 à 54 ans. Les travailleurs de la MRC ont encaissé, en 2011, un revenu moyen d'emploi de 43 191 \$.

**Tableau 9 : Répartition des travailleurs selon la tranche de revenu d'emploi, 25-64 ans dans la MRC de Témiscamingue, 2011**

| Moins de 20 000 \$ | 20 000 \$ à 39 999 \$ | 40 000 \$ à 59 999 \$ | 60 000 \$ à 79 999 \$ | 80 000 \$ à 99 999 \$ | 100 000 \$ et plus |
|--------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------------|
| 25,0 %             | 30,8 %                | 19,8 %                | 13,0 %                | 6,4 %                 | 5,0 %              |

**Tableau 10 : Taux de travailleurs de 25-64 ans et revenu moyen d'emploi selon le sexe et l'âge dans la MRC de Témiscamingue, 2007 à 2011**

|               | Taux des travailleurs |      |      |      |      | Écart<br>2007-<br>2011 | Revenu d'emploi moyen |   |
|---------------|-----------------------|------|------|------|------|------------------------|-----------------------|---|
|               | 2007                  | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 |                        | 2011                  | Taux de croissance annuel moyen (2007-2011) |
|               | Pourcentage (%)       |      |      |      |      |                        | \$                    | %   |
| Témiscamingue | 69,8                  | 70,6 | 69,0 | 70,7 | 71,9 | 2,1                    | 43 191 \$             | 3,4 %                                       |
| Hommes        | 74,1                  | 74,6 | 72,1 | 73,8 | 75,5 | 1,4                    | 51 178 \$             | 3,4 %                                       |
| Femmes        | 65,2                  | 66,5 | 65,7 | 67,4 | 68,1 | 2,9                    | 33 922 \$             | 3,4 %                                       |
| 25-34 ans     | 82,1                  | 83,8 | 85,4 | 88,9 | 92,0 | 9,9                    | 37 549 \$             | 3,8 %                                       |
| 35-44 ans     | 74,9                  | 77,1 | 75,5 | 78,7 | 78,5 | 3,6                    | 47 911 \$             | 3,3 %                                       |
| 45-54 ans     | 75,1                  | 75,9 | 72,4 | 73,4 | 74,1 | -1,0                   | 46 417 \$             | 4,0 %                                       |
| 55-64 ans     | 45,4                  | 46,2 | 45,8 | 48,0 | 51,6 | 6,2                    | 38 148 \$             | 2,4 %                                       |

Comme l'explique la section 1.3.1 « Agriculture et agroalimentaire », ce secteur d'activité est prépondérant au Témiscamingue, d'où l'importance du nombre d'exploitations agricoles indiqué dans le tableau suivant. Les commerces font également partie intégrante de l'activité économique du territoire, avec une proportion de 65 % de l'ensemble des ICI.

**Tableau 11 : Nombre d'industries, de commerces, d'institutions (ICI) et d'exploitations agricoles présents dans chacune des municipalités locales**

| Municipalité           | Industries | Commerces  | Institutions | Total ICI  | Exploitations agricoles |
|------------------------|------------|------------|--------------|------------|-------------------------|
| Angliers               | -          | 6          | 4            | 10         | 5                       |
| Béarn                  | 1          | 11         | 3            | 15         | 9                       |
| Duhamel-Ouest          | 2          | 7          | 2            | 11         | 20                      |
| Fugèreville            | -          | 1          | 3            | 4          | 12                      |
| Guérin                 | -          | 1          | 3            | 4          | 9                       |
| Kipawa                 | 1          | 3          | 4            | 8          | -                       |
| Laforce                | -          | -          | 7            | 7          | 4                       |
| Latulipe-et-Gaboury    | -          | 5          | 3            | 8          | 8                       |
| Laverlochère           | 2          | 9          | 4            | 15         | 18                      |
| Lorrainville           | 2          | 9          | 10           | 21         | 20                      |
| Moffet                 | -          | 9          | 3            | 12         | 6                       |
| Nédélec                | -          | 2          | 3            | 5          | 28                      |
| Notre-Dame-du-Nord     | 1          | 12         | 10           | 23         | 15                      |
| Rémigny                | -          | 2          | 3            | 5          | 9                       |
| St-Bruno-de-Guigues    | -          | 9          | 5            | 14         | 48                      |
| St-Édouard-de-Fabre    | -          | 9          | 6            | 15         | 12                      |
| St-Eugène-de-Guigues   | -          | 4          | 4            | 8          | 17                      |
| TNO Laniel et Les-Lacs | -          | 12         | 2            | 14         | -                       |
| Belleterre             | 1          | 5          | 3            | 9          | -                       |
| Témiscaming            | 7          | 42         | 16           | 65         | -                       |
| Ville-Marie            | 3          | 97         | 17           | 117        | -                       |
| <b>Total</b>           | <b>20</b>  | <b>255</b> | <b>115</b>   | <b>390</b> | <b>249</b>              |

**Sources :** Rôle d'évaluation foncière 2013 (ICI)  
MAPAQ, Fiches d'enregistrement des exploitations agricoles 2010

**Tableau 12 : Emploi par industrie, selon les secteurs du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour l'Abitibi-Témiscamingue**

| Secteurs  | Nombre d'emplois<br>(en milliers) |
|---|-----------------------------------|
| <b>Secteur de la production de biens</b>  | <b>22,9</b>                       |
| Agriculture   | 1,5                               |
| Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz                             | 9,5                               |
| Services publics  | 0,0                               |
| Construction  | 4,4                               |
| Fabrication   | 6,7                               |
| <b>Secteur des services</b>   | <b>47,0</b>                       |
| Commerce  | 11,7                              |
| Transport et entreposage  | 2,8                               |
| Finance, assurances, immobilier et location   | 2,4                               |
| Services professionnels, scientifiques et techniques                                    | 1,9                               |
| Services aux entreprises, services relatifs aux bâtiments et autres services de soutien | 0,0                               |
| Services d'enseignement   | 4,4                               |
| Soins de santé et assistance sociale  | 9,7                               |
| Information, culture et loisirs   | 2,3                               |
| Hébergement et restauration   | 3,7                               |
| Autres services   | 3,4                               |
| Administrations publiques   | 3,4                               |
| <b>Total</b>  | <b>69,9</b>                       |

**Tableau 13 : Établissements de 50 employés et plus sur le territoire de la MRCT**

| Établissement  | Code SCIAN | Nombre d'employés |
|--|------------|-------------------|
| CSSS du Témiscamingue (Centre d'hébergement Pavillon Duhamel)      | 623310     | 100 à 199         |
| CSSS du Témiscamingue (Pavillon Ste-Famille, Centre administratif) | 622111     | 200 à 499         |
| CSSS du Témiscamingue (Pavillon Témiscaming-Kipawa)                | 622111     | 50 à 99           |
| Hydro-Québec (Notre-Dame-du-Nord – 621)                            | 221122     | 50 à 99           |
| LVL Global inc.  | 321211     | 50 à 99           |

| Établissement   | Code SCIAN | Nombre d'employés |
|---|------------|-------------------|
| Maisons Champoux  | 321992     | 50 à 99           |
| Parmalat Laverlochère   | 311515     | 50 à 99           |
| Provigo (Ville-Marie)   | 445110     | 50 à 99           |
| Sylvical Chemical Products  | 325210     | 50 à 99           |
| Table de concertation locale des personnes âgées du Témiscamingue | 624120     | 50 à 99           |
| Tembec (Béarn)  | 321111     | 100 à 199         |
| Tembec (Témiscaming – bureau administratif)                       | 321999     | 50 à 99           |
| Tembec Industrie (Teamboard)                                      | 322219     | 100 à 199         |
| Tembec Industries inc. (Groupe Chimique)                          | 325999     | 50 à 99           |
| Tembec Industries inc. (Pâte cellulose)                           | 322112     | 500 à 999         |
| Tembec Industries inc. (Temcell)                                  | 322111     | 100 à 199         |
| Témisko   | 336212     | 50 à 99           |
| Transport Jolatem inc.  | 113312     | 50 à 99           |
| Ville de Témiscaming (Hôtel de Ville)                             | 913910     | 100 à 199         |

Au Témiscamingue, les principales activités économiques sont liées à l'agriculture (et l'agroalimentaire), à l'exploitation de la ressource forestière, à la prestation de services pour la population et au tourisme.

### 1.3.1) Agriculture et agroalimentaire

Le Témiscamingue génère environ 40 % des revenus agricoles bruts de la région. Précisons que la production laitière constitue la base de l'activité économique agricole et génère à elle seule des revenus bruts de 19 M\$, même si elle a perdu 23 % de son volume global depuis dix ans. Une nouvelle tendance est observée, soit les productions végétales, lesquelles sont en croissance et représentent un chiffre d'affaires de 13,5 M\$, dont 11 M\$ pour les céréales et les oléagineux. La production bovine, quant à elle, produit un chiffre d'affaires de 9 M\$, suivie par les productions ovines et porcines.

L'industrie maraîchère prend de l'expansion au Témiscamingue et les terres sablonneuses que l'on y retrouve favorisent la culture de la pomme de terre et de la carotte. Il existe une quarantaine d'entreprises d'agrotransformation qui connaissent un développement intéressant.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Source : Société de développement du Témiscamingue (SDT)

Toutefois, seulement 34 % de la superficie des sols zonés agricoles sont en culture. La superficie énorme à potentiel cultivable (en rapport à ce qui est cultivé) est soumise à des contraintes de mise en culture comme l'enclavement, le morcellement (le manque de grandes superficies d'un seul tenant), l'accessibilité compte tenu de la topographie, de la couverture végétale existante ou de l'éloignement des centres de production et de transformation.<sup>1</sup>

### **1.3.2) Forêt**

Le Témiscamingue possède une structure économique axée sur l'exploitation et la première transformation de ses ressources naturelles. Étant donné la part relative qu'occupe la forêt au Témiscamingue, l'activité forestière joue un rôle prépondérant dans notre région. Un tiers de tous les emplois dans la MRCT sont reliés à la ressource forestière. La transformation du bois (secteur manufacturier) procure environ 77 % des emplois générés.<sup>1</sup>

L'exploitation de la forêt impose des défis environnementaux et économiques énormes. La complexité de l'écosystème et des méthodes d'exploitation historiquement développées amènent des coûts de prélèvement beaucoup plus élevés que ceux de la forêt boréale en Abitibi et de la forêt mixte et feuillue en Ontario.<sup>2</sup>

Depuis plusieurs années, il est question de valoriser les importantes quantités de biomasses qui sont générées par les opérations forestières et actuellement laissées en forêt. L'utilisation de biomasse est avantageuse écologiquement dans la mesure où est respecté le principe de précaution.

### **1.3.3) Commerces et services à la population**

Le marché local témiscamien, en plus d'être petit, est dispersé géographiquement. Il ne bénéficie pas d'une masse critique suffisante pour l'implantation de grandes chaînes de distribution des produits et services, ce qui entraîne une partie de la clientèle vers l'Ontario et l'Abitibi. Toutefois, la vitalité des entrepreneurs du secteur commercial témiscamien a permis de développer des entreprises qui offrent des services de proximité très bien adaptés aux besoins du milieu et des services spécialisés qui rejoignent les clientèles ontarienne et abitibienne.<sup>2</sup>

Au niveau de la santé, il y a deux établissements de santé et de services sociaux dans la MRC de Témiscamingue (CSSS du Lac-Témiscamingue et CSSS de Témiscaming-et-de-Kipawa) qui ont été fusionnés en 2011, pour devenir le CSSS du Témiscamingue. Ce dernier compte trois pavillons principaux, soit le pavillon Sainte-Famille et le pavillon Duhamel, situés à Ville-Marie, et le pavillon Témiscaming-Kipawa, situé à Témiscaming. Il y a également plusieurs résidences pour personnes âgées.

Sur le plan de l'éducation, la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue (CSLT) possède douze écoles primaires et quatre écoles secondaires et est autorisée à dispenser en plus des programmes réguliers, huit programmes de formation professionnelle.

---

<sup>1</sup> **Source** : Première des quatre parties du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 25 avril 2012

<sup>2</sup> **Source** : Société de développement du Témiscamingue (SDT)

Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et l'Université du Québec en Abitibi- Témiscamingue sont présents à leurs pavillons de Ville-Marie. Ils offrent différents programmes de formation adaptés aux besoins de leur clientèle et des besoins identifiés sur le territoire. Il y a également une station de recherche (Station de recherche agroalimentaire de l'Abitibi-Témiscamingue) située à Notre-Dame-du-Nord.

Les équipements culturels sont eux aussi répartis sur une grande partie du territoire plutôt que concentrés dans les municipalités les plus peuplées.

Le secteur tertiaire (services) comprend en comparaison avec les secteurs primaire et secondaire (manufacturiers), plus de la moitié des emplois au Témiscamingue. La nature de ces emplois joue un rôle très important sur la qualité de vie de la population. En effet, ils portent sur le transport, les communications, le commerce, les finances, l'éducation, la santé, l'hébergement et la restauration.

Les emplois liés aux services prennent une part importante dans l'économie, aussi bien du Témiscamingue qu'au Québec. Cependant, la part relative qu'occupent les emplois liés aux services demeure plus faible dans la MRCT que dans l'ensemble de l'Abitibi-Témiscamingue et du Québec. La faible population de la MRCT peut expliquer en partie les difficultés de générer un niveau de service plus élevé.

Outre une part relativement plus faible du secteur tertiaire (services) dans notre MRC, l'accroissement des emplois liés à ce secteur d'activités est évident au Témiscamingue. En effet, on assiste depuis quelques années à une consolidation d'organismes à caractères gouvernementaux (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'administration publique), à l'apparition de nouveaux services professionnels (en finance, assurance, placement immobilier et gestion) et à la création d'une variété de structures à caractère régional comme la MRCT et la SDT.<sup>1</sup>

#### **1.3.4) Tourisme**

Au cours des années, le Témiscamingue a diversifié son offre touristique. Un réseau de sites historiques et de centres d'interprétation à la fois diversifié et complémentaire couvre l'ensemble du territoire et des événements importants et de grandes renommées y sont organisés. Les services d'hébergement évoluent en fonction des nouveaux besoins de la clientèle touristique. Sur la centaine de pourvoiries de l'Abitibi-Témiscamingue, plus de la moitié se situent au Témiscamingue et certaines se distinguent au niveau national.<sup>2</sup>

Ainsi, le tourisme dans la MRCT est surtout concentré autour des activités de plein air, particulièrement la chasse et la pêche. Près de 60 pourvoyeurs sont en opération. Une forte proportion des équipements récréatifs est aussi axée sur des activités nautiques (rampes de mise à l'eau, quais publics, ports de plaisance, plages) ou d'autres activités sportives (pistes de ski de fond, pistes de motoneige, terrains de golf, centres d'équitation, terrains de camping).

---

<sup>1</sup> **Source** : Première des quatre parties du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 25 avril 2012

<sup>2</sup> **Source** : Société de développement du Témiscamingue (SDT)

Le territoire du Témiscamingue est très propice au canotage; les rivières des Outaouais, Kipawa et Dumoine étant bien connues des adeptes du canot-camping. De plus, de nombreux chalets et camps de chasse se sont installés sur notre territoire.

Outre ces activités de plein air, la région, quoiqu'encore très mal connue, diffère par la qualité de ses paysages, par des manifestations d'envergure (Foire Gourmande de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-Est Ontarien, Rodéo du camion de Notre-Dame-du-Nord, Festival Western de St-Bruno-de-Guigues), par des témoins de son histoire. Parmi les éléments culturels et naturels dignes d'intérêt, citons : le Parc national historique de Fort-Témiscamingue, la Maison du Frère-Moffet, le T.E. Draper, le Domaine Brown, le Musée de Guérin, le poste de traite d'Hunter's Point, la Gap, les maisons de la rue Notre-Dame (Ville-Marie), la gare du Canadien Pacifique (Témiscaming), la mine Wright, le pont Grassy Narrow, les ponts couverts, les églises, les sites archéologiques, le site Topping, le Domaine de la Baie Gillies, la Baie du Canal, l'île McKenzie, le ruisseau Gordon, les sentiers écologiques, les érablières, etc.<sup>1</sup>

De plus, à l'automne 2013, le gouvernement du Québec annonçait la création du 26<sup>e</sup> parc national du réseau Parcs Québec, le Parc Opémican. Ce dernier devrait offrir des services aux visiteurs dès 2019. Le parc, d'une superficie de 252,5 km<sup>2</sup>, se développera autour de points d'intérêt tels que le lac Témiscamingue, le lac Kipawa ainsi que le secteur de la pointe Opémican. Il est situé à environ 15 km au nord de la ville de Témiscaming et à 35 km au sud de celle de Ville-Marie (voir figure 5).

### **1.3.5) Énergie**

Finalement, l'important réseau hydrographique qui couvre le Témiscamingue a favorisé au cours des ans la construction de trois centrales hydroélectriques dont le centre de production est à Notre-Dame-du-Nord. Il y a une minicentrale à Winneway et deux autres projets sont sur la planche à dessin depuis quelques années.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> **Source** : Première des quatre parties du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Témiscamingue – Problématique d'aménagement, 25 avril 2012

<sup>2</sup> **Source** : Société de développement du Témiscamingue (SDT)



# CHAPITRE 2

## Organisation administrative

### 2.1) DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Le 20 septembre 2006, le conseil des maires de la MRC de Témiscamingue a adopté un règlement (120-09-2006) indiquant qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2007, la MRC aurait compétence pour la gestion des matières résiduelles du secteur résidentiel (collecte, transport et disposition des matières recyclables et des matières résiduelles) à l'égard de toutes les municipalités de son territoire :

- ♦ **Municipalités** : Angliers, Béarn, Duhamel-Ouest, Fugèreville, Guérin, Kipawa, Laforce, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère, Lorrainville, Moffet, Nédélec, Notre-Dame-du-Nord, Rémigny, St-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre, St-Eugène-de-Guigues;
- ♦ **Villes** : Belleterre, Ville-Marie, Témiscaming;
- ♦ **Territoires non organisés** : Laniel, Les Lacs-du-Témiscamingue.

La MRC de Témiscamingue gère donc le service de collecte porte-à-porte des différentes matières résiduelles (matières recyclables, compostables et déchets) sur l'ensemble du territoire et de la disposition de celles-ci. Une fois collectées, les matières sont acheminées au Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) situé à St-Édouard-de-Fabre, pour ensuite prendre le chemin qui leur est dédié. Le CVT est un site intégré de gestion des matières résiduelles, comportant un centre de transfert, une plateforme de compostage municipal, un écocentre et un centre de mise en ballots. Le site a été priorisé, entre autres, pour sa situation géographique par rapport à l'ensemble des municipalités (voir figure 6).

Ainsi, les déchets sont transbordés vers un lieu d'enfouissement technique (LET) à Rouyn-Noranda (Multitech Environnement), les matières recyclables sont mises en ballots, pêle-mêle, pour ensuite être acheminées vers un centre de tri, situé à Gatineau (Tricentris). Finalement, les matières compostables sont compostées directement sur le site du CVT, sur une plateforme de compostage extérieur, en andains.

Seules les collectes d'encombrants et de sapins de Noël, la gestion des boues municipales (stations d'épuration), ainsi que les relais d'écocentre locaux (REL) sont gérées par les municipalités locales.

Les REL sont des mini-écocentres. Ces REL et l'Écocentre du CVT permettent aux citoyens de disposer de diverses matières ne pouvant être collectées à même la collecte de porte-à-porte (pneus, métaux, produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU), peintures, huiles et autres résidus domestiques dangereux (RDD), lampes fluocompactes, batteries, piles, bonbonnes de propane, bois et autres résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), etc.).

La majorité de ces matières sont récupérées sans frais directement dans les REL, ou sont assumées par la MRC (ex. : certains RDD). D'autres matières sont acheminées au CVT pour être collectées par des récupérateurs accrédités.

Figure 6 : Distance entre les municipalités et le Centre de valorisation du Témiscamingue



Concernant la collecte des matières résiduelles (recyclage, compostage et déchets) des industries, commerces et institutions (ICI), celles-ci sont collectées en majeure partie par la MRC de Témiscamingue. Seules quelques ICI font ramasser certaines matières plus volumineuses par des entreprises privées (transporteurs de conteneurs). Toutefois, une fois collectées, ces matières sont tout de même acheminées au CVT pour disposition.

Finalement, la gestion des boues de fosses septiques est la responsabilité des propriétaires de celles-ci. Ils doivent donc prendre entente avec l'entreprise privée pour les faire vidanger.

**Tableau 14 : Responsabilités de la gestion des matières résiduelles au Témiscamingue**

| Municipalité         | Collecte, transport et disposition R-C-D <sup>1</sup> | Collecte sapins de Noël | Collecte d'encombrants | Gestion des relais d'écocentre locaux (REL) | Frais de disposition des RDD | Gestion des boues de fosses septiques | Gestion des boues municipales | Collecte des ICI                            |
|----------------------|---|-------------------------|------------------------|---|------------------------------|---------------------------------------|-------------------------------|---|
| Angliers             | MRC de Témiscamingue                                  | Municipalités locales   | Municipalités locales  | Municipalités locales                       | MRC de Témiscamingue         | Propriétaires (par entreprise privée) | Municipalités locales         | MRC de Témiscamingue et entreprises privées |
| Béarn                |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Duhamel-Ouest        |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Fugèreville          |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Guérin               |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Kipawa               |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Laforce              |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Latulipe-et-Gaboury  |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Laverlochère         |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Lorrainville         |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Moffet               |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Nédélec              |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Notre-Dame-du-Nord   |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Rémigny              |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| St-Bruno-de-Guigues  |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| St-Édouard-de-Fabre  |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| St-Eugène-de-Guigues |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| TNO Laniel           |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Belleterre           |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Témiscaming          |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |
| Ville-Marie          |   |                         |                        |   |                              |                                       |                               |   |

<sup>1</sup> R-C-D : recyclage, compostage, déchets

## 2.2) ENTENTES ET CONTRATS

La MRC de Témiscamingue, possédant la compétence en gestion des matières résiduelles, gère en totalité le transport, la collecte et la disposition des différentes matières résiduelles générées sur son territoire. Elle possède toutefois des ententes (et contrats) avec différentes entreprises pour une partie de cette gestion.

**Tableau 15 : Ententes et contrats**

| Matière  | Organisme responsable                   | Début du contrat           | Date d'échéance   |
|--|---|----------------------------|-------------------|
| Élimination et transport des déchets vers Rouyn-Noranda                                | Multitech Environnement (Rouyn-Noranda) | 12 septembre 2011          | 12 septembre 2016 |
| Tri des matières recyclables   | Tricentris (Gatineau)                   | 7 mai 2014                 | 13 avril 2017     |
| Transport des matières recyclables vers Gatineau                                       | Transport Marc Lacroix (Mansfield)      | 1 <sup>er</sup> avril 2014 | 31 mars 2018      |
| Peintures, huiles, lampes au mercure, piles et autres RDD (organiques et inorganiques) | Laurentide re/sources                   | 2 juin 2009                | Non définie       |
| Transport et disposition des produits électroniques                                    | ARPE-Québec                             | 22 juillet 2013            | Non définie       |
| Transport et disposition des pneus   | Recyc-Québec                            | Septembre 2011             | Non définie       |

**Tableau 16 : Ententes intermunicipales concernant l'Écocentre et les relais d'écocentre locaux (REL) des municipalités**

| Partie à l'entente   | Écocentre ou REL visé | Début du contrat            | Date d'échéance              |                            |
|----------------------|-----------------------|-----------------------------|------------------------------|----------------------------|
| MRCT                 | Béarn                 | Écocentre du CVT            | 21 décembre 2011             |                            |
|                      | Duhamel-Ouest         |                             |                              |                            |
|                      | Laverlochère          |                             |                              |                            |
|                      | St-Édouard-de-Fabre   |                             |                              |                            |
|                      | Ville-Marie           |                             |                              |                            |
| Guérin               | Nédélec               | REL de Guérin               | Août 2011                    | 31 décembre (renouvelable) |
| Kipawa               | Eagle Village         | REL de Kipawa               | Avril 2014                   | Aucune                     |
| St-Eugène-de-Guigues | St-Bruno-de-Guigues   | REL de St-Eugène-de-Guigues | 1 <sup>er</sup> janvier 2012 | 31 décembre (renouvelable) |

### 2.3) ENCADREMENT LÉGISLATIF

La gestion des matières résiduelles est encadrée par différents règlements et/ou lois provinciales, entre autres, la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), dont plusieurs règlements en émanent (voir ci-dessous). Entre autres, l'adoption du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR) le 19 janvier 2006 venait imposer à l'ensemble des municipalités du Québec de fermer leurs dépôts en tranchée (DET), et ce, trois ans après l'entrée en vigueur du REIMR, c'est-à-dire avant le 19 janvier 2009.

Lors de la dernière version du PGMR, la MRC possédait encore ses DET.

La LQE encadre tout le processus de planification des matières résiduelles, dont découle le *Plan de gestion des matières résiduelles* (PGMR) de la MRC. La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, le *Plan d'action 2011-2015* et principalement les *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* déterminent quant à eux, les exigences minimales auxquelles doit répondre le PGMR.

Au niveau municipal, les municipalités sont liées par le PGMR qui les concerne. De plus, les municipalités et/ou MRC peuvent adopter divers règlements municipaux afin d'encadrer différents aspects de la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. Ce droit relève de leurs compétences en matière d'environnement et des pouvoirs réglementaires prévus par la *Loi sur les compétences municipales*. Pour ce qui est de la MRC de Témiscamingue, celle-ci a adopté un règlement afin d'acquérir la compétence au niveau de la gestion des matières résiduelles et un autre afin d'encadrer la collecte et le transport des différentes matières sur son territoire.

Donc, étant donné que la MRC a la compétence au niveau de la collecte, du transport et de la disposition de l'ensemble des matières résiduelles, c'est le règlement 153-08-2012 (mentionné dans le tableau ci-dessous) qui prévaut pour l'ensemble des municipalités en ce qui a trait à la gestion des matières résiduelles (GMR). Les municipalités n'ont donc pas de règlements municipaux qui encadrent la GMR.

**Tableau 17 : Règlementation en vigueur**

| Sujet  | Règlement / Loi  |
|--|--|
| Collecte, transport et disposition des différentes matières résiduelles au Témiscamingue | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement no 153-08-2012, modifiant le règlement no 124-08-2007, concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des matières compostables (voir annexe 1)</li> <li>◆ Règlement no 120-09-2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue (voir annexe 2)</li> </ul> |

| Sujet  | Règlement / Loi  |
|--|--|
| Déchets  | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles / LQE</li> <li>◆ Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles / LQE</li> </ul> |
| Matières recyclables                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation de matières résiduelles / LQE</li> </ul>                             |
| Contenants et résidus de peinture                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises / LQE</li> </ul>   |
| Huiles usées, contenants d'huile et filtres à huile usagés |  |
| Liquides de refroidissement, antigels et leurs contenants  |  |
| Produits électroniques                                     |  |
| Lampes au mercure  |  |
| Piles  |  |
| Autres résidus domestiques dangereux (RDD)                 | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur les matières dangereuses / LQE</li> </ul>   |
| Pneus  | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur l'entreposage des pneus hors d'usage / LQE</li> </ul>   |
| Boues de fosses septiques                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées / LQE</li> </ul>  |

# CHAPITRE 3

## Gestion actuelle des matières résiduelles

### 3.1) RECENSEMENT DES INSTALLATIONS PRÉSENTES SUR LE TERRITOIRE

#### 3.1.1) Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT)

Dans la MRC de Témiscamingue, très peu d'organismes ou d'entreprises sont reliés directement à la gestion des matières résiduelles (GMR) ou à la récupération. La majorité des activités de GMR relève de la MRC. En effet, cette dernière est propriétaire du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT), comprenant un centre de transfert, une plateforme de compostage, un écocentre et un centre de mise en ballots. Le site est entièrement clôturé.



Le CVT est le site où l'ensemble des matières résiduelles de la MRC est acheminé afin d'être traité ou redirigé vers l'entreprise qui les traite. Le CVT est situé au 641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre, soit à près de 15 km du bureau administratif de la MRC de Témiscamingue à Ville-Marie.

Une fois les matières collectées par catégorie, par les camions de collecte à chargement latéral et bras automatisé de la MRC, celles-ci sont transportées au CVT.

Tout d'abord, les matières organiques (compostables) sont traitées directement sur notre site, c'est-à-dire sur une plateforme de compostage municipal (par andains) ayant été conçu en novembre 2011 à cet effet.



Pour leur part, les matières recyclables sont mises en ballots (pêle-mêle) pour ensuite être envoyées vers un Centre de tri à Gatineau (Tricentris), qui les trie par catégorie afin d'être vendue sur les marchés extérieurs.

Finalement, les déchets (matières non valorisables) sont envoyés au lieu d'enfouissement technique de Rouyn-Noranda (Multitech Environnement) afin d'être enfouis selon les exigences gouvernementales (*Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles*).

En effet, il n'y a aucun lieu d'enfouissement technique (LET) ni de centre de tri présent sur le territoire du Témiscamingue.

La MRC a toutefois expérimenté la gestion d'un centre de tri pour une période de moins d'un an (février à décembre 2013). Pour se faire, la MRC avait acquis une table de tri surélevée à douze stations et une presse horizontale à ballots. Avec ce projet, la MRC voulait vérifier s'il pouvait être rentable de trier nous-mêmes nos matières recyclables en vendant celles-ci, au lieu de payer pour s'en départir. Par contre, étant donné l'éloignement des marchés, du volume peu intéressant pour les acheteurs, du coût de la main-d'œuvre, de la baisse du prix de vente des matières à ce moment, des coûts de rejets, etc., l'expérience n'a pas été concluante. Durant la même période, le centre de tri qui existait en Abitibi-Témiscamingue (Sani-tri) a également fermé ses portes. La MRC s'est alors tournée vers l'Outaouais (centre de tri Tricentris). Nous avons donc continué la mise en ballots, mais de façon pêle-mêle (sans trier les matières) afin de diminuer les coûts de transport.

### **3.1.2) Écocentre et relais d'écocentre locaux (REL)**

L'Écocentre du CVT permet à la population de disposer de diverses matières ne pouvant pas être collectées de porte-à-porte via les bacs de matières recyclables, compostables et déchets, soit par leur volume et/ou pour leur valorisation autre que ceux offerts par la collecte (exemples : encombrants, bois, résidus de CRD, appareils électroniques, RDD, etc.).



Plusieurs municipalités possèdent des relais d'écocentre locaux (REL). Ceux-ci ont la même fonction que l'Écocentre du CVT, mais à plus petite échelle. Ils permettent d'offrir un service de proximité aux citoyens pour qu'ils puissent se départir de leurs matières.

**Tableau 18 : Écocentre et relais d'écocentre locaux (REL) présents sur le territoire**

| Écocentre ou REL                       | Coordonnées   | Heures d'ouverture  | Matières acceptées                                 | Clientèle admise                      |
|--|---|---|--|---------------------------------------|
| Écocentre de St-Édouard-de-Fabre (CVT) | 641, route 391  | Lundi au samedi de 9h à 16h   | Toute catégorie de matières (voir tableau suivant) | Résidentiel, ICI, CRD                 |
| REL d'Angliers                         | Rang 13   | Samedi de 12h à 17h (de mai à octobre)  | Bois, métal, pneus, résidus CRD                    | Citoyens d'Angliers                   |
| REL de Fugèreville                     | Chemin de la Baie Gillies   | Un samedi aux deux semaines de 10h à 16h (fermé de janvier à avril)   | Tout   | Citoyens de Fugèreville               |
| REL de Guérin                          | 917, rue Principale Nord  | Mercredi de 12h à 20h et un samedi par mois (l'été)   | Tout   | Citoyens de Guérin et de Nédélec      |
| REL de Kipawa                          | Chemin Maniwaki (coin George-Dupont)  | Samedi de 10h à 16h   | Tout   | Citoyens de Kipawa et d'Eagle Village |
| REL de Laforce                         | Chemin Laforce-Belleterre (3 km de Laforce)                                 | Aucune (pas ouvert au public) - seulement collecte porte-à-porte  | Électroménagers, mobilier et pneus                 | Fermé au public                       |
| REL de Latulipe                        | Chemin Belleterre-Latulipe  | Un samedi aux deux semaines de 10h à 16h  | Tout sauf déchets                                  | Citoyens de Latulipe                  |
| REL de Lorrainville                    | 325, route 391  | Samedi de 9h à 16h  | Tout sauf ciment, bardeaux et asphalte             | Citoyens de Lorrainville              |
| REL de Moffet                          | Canton Latulipe, rang 2, lot 25   | Samedi de 8h à 12h (fermé l'hiver)  | Tout   | Citoyens de Moffet                    |
| REL de Notre-Dame-du-Nord              | Lot 61, rang 1, Guérin (REL d'été) et 71, rue Principale Nord (REL d'hiver) | Été : mercredi et samedi de 9h à 16h<br>Hiver : samedi de 9h à 16h  | Tout   | Citoyens de Notre-Dame-du-Nord        |
| REL de Rémigny                         | Canton Rémigny, rang 7 35-P   | Été : 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> samedi de 9h à 12h<br>Hiver : 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> samedi de 13h à 16h | Tout   | Citoyens de Rémigny                   |

| Écocentre ou REL            | Coordonnées  | Heures d'ouverture  | Matières acceptées                             | Clientèle admise  |
|-----------------------------|--|---|--|---|
| REL de St-Eugène-de-Guigues | Chemin du 6 <sup>e</sup> et 7 <sup>e</sup> rang          | Samedi 9h à 15h et mercredi 13h à 16h                         | Tout sauf matières recyclables et compostables | Citoyens de St-Bruno-de-Guigues et St-Eugène-de-Guigues     |
| REL du TNO Laniel           | Laniel (village)   | Samedi de 9h à 11h30 et mercredi de 10h à 12h (fermé l'hiver) | Tout   | Citoyens de Laniel  |
|                             | Laniel (Baie Dorval)                                     | Samedi de 10h à 12h (fermé l'hiver)                           | Tout   | Citoyens de Laniel  |
| REL de Belleterre           | 93, 1 <sup>re</sup> rue (en arrière du garage municipal) | Mercredi et samedi de 13h à 16h                               | Tout   | Citoyens de Belleterre                                      |
| REL de Témiscaming          | 121, rue du Parc-Industriel                              | Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 11h à 17h    | Tout   | Citoyens et entrepreneurs de Témiscaming et du TNO-Les-Lacs |

L'Écocentre du Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) est le point de chute principal de toutes les matières générées sur le territoire. Celles-ci sont acheminées autant par les citoyens, les industries, commerces et institutions (ICI), les entrepreneurs et les camions de collecte de la MRC. Il n'y a aucuns frais pour le citoyen (que ce soit lui-même qui apporte ses matières ou s'il fait affaire avec un transporteur de conteneurs ou un entrepreneur en construction), pourvu que les matières soient triées par catégorie.

Dans le cas inverse (si les matières ne sont pas triées), le coût de 200 \$ la tonne s'applique. Toutes les matières qui transigent au CVT sont pesées au poste de la balance à l'entrée du site. Seuls les ICI sont facturés directement selon la charte de prix ci-dessous.



**Tableau 19 : Catégorie de matières acceptées et triées à l'Écocentre du CVT et charte de prix pour les industries, commerces et institutions (ICI)**

| Disposition              | Catégorie de matières                                 | Exemples   | Coût / tonne |
|--------------------------|---|--|--------------|
| Conteneur #1             | Métal   | - Électroménagers<br>- Bicyclettes<br>- Appareils électriques en métal   | 0 \$         |
| Conteneur #2             | Résidus ultimes                                       | - Gyproc<br>- Tuiles de plafond<br>- Recouvrement de plancher (préart, tapis, tuiles, céramique)<br>- Laine isolante<br>- Vinyle<br>- Encombrants (vieux sofa, matelas...)<br>- Plastique de ferme | 200 \$       |
| Conteneur #3             | Bois naturel  | - Bois de construction naturel<br>- Planches, palettes naturelles<br>- Branches, troncs d'arbres   | 0 \$         |
| Conteneur #4             | Bois de construction                                  | - Bois laminé, collé, peint, verni, etc.   | 100 \$       |
| Section par terre        | Asphalte<br>Béton (ciment)<br>Briques                 |  | 40 \$        |
| Section par terre        | Bardeaux d'asphalte                                   |  | 100 \$       |
| Par catégorie            | Matières triées, mais mixtes                          | - Ex. : bois, bardeaux et déchets dans un même conteneur, mais triés sur le site   | 100 \$       |
| Plateforme de compostage | Résidus organiques                                    | - Pelouse, feuilles mortes<br>- Résidus de jardin<br>- Résidus de bois (sciures, copeaux)  | 0 \$         |
| Bacs 1100 litres         | Matières recyclables                                  | - Papier et carton<br>- Plastique et sacs de plastique<br>- Boîtes de conserve, cannettes et contenants d'aluminium<br>- Pots et bouteilles de verre   | 0 \$         |
| Conteneur fermé          | Appareils électroniques, électriques et informatiques | - Télévisions, radios<br>- Micro-ondes<br>- Ordinateurs<br>- Périphériques informatiques (écran, clavier, imprimantes)   | 0 \$         |

| Disposition                         | Catégorie de matières                      | Exemples   | Coût / tonne |
|-------------------------------------|--|--|--------------|
| Section par terre                   | Pneus                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pneus déjantés</li> <li>- Diamètre de jante égal ou inférieur à 24,5 pouces – diamètre global n'excédant pas 48,5 pouces</li> </ul>   | 0 \$         |
| Divers bacs de Laurentide re/source | Résidus domestiques dangereux (RDD)        |  | 0 \$         |
|                                     | Peintures                                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autres)</li> <li>- Teinture, vernis, laques</li> <li>- Peinture en aérosol</li> </ul>   |              |
|                                     | Huiles usagées                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Huiles (d'origine minérale, végétale ou synthétique)</li> <li>- Filtres à l'huile usagés</li> <li>- Contenants d'huile</li> </ul>   |              |
|                                     | RDD organiques                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acétone, adhésif, alcool à friction, calfeutrant, combustible, colorant capillaire, dégraissant, époxy, diluant, huile à chauffage, lubrifiant, nettoyant à four, teinture à souliers, toluène, etc.</li> </ul> |              |
|                                     | RDD inorganiques                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acides, bases, pesticides, oxydants</li> </ul>  |              |
| Conteneur fermé                     | Lampes fluocompactes et tubes fluorescents | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluocompactes, tubes fluorescents</li> <li>- Lampes à décharge haute intensité</li> <li>- Lampes à sodium basse pression</li> <li>- Lampes UV, lampes à LEDS</li> </ul>   |              |
|                                     | Piles rechargeables et non rechargeables   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Alcalines</li> <li>- Nickel-cadmium</li> </ul>  |              |
|                                     | Batteries et bonbonnes de propane          | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Batteries d'automobiles et d'autres machineries</li> <li>- Bonbonnes de propane (petites et grosses)</li> </ul>   |              |

Il est à noter que le fait de facturer les gens qui ne désirent pas trier leurs voyages les incite inévitablement à le faire et donc à prioriser la réduction à la source de certaines matières qui se retrouveraient alors à l'enfouissement.

### 3.1.3) Centre de transfert

Le centre de transfert a été construit à l'automne 2011 et consiste en un dôme, avec quai de chargement, permettant de décharger les camions de déchets, collectés porte-à-porte, pour les recharger par la suite dans un camion semi-remorque.



Celui-ci est ensuite dirigé vers le lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda (Multitech Environnement). Il est à noter que le centre de transfert permet aussi aux entrepreneurs de vider le contenu de leurs remorques et conteneurs impliquant souvent de gros volumes de matières.

Le bâtiment a une superficie de 24 mètres (80') de large par 27 mètres (90') de long et 8,5 mètres (28') de haut. Le chargement des déchets se fait à l'aide d'une excavatrice sur chenilles munie d'un grappin hydraulique (pelle mécanique).

Le centre de transfert sert également à accumuler les gros volumes de carton en provenance des ICI, ainsi que pour stocker les ballots de matières recyclables en attendant leur transport vers le centre de tri (Gatineau).



### 3.1.4) Plateforme de compostage

La plateforme de compostage a été implantée à l'automne 2011. La MRC a opté pour une plateforme extérieure, en andains retournés mécaniquement. Celle-ci a une superficie de 65 mètres (213') de large par 75 mètres (246') de long.



Au niveau des capacités de traitement, le certificat d'autorisation pour l'aménagement de la plateforme mentionne que les aires de compostage et de maturation couvrent respectivement 4 000 m<sup>2</sup> et 3 000 m<sup>2</sup> environ et que compte tenu de la hauteur maximale autorisée et des densités, les composts en processus de fabrication ne dépasseront pas 3 000 ou 4 000 tonnes.

Il est à noter que la plateforme de compostage est munie d'un bassin de captage des eaux de lixiviation d'une capacité de 6 500 m<sup>3</sup> (229 545 pi<sup>3</sup>).



Tous les résidus organiques putrescibles sont acceptés sur la plateforme de compostage : résidus verts (pelouse, feuilles mortes, résidus de jardin), restes de table (fruits, légumes, produits laitiers, viandes, pain, etc.), copeaux et sciures de bois, etc.

Des retournements sont effectués régulièrement, en fonction des températures et du taux d'oxygène des andains de compost, dans le but de maximiser la décomposition des matières. En effet, la MRC possède un moniteur à compost (sonde à oxygène et température) afin de contrôler ces paramètres.



Le retournement se fait à l'aide d'un chargeur sur roue ou d'une excavatrice sur chenilles munie d'un grappin hydraulique (pelle mécanique).

Une fois les matières décomposées, le compost est passé dans un tamis rotatif pour en retirer les matières non conformes et/ou ayant une granulométrie excédant la grosseur des grilles du tamis (sacs de plastique, matières non décomposées, matériaux divers, etc.).

Des échantillons (de compost et de lixiviat) sont prélevés chaque année afin d'en faire des analyses, dans un laboratoire accrédité, et ainsi vérifier les contaminants pouvant s'y retrouver. Actuellement, les tests révèlent que tant le compost que le lixiviat rencontrent les normes prescrites dans la réglementation. Malgré cela, le compost produit ne peut être utilisé pour les jardins (pour fin de consommation humaine), étant donné que lors de la collecte des matières organiques putrescibles (bac vert), certains contaminants (vitres, métal, produits dangereux, etc.) peuvent s'y retrouver, dus à un mauvais tri à la source chez le citoyen.



La MRC ne peut donc pas garantir la conformité de l'ensemble de l'andain. Le compost produit est redonné gratuitement aux municipalités et aux citoyens qui en font la demande, et ce, dans le but de l'utiliser pour les aménagements paysagers, platebandes, pelouses, plantation d'arbres, etc.

### 3.1.5) Centre de mise en ballots

Suite à la fermeture du centre de tri que la MRC avait mis sur pieds au CVT et de celui de Rouyn-Noranda (Sani-tri), la MRC s'est tournée vers Gatineau (Tricentris) pour acheminer ses matières recyclables. Elle a continué la mise en ballots de ses matières, mais sans les trier, ce qui a réduit considérablement les coûts de main-d'œuvre et de transport, d'autant plus que le transporteur évite les trajets à vide, en ayant des voyages de retour (« backload »).



Le bâtiment abritant la presse horizontale à ballots est un ancien bâtiment servant autrefois de moulin à bardeaux de cèdre (Cèdre Fabre). Il a une superficie de 15 mètres (50') de large par 30 mètres (100') de long. Les matières recyclables collectées porte-à-

porte sont déchargées dans ce bâtiment afin qu'elles soient mises en ballots.

Le chargement de la presse se fait à l'aide d'un chargeur compact sur roues.



**Tableau 20 : Installations en GMR présentes sur le territoire, autres que les écocentres**

| Installations               | Centre de transfert   | Plateforme de compostage municipal                                | Centre de mise en ballots  |
|-----------------------------|---|---|--|
| Coordonnées                 | 641, route 391 à St-Édouard-de-Fabre<br>Tél. : 819 634-2233                       |   |  |
| Propriétaire                | MRC de Témiscamingue  |   |  |
| Type d'entreprise           | Public (municipal)  |   |  |
| Membres/clients             | Toute la MRCT (résidentiel, ICI, CRD)   |   |  |
| Date de mise en service     | Septembre 2011  | Décembre 2011   | Décembre 2013  |
| Activités                   | Transbordement des déchets  | Compostage des matières organiques                                | Mise en ballots des matières recyclables (pêle-mêle)             |
| Quantités annuelles         | <u>2013</u> : 6 144,82 tonnes de déchets transférées vers le LET de Rouyn-Noranda | <u>2013</u> : 1 382,36 tonnes de matières compostables valorisées | <u>2013</u> : 1 916,31 tonnes de matières recyclables récupérées |
| Matières acceptées/refusées | Déchets (non recyclables ni compostables)   | Tous résidus organiques (résidus verts et résidus de table)       | Matières recyclables   |
| Tarif                       | Quotes-parts municipales  |   |  |

### 3.2) RECENSEMENT DES INSTALLATIONS ŒUVRANT EN GMR AU TÉMISCAMINGUE, MAIS SITUÉES À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

Étant donné que la MRC n'a pas de centre de tri ni de lieu d'enfouissement technique sur son territoire, elle doit acheminer ses matières à l'extérieur de la région. Il en est de même pour les boues de fosses septiques.

**Tableau 21 : Installations œuvrant en GMR au Témiscamingue, mais situées à l'extérieur du territoire**

| Installations               | Centre de tri des matières recyclables   | Lieu d'enfouissement technique  | Boues de fosses septiques  |
|-----------------------------|--|---|--|
| Nom et coordonnées          | Tricentris<br>45, rue Pierre-Ménard<br>Gatineau (Qc) J8R 3X3                         | Multitech Environnement<br>1610, rang Lusko<br>Rouyn-Noranda (Qc)<br>J9X 6J2  | Site de disposition des boues de fosses septiques de la MRC de la Vallée-de-l'Or<br>2001, 3 <sup>e</sup> Avenue Est<br>Val-d'Or (Qc) J9P 7B4 |
| Activités / matières visées | Tri des matières recyclables (papier, carton, verre, plastique (sauf #6) et métal)   | Enfouissement des déchets   | Traitement des boues de fosses septiques   |
| Durée de l'entente/contrats | 3 ans<br>Échéance :<br>13 avril 2017   | 5 ans<br>Échéance :<br>12 septembre 2016  | Aucun (réalisé par entreprise privée)  |
| Tarif                       | Membership :<br>4,51 \$ par habitant<br>Coût de traitement :<br>0,80 \$ par habitant | Enfouissement :<br>88,32 \$ la tonne<br>Redevances :<br>21,30 \$ la tonne<br>Transport :<br>20,86 \$ la tonne<br>Total : 130,48 \$ la tonne | Prix assumé par le citoyen   |

Il est à noter qu'en plus des installations indiquées ci-dessus, le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT), situé à Rouyn-Noranda, est également un organisme œuvrant au Témiscamingue dans le domaine de l'environnement. En effet, le CREAT est un organisme de concertation regroupant des intervenants en environnement de la région de l'Abitibi-Témiscamingue dans le but de promouvoir la conservation et de l'amélioration de l'environnement dans une optique de développement durable.

#### 3.2.1) Centre de tri des matières recyclables

La totalité des matières recyclables récupérées sur le territoire du Témiscamingue est acheminée au centre de tri de Gatineau (Tricentris), et ce, depuis décembre 2013. La MRC est devenue membre de cet organisme en mars 2014.

Tricentris est un organisme à but non lucratif issu du regroupement de plus de 200 municipalités du Québec. Son conseil d'administration est donc composé d'élus municipaux. Tricentris compte trois centres de tri, soit à Gatineau, à Lachute et à Terrebonne, regroupant 225 employés. Celui de Gatineau est en opération depuis avril 2012 et offre une capacité de traitement de 80 000 tonnes de matières recyclable par année et une capacité résiduelle de l'ordre du 20 000 tonnes par année.



En 2013, le centre de tri de Gatineau aurait traité près de 44 000 tonnes de matières recyclables et le taux global de rejets serait estimé à environ 10 % (toutes provenances confondues).

Cette nouvelle construction offre des innovations et des technologies de pointe qui contribuent à l'amélioration de la qualité du tri, entre autres, des lecteurs optiques reconnaissant différents plastiques et un courant de Foucault pour trier mécaniquement l'aluminium.

De plus, pour ce troisième centre de tri, Tricentris innove en ajoutant, en partenariat avec la SAQ, un trommel à ses équipements; une technologie encore jamais installée dans un centre de tri canadien. Ce tamis rotatif géant accomplit une ségrégation au début de la chaîne de tri et permet, entre autres, d'en retirer le verre concassé.

En 2013, une usine de micronisation a été construite sur le terrain adjacent de la succursale de Tricentris à Lachute. Celle-ci traite le verre sortant des centres de tri, récupéré via la collecte sélective. La matière est conditionnée et micronisée afin d'en obtenir une poudre, nommée VERROX®, qui est ensuite utilisée comme un ajout cimentaire. Cette technologie entraîne plusieurs retombées positives telles que l'amélioration de la performance des bétons, la diminution de la production de gaz à effet de serre généré par la fabrication du ciment, mais aussi, et surtout, elle offre une solution pour la valorisation du verre.

### **3.2.2) Lieu d'enfouissement technique (LET)**

Suite à la fermeture de l'ensemble des dépôts en tranchée présents sur le territoire du Témiscamingue (en septembre 2011), la MRC a acheminé ses déchets au LET de Rouyn-Noranda. Elle a alors signé un contrat avec l'entreprise Multitech Environnement pour trois ans, avec deux années de prolongation, à la discrétion de la MRC.



Multitech Environnement est une entreprise privée. La construction du lieu d'enfouissement a été autorisée en août 2002, et ce, pour une durée de 25 ans et pour l'enfouissement de 1 400 000 m<sup>3</sup>. La première cellule a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement en novembre 2002 et l'ouverture à la clientèle s'est effectuée en décembre de la même année.

La mise à niveau de l'ancien lieu d'enfouissement sanitaire (LES) en lieu d'enfouissement technique (LET) a débuté à partir de novembre 2009, et ce, en conformité avec le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR).

### 3.2.3) Boues de fosses septiques

Au Témiscamingue, aucun site de disposition des boues de fosses septiques n'est présent. Celles-ci doivent donc être dirigées vers l'extérieur. En Abitibi-Témiscamingue, un site est autorisé à recevoir les boues du Témiscamingue, soit celui de la MRC de la Vallée-de-l'Or.

Au niveau de la collecte des boues, une entreprise offre ce service sur le territoire du Témiscamingue. Il s'agit de Lauzon Équipement.

Pour toutes les informations en lien avec la gestion des boues de fosses septiques, se référer au point 3.5.

**Tableau 22 : Entreprise de collecte des boues de fosses septiques œuvrant au Témiscamingue**

| <b>Entreprise</b> | <b>Lauzon Équipement</b>                         |
|-------------------|--|
| Coordonnées       | 8, rang 3 Est<br>Notre-Dame-du-Nord (Qc) J0Z 3B0 |
| Propriétaire      | Benoît Lauzon                                    |
| Type d'entreprise | Privée   |
| Activités         | Vidange des fosses septiques                     |

### 3.3) RECENSEMENT DES ORGANISMES ET ENTREPRISES ŒUVRANT EN GMR AU TÉMISCAMINGUE

#### 3.3.1) Entreprises et organismes de récupération

Les autres entreprises et/ou organismes qui récupèrent certaines matières sont les comptoirs familiaux et friperies, ainsi que les garages.

Il existe cinq organismes à but non lucratif (OBNL) (comptoirs familiaux) qui récupèrent des matières réutilisables. Ces organismes permettent le réemploi de vieux vêtements, de meubles, d'appareils électriques, d'électroménagers et de toutes sortes d'objets divers qui seraient autrement éliminés. Aucune collecte n'est existante à l'heure actuelle pour ce type de matières. Les gens doivent se rendre par eux-mêmes dans les comptoirs familiaux pour y apporter leurs articles (en bon état).

En plus des comptoirs familiaux, certains citoyens permettent le roulement de divers articles récupérés sur le territoire par l'accès à des ventes de garage (ponctuelles ou permanentes). Il existe peut-être d'autres petites entreprises et/ou citoyens qui récupèrent certaines matières (métal, carcasses d'automobiles, machineries de toute sorte, etc.), mais leurs activités ne sont pas nécessairement publicisées et/ou connues de la population.

**Tableau 23 : Organismes à but non lucratif (OBNL) de récupération et réutilisation œuvrant au Témiscamingue**

| Nom de l'entreprise         | Coordonnées  | Matières visées   |
|-----------------------------|--|---|
| Comptoir Jean XXIII         | 84A, rue Ste-Anne<br>Ville-Marie (Qc) J9V 2B7                      | Surtout les vêtements, quelques jouets, livres, vaisselles et quelques petits meubles                   |
| La Brocante                 | 775, rue Principale (sous-sol de l'église)<br>Rémigny (Qc) J0Z 3H0 | Surtout les vêtements, quelques jouets, vaisselles, articles de bébé, bicyclettes, petits meubles, etc. |
| Friperie du Nord            | 17, rue Principale Nord<br>Notre-Dame-du-Nord (Qc) J0Z 3B0         | À peu près tout : vêtements, jouets, meubles, matelas, électroménagers, etc.                            |
| Association Place au soleil | 316, chemin Kipawa<br>Témiscaming (Qc) J0Z 3R0                     | Vêtements   |

### 3.4) DESCRIPTION DES SERVICES OFFERTS EN GMR SUR LE TERRITOIRE

Plusieurs services en gestion des matières résiduelles sont offerts sur le territoire de la MRC de Témiscamingue, en passant par l'information et ensuite par des services concrets de collecte. En fait, la presque totalité des matières possède un point de dépôt ou une collecte spécifique afin d'en disposer adéquatement.

#### 3.4.1) Programme d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ)

Un des moyens permettant d'informer la population sur les services offerts passe avant tout par la communication. La MRC de Témiscamingue a élaboré au cours des dernières années divers outils d'information, de sensibilisation et d'éducation (ISÉ) afin d'amener la population à poser des gestes concrets pour une bonne gestion des matières résiduelles, que ce soit par des capsules d'information qui étaient diffusées dans les médias locaux (radio, journaux communautaires et régionaux) ou des informations publiées sur le site Internet de la MRC. Chaque année, un calendrier de collecte est également produit et distribué à toute la population.

**Tableau 24 : Journaux communautaires et autres médias présents sur le territoire du Témiscamingue**

| <b>Journaux communautaires</b>         | <b>Périodicité</b>                                    |
|--|---|
| Angliers – Le Remorqueur               | Mensuelle (dix numéros par année)                     |
| Duhamel-Ouest – Le Jaseur              | Huit parutions par année ou plus (au besoin)          |
| Fugèreville – Le Rassembleur           | Mensuelle (sauf juillet et août)                      |
| Guérin – Le Bavard                     | Mensuelle   |
| Kipawa – La municipalité de Kipawa     | Quatre parutions par année (aux trois mois)           |
| Laforce – L'Express                    | Mensuelle (sauf juillet et août)                      |
| Latulipe-et-Gaboury – Fleur locale     | Mensuelle (sauf juillet et août)                      |
| Laverlochère – Le Nid de l'information | Dix parutions par année (aucun en juillet ni en août) |
| Lorrainville – Le Lien                 | Dix parutions par année (aucun en juillet ni en août) |
| Moffet – Le Chaînon                    | Mensuelle   |
| Nédélec – Le Feuilleton                | Mensuelle   |
| Notre-Dame-du-Nord – Le Mot qui court  | Bimensuelle   |
| Rémigny – Le Petit Moulin              | Mensuelle   |
| St-Bruno-de-Guigues – Le Babillard     | Mensuelle (sauf juillet et août)                      |
| St-Édouard-de-Fabre – Le Reflet local  | Mensuelle (sauf juillet et août)                      |
| St-Eugène-de-Guigues – Le Par...chemin | Mensuelle   |
| Belleterre – Le Jaseur                 | Mensuelle   |
| Ville-Marie – L'Express du Météor      | Aux deux mois (six parutions par année)               |

| Journaux locaux                  | Périodicité  |
|----------------------------------|--------------|
| Journal Le Reflet (Ville-Marie)  | Hebdomadaire |
| Journal Le Contact (Témiscaming) | Hebdomadaire |

| Télévisions communautaires    | Diffusion              |
|-------------------------------|------------------------|
| TV Témis (Notre-Dame-du-Nord) | Canal 97 ou sur le Web |
| TvcTK (Témiscaming - Kipawa)  | Canal 97 ou sur le Web |

| Radio   | Diffusion                   |
|---------|-----------------------------|
| CKVM-FM | Canal FM 93.1 ou sur le Web |

Entre autres actions d'ISÉ mises de l'avant, nous pouvons penser à la Charte des matières recyclables (voir annexe 3), élaborée par le *Comité conjoint sur les matières recyclables de la collecte sélective* en partenariat avec Recyc-Québec, qui a été adoptée par le conseil des maires et qui a été diffusée à l'endos des calendriers de collecte.

Lorsque la collecte des matières organiques (3<sup>e</sup> voie) a été instaurée en décembre 2011, une vaste campagne a été mise de l'avant. Entre autres, un Bottin Écolo et un Aide-mémoire (voir annexe 4) ont été conçus et distribués à chaque famille, incluant un mini-bac de cuisine pour la collecte des résidus de table.

Au cours de l'été 2012, des agents verts ont été embauchés par la MRC afin de vérifier le contenu des bacs et ainsi sensibiliser et informer les citoyens à l'aide de billets de courtoisie remis à ceux-ci (voir annexe 5).

Sur demande, la MRC offre gratuitement des ateliers sur la collecte sélective, sur le tri des matières organiques et des formations sur le compostage domestique aux écoles, municipalités ou via l'éducation populaire pour l'ensemble de la population. À ce jour, c'est plus de 400 composteurs domestiques qui ont été vendus et/ou distribués par la MRC de Témiscamingue.

Au printemps 2014, un sondage sur la gestion des matières résiduelles a été conçu et distribué via les médias sociaux, le site Internet de la MRC et publié dans les journaux locaux (voir annexe 6). Ce sondage avait pour but de connaître les habitudes de tri de la population, des défis et problématiques que les citoyens rencontraient, des suggestions et commentaires afin d'améliorer la GMR sur le territoire (information, sensibilisation, etc.). Nous avons alors eu plus de 500 répondants.

Finalement, une *Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics* (voir annexe 7) a été élaborée et adoptée par le conseil des maires afin que tous les événements se tenant sur le territoire du Témiscamingue respectent certaines balises. En effet, cette Politique a pour objectifs de définir les principes de base et les actions à réaliser afin de réduire les impacts environnementaux, en visant l'organisation d'événements zéro déchets. Elle vise, en effet, la prise en charge de la gestion des matières résiduelles, par les organisateurs des événements qui se tiennent sur le territoire et à sensibiliser les participants, employés, bénévoles, fournisseurs et commanditaires à la bonne gestion des matières résiduelles au Témiscamingue.

En termes d'actions concrètes que le bureau de la MRC met de l'avant afin de mieux gérer ses matières résiduelles à l'interne et ainsi réduire son empreinte écologique, notons l'utilisation de vaisselle compostable ou de porcelaine lors de ses réunions afin de diminuer les quantités envoyées à l'enfouissement. Dans le même ordre d'idée, la MRC priorise les formats familiaux aux portions individuelles (sucre, crème, etc.), elle a également un système de visioconférence qui lui permet d'assister en ligne à certaines rencontres, au lieu de devoir se déplacer (réduction des frais de déplacement et des GES qui en découlent). Ce système permet également de projeter certaines informations sur écran, plutôt que d'imprimer des copies papier aux participants concernés.

D'autres actions sont réalisées directement par certaines municipalités. Entre autres, quelques-unes offrent des programmes de subvention à l'achat de couches lavables et d'autres publicisent divers trucs et conseils via leurs journaux communautaires afin de conscientiser leurs citoyens sur la bonne gestion de leurs matières résiduelles.

Actuellement, une autre campagne d'ISÉ est en cours sur le territoire. Cette nouvelle campagne vise principalement à rappeler certaines consignes, trucs et astuces afin d'augmenter les volumes de matières recyclables et compostables, à améliorer le tri de ces matières et à diminuer le volume des déchets. Des capsules vidéo seront conçues en ce sens. Le but de cette campagne est principalement de diminuer une part importante des matières qui se retrouve dans les bacs à déchets en les orientant plutôt vers les points de dépôt et de récupération existants sur le territoire (pour les RDD, les articles réutilisables, les matières recyclables, etc.).

Le site Internet de la MRC sera également revampé afin qu'il soit plus facile d'y retrouver les diverses informations en lien avec la GMR.

#### **3.4.2) Collecte de porte-à-porte**

La collecte des déchets a débuté de façon graduelle sur le territoire, en passant par de l'apport volontaire des citoyens qui se rendaient eux-mêmes vers les dépôts en tranchée des municipalités et, par la suite, par des collectes porte-à-porte municipalisées. De la même façon, la collecte des matières recyclables a débuté par de l'apport volontaire dans des conteneurs dédiés à cette fin et, ensuite, par des collectes porte-à-porte instaurées par diverses municipalités.

En 2007, la MRC a acquis la compétence en gestion des matières résiduelles. La collecte des déchets et des matières recyclables a donc été uniformisée à l'échelle de la MRC de Témiscamingue en octobre de la même année. Par la suite, en décembre 2011, la 3<sup>e</sup> voie (collecte des matières organiques) a été ajoutée à la collecte de porte-à-porte. Toutes les municipalités sont desservies pour les trois différents types de matières résiduelles et ont la même fréquence de collecte (voir calendriers de collecte à l'annexe 8), mis à part les communautés autochtones qui ne participent pas encore à la collecte des matières organiques.

**Tableau 25 : Service de collecte de porte-à-porte**

| Catégorie de matières   | Déchets   | Matières recyclables   | Matières organiques                                     |
|---|---|--|---|
| Fréquence des collectes   | Aux trois semaines l'été et aux quatre semaines l'hiver   | Aux deux semaines (toute l'année)  | Aux deux semaines l'été et aux quatre semaines l'hiver  |
| Nombre de collectes annuelles   | 15 collectes  | 26 collectes   | 20 collectes  |
| Type de contenants acceptés   | 360 litres ou 1100 litres noirs   |  |   |
| Coût de traitement (la tonne) (2014) (sans tenir compte de la collecte porte-à-porte) | Enfouissement : 88,32 \$/t<br>Redevances : 21,30 \$/t<br>Transport vers R-N : 20,86 \$/t<br>Total : 130,48 \$/t | Traitement (tri) : ± 6,70 \$/t<br>Transport vers Gatineau : ± 45 \$/t<br>Total : ± 52 \$/t | Traitement (retournement des andains, etc.) : ± 40 \$/t |

### 3.4.3) Collecte par apport volontaire

Dans certains secteurs de villégiature et entrées de territoires non organisés (TNO), il y a des bacs en commun et/ou des conteneurs afin que les utilisateurs de ces territoires puissent y apporter leurs matières résiduelles. Ces secteurs n'ont pas accès à une collecte porte-à-porte.

Dans certains cas, ces bacs ou conteneurs sont entretenus par des municipalités à proximité ou des surveillants embauchés par la MRC, afin de s'assurer que les sites soient propres.

### 3.4.4) Collecte d'encombrants et de sapins de Noël

Les autres types de collecte existante sur le territoire (encombrants et sapins de Noël) sont gérés directement par les municipalités. Certaines offrent donc ce service et d'autres non. Les municipalités définissent elles-mêmes quels types d'encombrants sont acceptés et si certains sont refusés. Une fois collectés, tous les encombrants et les sapins de Noël sont acheminés au Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT). Les encombrants pouvant être valorisés (métaux, bois, etc.) le sont, les autres sont envoyés au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda. Pour ce qui est des sapins de Noël, ceux-ci sont broyés et ajoutés à la plateforme de compostage municipal, comme résidus structurants.

**Tableau 26 : Municipalités offrant le service de collecte d'encombrants et/ou de sapins de Noël**

| Municipalités       | Encombrants                             |   | Sapins de Noël                    |
|---------------------|---|---|-----------------------------------|
|                     | Fréquence                               | Acceptés ou refusés   | Période                           |
| Angliers            | 1 fois par année (printemps)            | Acceptés : meubles, matelas, électroménagers  | N/A                               |
| Béarn               | 2 fois par année (printemps et automne) | --  | N/A                               |
| Duhamel-Ouest       | 1 fois par année (printemps)            | Refusés : matériaux en vrac (terre, pierre, branches), CRD, ordures ménagères, objets trop lourds | 2 <sup>e</sup> semaine de janvier |
| Fugèreville         | 1 fois par année (printemps)            | --  | N/A                               |
| Guérin              | 1 fois par année (mi-août)              | --  | N/A                               |
| Kipawa              | 1 fois par année (printemps)            | --  | N/A                               |
| Laforce             | 2 fois par année                        | Acceptés : mobiliers, électroménagers et pneus  | N/A                               |
| Latulipe-et-Gaboury | 1 fois par année (printemps)            | --  | N/A                               |
| Lorrainville        | 1 fois par année (printemps)            | Refusés : pneus et ordures ménagères  | N/A                               |
| Nédélec             | 2 fois par année (printemps et automne) | --  | N/A                               |
| Notre-Dame-du-Nord  | 2 fois par année (printemps et automne) | Acceptés : gros objets, meubles, électroménagers, etc.  | Début janvier                     |
| St-Bruno-de-Guigues | 1 fois par année (printemps)            | Acceptés : tout sauf matériaux de construction  | N/A                               |
| Belleterre          | 1 fois par année (juin)                 | --  | N/A                               |
| Témiscaming         | 2 fois par année (printemps et automne) | Acceptés : gros morceaux seulement  | 2 <sup>e</sup> semaine de janvier |
| Ville-Marie         | 2 fois par année (printemps et automne) | --  | Début janvier                     |

### 3.4.5) Points de dépôt de RDD

La majorité des municipalités possèdent des points de dépôt pour leurs résidus domestiques dangereux (RDD), soit au garage municipal ou à leur relais d'écocentre local (REL). Il n'y a donc aucune collecte pour ces résidus; les citoyens les apportent de façon volontaire.

**Tableau 27 : Type de RDD pouvant être récupérés dans les points de dépôt**

| Type de RDD                                | Exemples   |
|--|--|
| Peinture                                   | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Apprêts et peintures (latex, alkyde, émail ou autres)</li> <li>◆ Teinture, vernis, laques</li> <li>◆ Peinture en aérosol</li> </ul>   |
| Huiles usagées                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Huiles (d'origine minérale, végétale ou synthétique)</li> <li>◆ Filtres à l'huile usagés</li> <li>◆ Contenants d'huile</li> </ul>   |
| RDD organiques                             | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Acétone, adhésif, alcool à friction, antigel, calfeutrant, cire, colle, colorant, combustible, dégraissant, époxy, diluant, encre, essence, huile à chauffage, lubrifiant, méthanol, nettoyant à four, teinture à souliers, térébenthine, etc.</li> </ul> |
| RDD inorganiques                           | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Acides, bases, pesticides, oxydants</li> </ul>  |
| Lampes fluocompactes et tubes fluorescents | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Lampes fluocompactes</li> <li>◆ Tubes fluorescents</li> <li>◆ Lampes à décharge haute intensité</li> <li>◆ Lampes à sodium basse pression</li> <li>◆ Lampes UV</li> <li>◆ Lampes à LEDS</li> <li>◆ Etc.</li> </ul>  |
| Piles rechargeables et non rechargeables   | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Alcalines</li> <li>◆ Nickel-cadmium</li> </ul>  |
| Batteries et bonbonnes de propane          | <ul style="list-style-type: none"> <li>◆ Batteries d'automobiles et d'autres machineries</li> <li>◆ Bonbonnes de propane (petites et grosses)</li> </ul>   |

Il est à noter que seul le Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT) est autorisé à recevoir les RDD inorganiques, selon les formations reçues et les ententes avec l'entreprise de récupération (Laurentide re/sources). De plus, la MRC absorbe l'ensemble des coûts de gestion des RDD pour tout le territoire.

**Tableau 28 : Municipalités possédant des points de dépôt pour les RDD**

| Municipalités | Localisation des points de dépôts                | RDD acceptés     | Heures d'ouverture            |
|---------------|--|------------------|-------------------------------|
| Angliers      | Garage municipal<br>(2, rue de la Baie Miller)   | Tout type de RDD | Lundi au vendredi de 8h à 16h |
| Béarn         | Garage municipal<br>(53, 3 <sup>e</sup> Rue Sud) | Tout type de RDD | En tout temps                 |
| Duhamel-Ouest | CVT  | Tout type de RDD | Lundi au samedi de 9h à 16h   |
| Fugèreville   | Garage municipal<br>(16, rue Raymond)            | Tout type de RDD | En tout temps                 |

| <b>Municipalités</b> | <b>Localisation des points de dépôts</b>       | <b>RDD acceptés</b> | <b>Heures d'ouverture</b>                                      |
|----------------------|--|---------------------|--|
| Guérin               | REL  | Tout type de RDD    | Mercredi de 12h à 20h  |
| Kipawa               | REL  | Tout type de RDD    | Samedi de 10h à 16h  |
| Laforce              | Garage municipal<br>(804, chemin du Village)   | Huile et peinture   | Lundi au vendredi de 8h à 16h                                  |
| Latulipe-et-Gaboury  | Garage municipal<br>(13, rue du Carrefour Sud) | Tout type de RDD    | En tout temps  |
| Laverlochère         | Garage municipal<br>(11, rue St-Joseph)        | Tout type de RDD    | Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h                  |
| Lorrainville         | Garage municipal<br>(72, rue Notre-Dame Est)   | Tout type de RDD    | En tout temps  |
| Moffet               | REL  | Tout type de RDD    | Samedi de 8h à 12h<br>(fermé l'hiver)                          |
| Nédélec              | Garage municipal<br>(18, rue Principale)       | Tout type de RDD    | Sur appel  |
| Notre-Dame-du-Nord   | Garage municipal<br>(71, rue Principale Nord)  | Tout type de RDD    | Lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h                  |
| Rémigny              | REL  | Tout type de RDD    | 1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> samedi du mois               |
| St-Bruno-de-Guigues  | Garage municipal<br>(9, rue Perron)            | Tout type de RDD    | En tout temps (les gens déposent les RDD à proximité des bacs) |
| St-Édouard-de-Fabre  | CVT  | Tout type de RDD    | Lundi au samedi de 9h à 16h                                    |
| St-Eugène-de-Guigues | REL  | Tout type de RDD    | Samedi 9h à 15h et mercredi 13h à 16h                          |
| TNO Laniel           | REL  | Tout type de RDD    | Samedi de 9h à 11h30 et mercredi de 10h à 12h                  |
| Belleterre           | Garage municipal<br>(93, 1 <sup>re</sup> Rue)  | Tout type de RDD    | Mercredi et samedi de 13h à 16h                                |
| Témiscaming          | REL  | Tout type de RDD    | Lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche de 11h à 17h     |
| Ville-Marie          | Garage municipal<br>(21, rue Industrielle)     | Tout type de RDD    | Mercredi de 13h à 16h  |

### **3.5) GESTION DES BOUES**

Actuellement, la MRC possède peu d'informations en lien avec la gestion des boues. En effet, en ce qui concerne les boues municipales, la majorité des municipalités n'ont pas encore eu besoin de faire vider leurs bassins de traitement des eaux usées donc, peu de données sont connues.

Pour ce qui est des boues de fosses septiques, il n'existe aucun registre de vidange des boues ni à savoir combien de fosses sont conformes et combien ne le sont pas.

#### **3.5.1) Boues municipales des usines de traitement des eaux usées**

Selon les données retrouvées dans les rapports du *Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux* (SOMAE) du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), les municipalités de Laverlochère, Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord et Ville-Marie (Duhamel-Ouest) possèdent des étangs aérés (EA), tandis que les municipalités de Béarn, St-Bruno-de-Guigues, St-Édouard-de-Fabre et St-Eugène-de-Guigues ont plutôt des étangs non aérés (ENA (VP)), avec vidange périodique. Finalement, les municipalités d'Angliers et de Témiscaming (Tembec) possèdent un système de dégrillage fin (DEG).

#### **3.5.2) Boues de fosses septiques**

Au niveau des boues de fosses septiques, les propriétaires de ces installations sont soumis au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) (Q-2, r.22).

Selon l'article 13 de ce règlement, le propriétaire d'une résidence saisonnière doit faire vidanger sa fosse septique au moins une fois tous les quatre ans, tandis que le propriétaire d'une résidence permanente (utilisée toute l'année) doit la faire vidanger tous les deux ans.

Toutefois, aucun règlement municipal n'encadre actuellement la gestion des fosses septiques. Il revient au propriétaire de s'assurer de la conformité de leurs fosses, ainsi que de prendre entente avec l'entrepreneur privé pour faire vidanger leurs boues.

Dans le cas où une municipalité (ou une MRC) prend en charge la vidange des fosses septiques, celles-ci peuvent être vidangées selon le mesurage de l'écume ou des boues.

Une fois collectées, les boues doivent être déposées dans un endroit autorisé en vertu de l'article 22 de la LQE.

Le seul site en Abitibi-Témiscamingue autorisé à recevoir les boues de fosses septiques d'origine résidentielle et en provenance d'ICI de l'ensemble de la région est celui de la MRC de la Vallée-de-l'Or. Il existe un autre site, situé à Palmarolle, mais celui-ci n'accepte que les boues de fosses septiques de la MRC d'Abitibi-Ouest. Toutefois, d'autres sites sont également autorisés à recevoir les boues, mais du côté ontarien.

Les boues du Témiscamingue sont vidangées en totalité par l'entreprise privée. Une fois collectées, celles-ci sont alors acheminées vers un des sites conformes (MRC de la Vallée-de-l'Or, North Bay ou New Liskeard en Ontario).

Au niveau du site de la MRC de la Vallée-de-l'Or, celui-ci dispose de six bassins d'accumulation, ou « lagunes », où les camions de vidange de fosses septiques peuvent décharger leur contenu. Les boues sont laissées dans les lagunes le temps qu'elles puissent décanter et qu'une partie des liquides s'évaporent. Les solides sont par la suite excavés et peuvent servir à rétablir des sites à résidus miniers, par exemple.

Lors de la rédaction, les données concernant la capacité annuelle et la capacité résiduelle de traitement du site étaient non disponibles.

### **3.5.3) Boues issues des ICI**

Deux industries sur le territoire de la MRCT produisent des boues. Il s'agit de la papetière Tembec, située dans la ville de Témiscaming et l'entreprise laitière Parmalat, située dans la municipalité de Laverlochère.

Pour ce qui est de Tembec, les boues sont enfouies dans un site industriel, conforme au *Règlement sur les fabriques de pâtes et papiers* (RFPP), tandis que les boues de Parmalat sont envoyées directement dans le réseau de la municipalité. Toutefois, l'usine a un système de récupération des produits chimiques et des produits laitiers qui est utilisé lors des rinçages pour minimiser les quantités dans le réseau municipal.

### **3.6) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DANS LES INDUSTRIES, COMMERCES ET INSTITUTIONS (ICI)**

La collecte des matières résiduelles du secteur ICI se fait à même la collecte municipale, c'est-à-dire que les industries, commerces et institutions (ICI) voulant faire ramasser leurs déchets, matières recyclables et compostables n'ont qu'à les déposer dans les bacs prévus à cet effet, le jour de la collecte, et la MRC les intègre automatiquement à la collecte de porte-à-porte avec ses camions de collecte. L'ensemble des ICI du territoire peuvent donc être desservies pour les trois catégories de matières résiduelles, mais certains ont décidé de ne pas mettre de bacs pour les matières compostables, étant donné qu'aucune matière de ce type n'était générée (ex. : garage, boutiques de vêtements, etc.).

Seuls quelques ICI font affaire avec l'entreprise privée pour la collecte de leurs matières. Par exemple, certains commerces ont opté pour des gros conteneurs fermés de 40 v<sup>3</sup> (de type « roll-off ») qu'ils font ramasser par des transporteurs de conteneurs situés sur le territoire.

Certaines épiceries possèdent également leur propre conteneur pour leurs déchets et des petites presses à ballots pour leur carton. L'entreprise gestionnaire de l'épicerie en question s'occupe elle-même de la disposition et/ou la récupération de ses matières.

Pour le reste des ICI, l'ensemble des matières résiduelles qui sont collectées par la MRC et/ou par l'entreprise privée sont acheminés au CVT. Chaque catégorie de matières prend alors le chemin qui lui est destiné.

Concernant l'horaire des collectes, plusieurs ICI sont assimilables à la collecte résidentielle, c'est-à-dire qu'ils suivent la même fréquence et les mêmes jours de collecte que le calendrier municipal. Par contre, d'autres sont collectés de façon plus rapprochée (par exemple : une ou deux fois par semaine), en fonction du volume de matières générées, du type de commerces, etc. La MRC a donc un calendrier spécifique pour ces collectes supplémentaires. La MRC préconise que les ICI se procurent davantage de bacs que d'opter pour une collecte supplémentaire, mais tout dépend des spécifications pour chacun d'un (espace de terrain disponible, etc.).

Lorsque les matières arrivent au CVT, le nombre de levées versus le poids des différents voyages est compilé afin de déterminer le volume produit pour chaque générateur (ICI et résidentiel).

### 3.7) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ISSUES DU SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les résidus de construction, rénovation et démolition (CRD) peuvent être apportés dans l'ensemble des relais d'écocentre locaux (REL) des municipalités ainsi qu'à l'Écocentre de la MRC, situé au Centre de valorisation du Témiscamingue (CVT).



Une fois dans les REL, les municipalités ont la responsabilité d'acheminer le tout vers le CVT. Le bois naturel est alors broyé, à l'aide de notre broyeur, et ajouté à la plateforme de compostage municipal comme résidu structurant. Le bois non naturel (collé, peint, vernis, etc.) est également broyé, mais aucune valorisation n'est disponible pour le moment. Un projet est actuellement à l'étude à la MRC de Témiscamingue, c'est-à-dire l'implantation d'un four à combustion, avec production d'énergie, et

si le projet va de l'avant, le bois sera alors valorisé de cette façon.

Pour ce qui est des bardeaux d'asphalte, ceux-ci sont acheminés vers une entreprise de l'Abitibi (Pajula à Amos).



Pour leur part, le béton (ciment), l'asphalte et les briques sont envoyés vers Les Entreprises W. Sirard, situées à Duhamel-Ouest au Témiscamingue. L'asphalte est remixé et réutilisé, tandis que les autres matériaux sont

utilisés comme fondation de route et de cours privées.

Les autres catégories de résidus de CRD n'ayant aucune possibilité de valorisation (verre plat, tuiles, recouvrement de plancher, laine isolante, vinyle, etc.) sont enfouies au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda.

# CHAPITRE 4

## Inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire

### 4.1) SECTEUR RÉSIDENTIEL

Le tableau ci-dessous fait état des différentes matières collectées porte-à-porte via la collecte à trois voies pour le secteur résidentiel. Il exclut la portion de matières collectées pour le secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI), ainsi que les ICI assimilables, c'est-à-dire collectées à même la collecte résidentielle (21,4 % pour les déchets, 9,8 % pour le recyclage et 5 % pour le compostage).

Ces poids excluent également les matières apportées directement au CVT par les citoyens. Ceux-ci se retrouvent plutôt dans l'inventaire synthèse à la fin du présent chapitre.

De plus, il est à noter que les déchets collectés dans le TNO Les-Lacs proviennent de bacs en commun mis pour le secteur de villégiature, étant donné qu'en 2013, il n'y avait aucune population permanente d'inscrite. Il faut savoir que la MRC encourage les utilisateurs du TNO (chalets, camps de chasse, etc.) à rapporter leurs matières résiduelles à la maison. Toutefois, les propriétaires de ces résidences saisonnières qui proviennent de l'extérieur de la région utilisent les bacs et conteneurs mis à leur disposition.

Finalement, la ventilation des différentes matières (récupérées, éliminées et générées) a été prise via le calculateur Excel de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR de Recyc-Québec (voir annexe 10).

**Tableau 29 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur résidentiel, par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne)**

| Municipalités       | Déchets | Matières recyclables | Matières compostables | Total  |
|---------------------|---------|----------------------|-----------------------|--------|
| Angliers            | 50,00   | 33,81                | 21,55                 | 105,35 |
| Béarn               | 97,57   | 59,09                | 54,81                 | 211,47 |
| Duhamel-Ouest       | 108,30  | 80,04                | 71,97                 | 260,32 |
| Fugèreville         | 49,12   | 24,81                | 14,06                 | 87,99  |
| Guérin              | 50,22   | 28,91                | 18,66                 | 97,78  |
| Kipawa              | 62,24   | 45,97                | 25,52                 | 133,74 |
| Laforce             | 22,61   | 14,67                | 11,01                 | 48,28  |
| Latulipe-et-Gaboury | 44,67   | 28,10                | 18,73                 | 91,50  |
| Laverlochère        | 92,74   | 58,51                | 63,09                 | 214,34 |
| Lorrainville        | 169,82  | 100,62               | 123,77                | 394,20 |

| Municipalités                   | Déchets         | Matières recyclables | Matières compostables | Total           |
|---------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|-----------------|
| Moffet                          | 34,60           | 16,15                | 4,66                  | 55,40           |
| Nédélec                         | 47,43           | 25,79                | 23,58                 | 96,79           |
| Notre-Dame-du-Nord              | 162,98          | 104,64               | 82,41                 | 350,04          |
| Rémigny                         | 45,09           | 25,95                | 21,37                 | 92,41           |
| St-Bruno-de-Guigues             | 147,07          | 97,24                | 106,21                | 350,52          |
| St-Édouard-de-Fabre             | 73,91           | 49,31                | 44,52                 | 167,74          |
| St-Eugène-de-Guigues            | 63,78           | 32,51                | 32,64                 | 128,93          |
| TNO Laniel                      | 20,02           | 12,51                | 8,90                  | 41,44           |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue   | 39,89           | -                    | -                     | 39,89           |
| Belleterre                      | 41,54           | 28,71                | 28,64                 | 98,89           |
| Témiscaming                     | 234,51          | 179,15               | 154,71                | 568,37          |
| Ville-Marie                     | 236,59          | 258,24               | 247,36                | 742,20          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>1 894,70</b> | <b>1 304,73</b>      | <b>1 178,15</b>       | <b>4 377,59</b> |
| Timiskaming First Nation (NDDN) | 91,22           | 44,75                | -                     | 135,96          |
| Eagle Village (Kipawa)          | 41,46           | 28,62                | -                     | 70,08           |
| Winneway (Laforce)              | 76,51           | 23,65                | -                     | 100,16          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>209,19</b>   | <b>97,02</b>         | <b>-</b>              | <b>306,21</b>   |
| <b>Total</b>                    | <b>2 103,89</b> | <b>1 401,75</b>      | <b>1 178,15</b>       | <b>4 683,80</b> |

**Tableau 30 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur résidentiel, par municipalité, en 2013 (exprimé en kg/habitant)**

| Municipalités       | Déchets | Matières recyclables | Matières compostables | Total  |
|---------------------|---------|----------------------|-----------------------|--------|
| Angliers            | 165,55  | 111,94               | 71,34                 | 348,84 |
| Béarn               | 125,58  | 76,05                | 70,53                 | 272,16 |
| Duhamel-Ouest       | 130,33  | 96,32                | 86,61                 | 313,26 |
| Fugèreville         | 152,54  | 77,06                | 43,66                 | 273,26 |
| Guérin              | 156,93  | 90,34                | 58,31                 | 305,58 |
| Kipawa              | 128,07  | 94,60                | 52,50                 | 275,18 |
| Laforce             | 133,76  | 86,78                | 65,15                 | 285,69 |
| Latulipe-et-Gaboury | 149,89  | 94,29                | 62,87                 | 307,05 |

| Municipalités                   | Déchets       | Matières recyclables | Matières compostables | Total         |
|---------------------------------|---------------|----------------------|-----------------------|---------------|
| Laverlochère                    | 126,86        | 80,04                | 86,31                 | 293,21        |
| Lorrainville                    | 128,45        | 76,11                | 93,62                 | 298,18        |
| Moffet                          | 165,55        | 77,25                | 22,27                 | 265,07        |
| Nédélec                         | 115,96        | 63,05                | 57,65                 | 236,66        |
| Notre-Dame-du-Nord              | 146,83        | 94,27                | 74,25                 | 315,35        |
| Rémigny                         | 162,20        | 93,35                | 76,85                 | 332,41        |
| St-Bruno-de-Guigues             | 129,46        | 85,60                | 93,49                 | 308,56        |
| St-Édouard-de-Fabre             | 113,01        | 75,40                | 68,07                 | 256,48        |
| St-Eugène-de-Guigues            | 138,96        | 70,82                | 71,12                 | 280,90        |
| TNO Laniel                      | 253,46        | 158,36               | 112,68                | 524,50        |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue   | -             | -                    | -                     | -             |
| Belleterre                      | 138,93        | 96,02                | 95,79                 | 330,75        |
| Témiscaming                     | 98,04         | 74,89                | 64,68                 | 237,61        |
| Ville-Marie                     | 91,38         | 99,75                | 95,54                 | 286,67        |
| <b>Sous-total</b>               | <b>124,88</b> | <b>86,00</b>         | <b>77,65</b>          | <b>288,53</b> |
| Timiskaming First Nation (NDDN) | 164,06        | 80,48                | -                     | 244,54        |
| Eagle Village (Kipawa)          | 142,97        | 98,69                | -                     | 241,66        |
| Winneway (Laforce)              | 223,71        | 69,15                | -                     | 292,86        |
| <b>Sous-total</b>               | <b>176,08</b> | <b>81,67</b>         | <b>-</b>              | <b>257,75</b> |
| <b>Total</b>                    | <b>128,60</b> | <b>85,68</b>         | <b>72,01</b>          | <b>286,30</b> |

Tableau 31 : Quantité de matières recyclables du secteur résidentiel, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne)

| Catégorie        | Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Papier et carton | 946,18             | 161,37            | 1 107,55         |
| Métal            | 58,87              | 163,26            | 222,13           |
| Plastique        | 148,59             | 359,13            | 507,72           |
| Verre            | 248,11             | 45,44             | 293,55           |
| <b>Total</b>     | <b>1 401,75</b>    | <b>729,20</b>     | <b>2 130,95</b>  |

**Tableau 32 : Quantité de matières compostables du secteur résidentiel, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne)**

| Catégorie                 | Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|---------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Bois naturel              | 290,57             | --                | 290,57           |
| Résidus verts             | 922,49             | 346,93            | 1 269,42         |
| Résidus alimentaires      | 197,93             | 74,44             | 272,37           |
| Autres résidus organiques | 57,73              | 21,71             | 79,44            |
| <b>Total</b>              | <b>1 468,72</b>    | <b>443,08</b>     | <b>1 911,80</b>  |

#### 4.1.1) Caractérisation des matières résiduelles

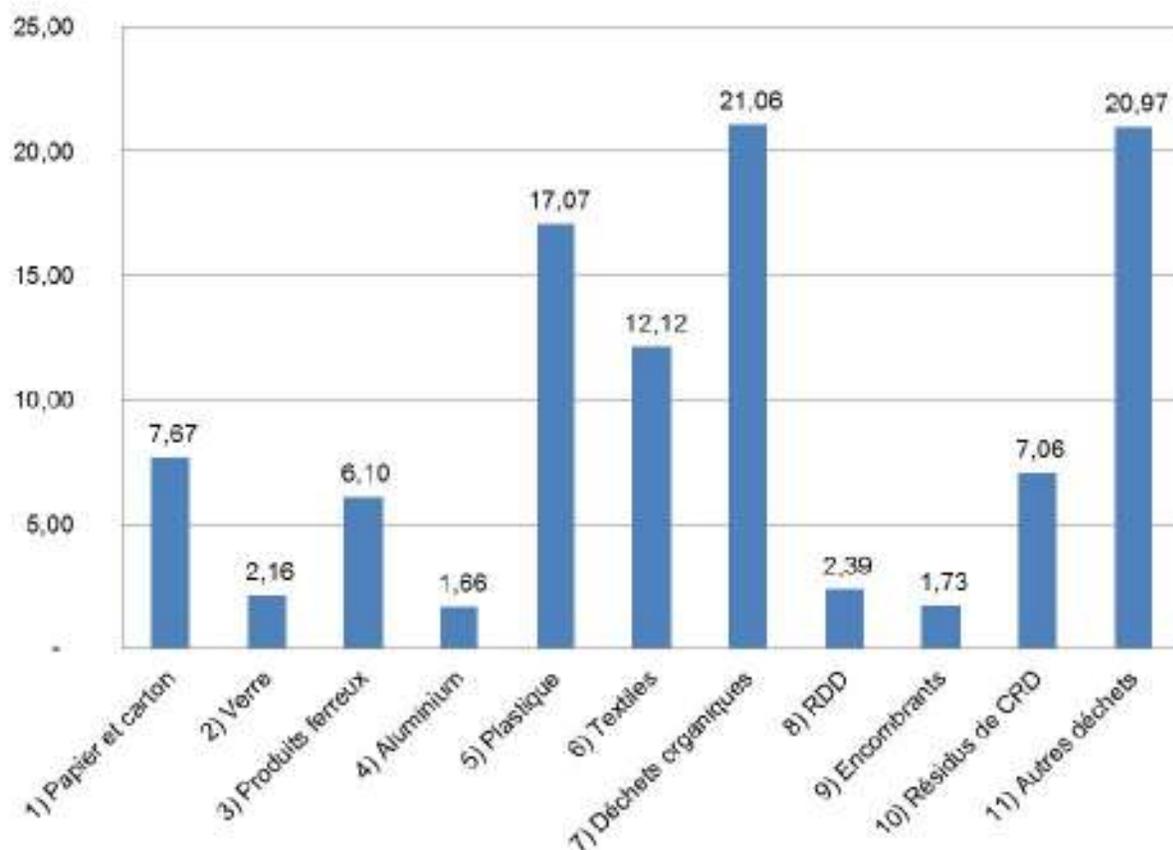
Lors de l'été 2014, une caractérisation des matières résiduelles a été réalisée à l'interne. Une dizaine d'échantillons de matières en provenance des bacs à déchet et/ou apportés par les entrepreneurs, ICI, etc. ont été séparés par catégories et pesés (voir annexe 9).

Au niveau des collectes résidentielles, la moyenne des onze catégories de matières triées a démontré un pourcentage assez significatif de déchets organiques (résidus alimentaires et de jardin) avec 21,06 % du total des matières. Une bonne portion s'est également retrouvée dans la catégorie « autres déchets » (articles électroniques, matériaux composés, pneus, autres articles en caoutchouc et particules fines) avec 20,97 %.

**Tableau 33 : Caractérisation des matières résiduelles résidentielles de la MRCT**

| Catégorie de matières | Pourcentage     |
|-----------------------|-----------------|
| 1. Papier et carton   | 7,67 %          |
| 2. Verre              | 2,16 %          |
| 3. Produits ferreux   | 6,10 %          |
| 4. Aluminium          | 1,66 %          |
| 5. Plastique          | 17,07 %         |
| 6. Textiles           | 12,12 %         |
| 7. Déchets organiques | 21,06 %         |
| 8. RDD                | 2,39 %          |
| 9. Encombrants        | 1,73 %          |
| 10. Résidus de CRD    | 7,06 %          |
| 11. Autres déchets    | 20,97 %         |
| <b>Total</b>          | <b>100,00 %</b> |

Figure 7 : Caractérisation des matières résiduelles résidentielles de la MRCT



#### 4.1.2) Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont gérés par l'entreprise Laurentide re/sources. Certaines municipalités ne possèdent aucun point de dépôt, mais font plutôt affaire avec une municipalité voisine ou avec l'Écocentre de la MRC.

Tableau 34 : Résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés, par municipalité, en 2013 (exprimé en kg)

| Municipalités       | Peintures | Huiles et filtres | Autres RDD | Total    |
|---------------------|-----------|-------------------|------------|----------|
| Béarn               | 125,30    | -                 | 44,45      | 169,75   |
| Fugèreville         | 204,55    | 1 483,85          | 438,00     | 2 126,40 |
| Guérin              | 388,70    | 1 611,65          | 957,10     | 2 957,45 |
| Kipawa              | 203,75    | 615,95            | 365,30     | 1 185,00 |
| Latulipe-et-Gaboury | 330,00    | -                 | 106,20     | 436,20   |
| Laverlochère        | 109,00    | 434,85            | 51,50      | 595,35   |

| Municipalités        | Peintures       | Huiles et filtres | Autres RDD      | Total            |
|----------------------|-----------------|-------------------|-----------------|------------------|
| Lorrainville         | 841,18          | 153,95            | 327,87          | 1 323,00         |
| Nédélec              | 11,40           | 552,75            | 37,85           | 602,00           |
| Notre-Dame-du-Nord   | 484,60          | 200,40            | 97,05           | 782,05           |
| Rémigny              | 109,95          | 474,55            | 144,40          | 728,90           |
| St-Bruno-de-Guigues  | 174,20          | 194,30            | 146,00          | 514,50           |
| St-Eugène-de-Guigues | 203,63          | 1,20              | 384,97          | 589,80           |
| TNO Laniel           | 88,65           | 104,55            | 367,30          | 560,50           |
| Belleterre           | 199,50          | -                 | 30,80           | 230,30           |
| Témiscaming          | 2 555,20        | 283,00            | 874,60          | 3 712,80         |
| Ville-Marie          | 1 110,13        | 85,90             | 407,47          | 1 603,50         |
| Écocentre de Fabre   | 2 451,87        | 3 057,65          | 3 336,03        | 8 845,55         |
| <b>Total</b>         | <b>9 591,61</b> | <b>9 254,55</b>   | <b>8 116,89</b> | <b>26 963,05</b> |

Les autres RDD comprennent les piles, les fluocompactes, les aérosols, l'antigel, les RDD organiques et inorganiques.

#### 4.1.3) Produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU)

L'Écocentre de la MRC est un point reconnu par ARPE-Québec, organisme qui gère le transport et la récupération des produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU). Tous les PEFVU des municipalités sont donc acheminés à l'Écocentre pour y être récupérés.

**Tableau 35 : Produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU) récupérés, en 2013 (exprimé en kg)**

| Matériel collecté   | Poids (kg)    |
|---------------------|---------------|
| Écran               | 16 850        |
| Ordinateur          | 3 144         |
| Autre matériel visé | 3 414         |
| Non visé            | 1 496         |
| Non déterminé       | 4 150         |
| <b>Total</b>        | <b>29 054</b> |

#### 4.1.4) Boues municipales des usines de traitement des eaux usées

Selon les données fournies par les municipalités, seule la municipalité d'Angliers nous a mentionné qu'elle faisait la vidange aux trois mois de ses installations (environ 150 gallons d'eaux usées par vidange, et ce, pour 2014) et la municipalité de Laverlochère qui nous a informés qu'elle avait vidangé 847 m<sup>3</sup> de boues en 2008.

Pour sa part, la ville de Ville-Marie a indiqué qu'elle prévoyait vidanger environ 3 500 tonnes métriques sèches de boue, dans les cinq prochaines années. Les autres municipalités ont souligné qu'aucune vidange n'avait été effectuée depuis leur installation.

Les données des municipalités étant très peu fiables et exactes, nous n'en avons pas tenu compte dans l'inventaire des boues municipales.

Toutefois, selon l'Outil d'inventaire de Recyc-Québec, les quantités globales des boues municipales selon la population ont été estimées comme suit.

**Tableau 36 : Quantité de boues municipales récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne métrique humide - tmh)**

| Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|--------------------|-------------------|------------------|
| 447                | 1 007             | 1 453            |

#### 4.1.5) Boues de fosses septiques

Au niveau des boues de fosses septiques, nous n'avons pu obtenir d'informations de la part de l'entreprise de récupération du Témiscamingue (Lauzon Équipement).

Donc, étant donné qu'aucune donnée n'est compilée en lien avec les fosses septiques, nous ne connaissons pas les volumes traités. Nous n'avons qu'une estimation sur le nombre de fosses septiques existantes sur le territoire.

**Tableau 37 : Nombre de fosses septiques sur le territoire du Témiscamingue**

| Municipalité  | Nombre de fosses septiques |        |       |
|---------------|----------------------------|--------|-------|
|               | résidence                  | chalet | total |
| Angliers      | 47                         | 52     | 99    |
| Béarn         | 25                         | 20     | 45    |
| Duhamel-Ouest | 285                        | 68     | 353   |
| Fugèreville   | 55                         | 54     | 109   |
| Guérin        | 67                         | 66     | 133   |
| Kipawa        | 133                        | 68     | 201   |

| Municipalité         | Nombre de fosses septiques |              |              |
|----------------------|----------------------------|--------------|--------------|
|                      | résidence                  | chalet       | total        |
| Laforce              | 34                         | 5            | 39           |
| Latulipe-et-Gaboury  | 37                         | 41           | 78           |
| Laverlochère         | 50                         | 4            | 54           |
| Lorrainville         | 54                         | 1            | 55           |
| Moffet               | 68                         | 50           | 118          |
| Nédélec              | 42                         | -            | 42           |
| Notre-Dame-Du-Nord   | 87                         | 9            | 96           |
| Rémigny              | 92                         | 30           | 122          |
| St-Bruno-de-Guigues  | 133                        | 60           | 193          |
| St-Eugène-de-Guigues | 91                         | 110          | 201          |
| TNO Laniel           | 73                         | 239          | 312          |
| Belleterre           | 25                         | 19           | 44           |
| Témiscaming          | 85                         | 104          | 189          |
| Ville-Marie          | 18                         | 15           | 33           |
| <b>Total</b>         | <b>1 501</b>               | <b>1 015</b> | <b>2 516</b> |

#### 4.2) SECTEUR INDUSTRIEL, COMMERCIAL ET INSTITUTIONNEL (ICI)

Ces poids sont tirés des collectes spéciales effectuées en dehors du calendrier de collecte normal (résidentiel), c'est-à-dire des ICI ayant, par exemple, une ou deux collectes par semaine pour une catégorie de matières, les volumes acheminés par l'entreprise privée (exemple : conteneurs), ainsi que les ICI assimilables (collectés à même la collecte résidentielle). Les pourcentages suivants ont donc été ajoutés pour chacune des municipalités, pour inclure les ICI assimilables :

- ♦ Déchets : 21,4 %
- ♦ Matières recyclables : 9,8 %
- ♦ Matières compostables : 5 %

Pour ce qui est de la ventilation des différentes matières (récupérées, éliminées et générées), celle-ci a été prise via le calculateur Excel de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR de Recyc-Québec (voir annexe 10).

**Tableau 38 : Bilan de gestion des matières résiduelles collectées du secteur ICI, par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne)**

| Municipalités                 | Déchets | Matières recyclables | Matières compostables | Total  |
|-------------------------------|---------|----------------------|-----------------------|--------|
| Angliers                      | 47,05   | 3,67                 | 1,13                  | 51,86  |
| Béarn                         | 70,64   | 6,53                 | 2,88                  | 80,05  |
| Duhamel-Ouest                 | 76,15   | 16,72                | 6,82                  | 99,68  |
| Fugèreville                   | 13,37   | 2,70                 | 0,74                  | 16,81  |
| Guérin                        | 13,67   | 3,14                 | 0,98                  | 17,80  |
| Kipawa                        | 23,90   | 5,00                 | 1,34                  | 30,23  |
| Laforce                       | 6,15    | 1,59                 | 0,58                  | 8,33   |
| Latulipe-et-Gaboury           | 16,62   | 3,05                 | 0,99                  | 20,66  |
| Laverlochère                  | 60,66   | 6,62                 | 9,99                  | 77,27  |
| Lorrainville                  | 126,94  | 29,59                | 35,64                 | 192,18 |
| Moffet                        | 9,42    | 1,75                 | 0,25                  | 11,42  |
| Nédélec                       | 12,91   | 2,80                 | 1,24                  | 16,96  |
| Notre-Dame-du-Nord            | 222,29  | 24,04                | 12,44                 | 258,76 |
| Rémigny                       | 12,28   | 2,82                 | 1,12                  | 16,22  |
| St-Bruno-de-Guigues           | 80,72   | 19,13                | 7,89                  | 107,74 |
| St-Édouard-de-Fabre           | 45,64   | 5,36                 | 2,34                  | 53,34  |
| St-Eugène-de-Guigues          | 21,96   | 3,53                 | 1,72                  | 27,21  |
| TNO Laniel                    | 5,45    | 1,36                 | 0,47                  | 7,28   |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue | 10,86   | -                    | -                     | 10,86  |
| Belleterre                    | 11,31   | 3,12                 | 1,51                  | 15,94  |
| Témiscaming                   | 537,58  | 204,27               | 39,06                 | 780,92 |

| Municipalités                   | Déchets         | Matières recyclables | Matières compostables | Total           |
|---------------------------------|-----------------|----------------------|-----------------------|-----------------|
| Ville-Marie                     | 546,08          | 146,29               | 70,43                 | 762,80          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>1 971,65</b> | <b>493,08</b>        | <b>199,57</b>         | <b>2 664,30</b> |
| Timiskaming First Nation (NDDN) | 45,38           | 4,86                 | -                     | 50,25           |
| Eagle Village (Kipawa)          | 11,29           | 3,11                 | -                     | 14,40           |
| Winneway (Laforce)              | 20,83           | 2,57                 | -                     | 23,40           |
| <b>Sous-total</b>               | <b>77,50</b>    | <b>10,54</b>         | <b>-</b>              | <b>88,04</b>    |
| <b>Total</b>                    | <b>2 049,15</b> | <b>503,62</b>        | <b>199,57</b>         | <b>2 752,35</b> |

Tableau 39 : Quantité de matières recyclables du secteur ICI, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne)

| Catégorie        | Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Papier et carton | 404,97             | 157,17            | 562,14           |
| Métal            | 40,15              | 159,02            | 199,17           |
| Plastique        | 38,68              | 349,79            | 388,47           |
| Verre            | 19,82              | 44,26             | 64,08            |
| <b>Total</b>     | <b>503,62</b>      | <b>710,24</b>     | <b>1 213,86</b>  |

Tableau 40 : Quantité de matières compostables du secteur ICI, récupérées, éliminées et générées, en 2013 (exprimé en tonne)

| Catégorie                 | Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|---------------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Résidus verts             | 21,21              | 45,88             | 67,09            |
| Résidus alimentaires      | 147,68             | 319,34            | 467,02           |
| Autres résidus organiques | 30,68              | 66,33             | 97,01            |
| <b>Total</b>              | <b>199,57</b>      | <b>431,55</b>     | <b>631,12</b>    |

#### 4.2.1) Boues issues des ICI

Seule l'industrie Tembec à Témiscaming a à gérer des boues de papetière. Selon le *Bilan annuel de conformité environnementale du secteur des pâtes et papiers* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), la papetière Tembec aurait enfoui, en 2012, 48 410 tonnes et incinéré 117 369 tonnes, pour un total de 232 068 tonnes de boues mélangées éliminées. Celles-ci avaient une siccité moyenne de 32,7 %.

Pour ce qui est de l'entreprise laitière Parmalat, celle-ci a géré 27 235 kg (27,24 tonnes) de boues agroalimentaires en 2013.

### 4.3) SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, RÉNOVATION ET DÉMOLITION (CRD)

Les poids des matières ci-dessous proviennent des résidus de CRD apportés par les entrepreneurs en construction de la région, des encombrants apportés par les citoyens et les municipalités, ainsi que des résidus en provenance des relais d'écocentre locaux (REL) des municipalités.

De plus, tout comme le secteur résidentiel et celui industriel, commercial et institutionnel (ICI), la ventilation des résidus (récupérés, éliminés et générés) provient du calculateur Excel de l'Outil d'inventaire des matières résiduelles des PGMR de Recyc-Québec (voir annexe 10).

**Tableau 41 : Bilan de gestion des matières résiduelles éliminées du secteur CRD, encombrants et relais d'écocentre locaux (REL) par municipalité, en 2013 (exprimé en tonne)**

| Municipalités                   | CRD           | Encombrants   | REL           | Total           |
|---------------------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Angliers                        | 17,85         | 6,39          | 22,68         | 46,92           |
| Béarn                           | 37,24         | 149,15        | -             | 186,39          |
| Duhamel-Ouest                   | 19,69         | 119,16        | -             | 138,85          |
| Fugèreville                     | 7,51          | 5,49          | 22,01         | 35,01           |
| Guérin                          | 2,97          | 0,18          | -             | 3,15            |
| Kipawa                          | 47,07         | 16,25         | 64,33         | 127,65          |
| Laforce                         | 1,30          | 0,38          | -             | 1,68            |
| Latulipe-et-Gaboury             | 1,09          | 2,52          | 26,89         | 30,50           |
| Laverlochère                    | 15,99         | 51,04         | -             | 67,03           |
| Lorrainville                    | 87,02         | 28,47         | 50,07         | 165,56          |
| Moffet                          | 10,47         | 1,21          | 15,45         | 27,13           |
| Nédélec                         | -             | 0,05          | -             | 0,05            |
| Notre-Dame-du-Nord              | 38,42         | 13,02         | 57,50         | 108,94          |
| Rémigny                         | -             | -             | -             | -               |
| St-Bruno-de-Guigues             | 77,37         | 15,05         | -             | 92,42           |
| St-Édouard-de-Fabre             | 24,31         | 115,20        | -             | 139,51          |
| St-Eugène-de-Guigues            | 11,93         | 2,29          | 147,50        | 161,72          |
| TNO Laniel                      | 4,22          | 7,94          | 20,14         | 32,30           |
| TNO Les-Lacs-du-Témiscamingue   | 8,58          | 0,20          | -             | 8,78            |
| Belleterre                      | -             | -             | 39,82         | 39,82           |
| Témiscaming                     | 57,70         | 60,12         | 156,00        | 273,82          |
| Ville-Marie                     | 161,17        | 288,18        | -             | 449,35          |
| <b>Sous-total</b>               | <b>631,90</b> | <b>882,29</b> | <b>622,39</b> | <b>2 136,58</b> |
| Timiskaming First Nation (NDDN) | -             | -             | -             | -               |
| Eagle Village (Kipawa)          | -             | -             | -             | -               |

| Municipalités      | CRD           | Encombrants   | REL           | Total           |
|--------------------|---------------|---------------|---------------|-----------------|
| Winneway (Laforce) | 0,19          | -             | -             | 0,19            |
| <b>Sous-total</b>  | <b>0,19</b>   | <b>-</b>      | <b>-</b>      | <b>0,19</b>     |
| <b>Total</b>       | <b>632,09</b> | <b>882,29</b> | <b>622,39</b> | <b>2 136,77</b> |

Tableau 42 : Quantité de résidus du secteur CRD, récupérés, éliminés et générés, en 2013 (exprimé en tonne)

| Catégorie            | Quantité récupérée | Quantité éliminée | Quantité générée |
|----------------------|--------------------|-------------------|------------------|
| Agrégats             | 974,19             | 109,74            | 1 083,93         |
| Bois de construction | 206,10             | 233,52            | 439,62           |
| Gypse                | 2,21               | 106,87            | 109,08           |
| Bardeaux asphalte    | 594,00             | 89,54             | 683,54           |
| Autres               | -                  | 92,42             | 92,42            |
| <b>Total</b>         | <b>1 776,50</b>    | <b>632,09</b>     | <b>2 408,59</b>  |

#### 4.4) INVENTAIRE SYNTHÈSE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Il est à noter que bien que la majeure partie des matières résiduelles transigent par le CVT, donc qu'elles sont pesées et comptabilisées, il reste un certain pourcentage dont la MRC n'a pas de données précises. Par exemple, certains RDD sont récupérés à même les garages et entreprises qui font directement affaire avec le privé. De la même façon, certaines municipalités vendent et/ou donnent le métal qu'elles ramassent dans leur REL et ces volumes ne sont pas nécessairement pesés, donc non pris en compte.

Nous n'avons aucune donnée concernant les balayures de rue. Les poids de celles-ci peuvent s'être retrouvés à même les déchets résidentiels et/ou les résidus des REL.

D'autres données ont été prises des grilles de calcul fournies par Recyc-Québec, c'est-à-dire pour les pneus, les textiles, les véhicules hors d'usage (VHU) ainsi que pour les contenants consignés. Il est à noter que les quantités de textiles éliminés, estimées à 178,17 tonnes, entrent dans la catégorie « déchets résidentiels » étant donné que ces textiles sont collectés à même la collecte de porte-à-porte des déchets. De la même façon, les plastiques agricoles, bien qu'il y ait eu quelques projets-pilotes pour les récupérer au Témiscamingue, sont actuellement envoyés à l'enfouissement. Ils sont donc incorporés à la catégorie « résidus destinés à l'enfouissement ». Leur volume, estimé à environ 35 tonnes par année, est inclus en partie dans les déchets résidentiels et en partie dans les résidus de REL. En effet, certains producteurs agricoles mettent leurs plastiques directement dans les bacs dédiés à la collecte résidentielle des déchets, tandis que d'autres vont les porter dans les relais d'écocentre locaux (REL) du territoire.

Il est à noter que tous les rejets des différentes installations sont envoyés à l'enfouissement, c'est-à-dire au LET de Rouyn-Noranda.

**Tableau 43 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par catégorie de produits, en 2013 (exprimé en tonnes)**

| Catégorie                          | Produit                              | Tonnes          | Produit        | Total par produit |
|------------------------------------|--------------------------------------|-----------------|----------------|-------------------|
| Résidus destinés à l'enfouissement | Déchets résidentiels                 | 2 103,89        | Déchets        | 4 153,04          |
|                                    | Déchets ICI                          | 2 049,15        |                |                   |
|                                    | Résidus de CRD                       | 632,09          | Matériaux secs | 2 136,77          |
|                                    | Encombrants                          | 882,29          |                |                   |
|                                    | Résidus des REL                      | 622,39          |                |                   |
|                                    | Résidus détournés de l'enfouissement | (144,99)        |                | (144,99)          |
|                                    | <b>Sous-total</b>                    | <b>6 144,82</b> |                | <b>6 144,82</b>   |
| Autres résidus éliminés            | Véhicules hors d'usage (VHU)         | <b>359,61</b>   | VHU            | <b>359,61</b>     |

| Catégorie                   | Produit                          | Tonnes            | Produit              | Total par produit |
|-----------------------------|----------------------------------|-------------------|----------------------|-------------------|
| Récupération / valorisation | Recyclage résidentiel            | 1 401,75          | Recyclage            | 1 916,31          |
|                             | Recyclage ICI                    | 503,62            |                      |                   |
|                             | Recyclage apport volontaire CVT  | 10,94             |                      |                   |
|                             | Compostage résidentiel           | 1 178,15          | Compostage           | 1 382,36          |
|                             | Compostage ICI                   | 199,57            |                      |                   |
|                             | Compostage apport volontaire CVT | 4,64              |                      |                   |
|                             | Bois naturel                     | 290,57            | Bois                 | 496,67            |
|                             | Bois de construction             | 206,10            |                      |                   |
|                             | Métal                            | 229,22            | Autres               | 2 863,62          |
|                             | RDD                              | 26,96             |                      |                   |
|                             | PEFVU                            | 29,05             |                      |                   |
|                             | Pneus                            | 189,06            |                      |                   |
|                             | Textiles                         | 53,94             |                      |                   |
|                             | Bardeaux d'asphalte              | 594,00            |                      |                   |
|                             | Agrégats et autres CRD           | 976,40            |                      |                   |
|                             | Véhicules hors d'usage (VHU)     | 764,99            |                      |                   |
| <b>Sous-total</b>           | <b>6 658,96</b>                  |                   | <b>6 658,96</b>      |                   |
| Contenants consignés        | Aluminium                        | 23,70             | Contenants consignés | <b>83,70</b>      |
|                             | Plastique                        | 11,90             |                      |                   |
|                             | Verre                            | 48,10             |                      |                   |
|                             | <b>Sous-total</b>                | <b>83,70</b>      |                      |                   |
| Boues                       | Boues municipales                | 1 453,00          | Boues                | <b>233 548,24</b> |
|                             | Boues de fosses septiques        | N/D               |                      |                   |
|                             | Boues des ICI                    | 232 095,24        |                      |                   |
|                             | <b>Sous-total</b>                | <b>233 548,24</b> |                      |                   |
| <b>Total</b>                |                                  | <b>246 795,33</b> |                      | <b>246 795,33</b> |

Figure 8 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par catégorie de produits, en 2013 (excluant les boues)

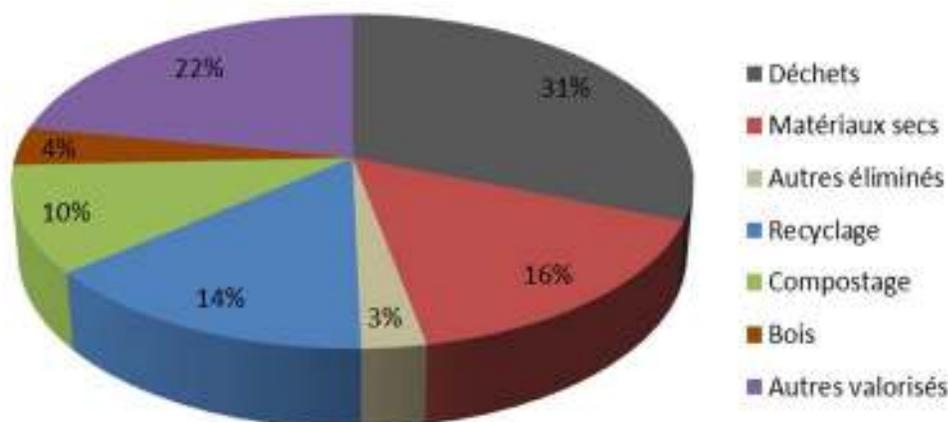
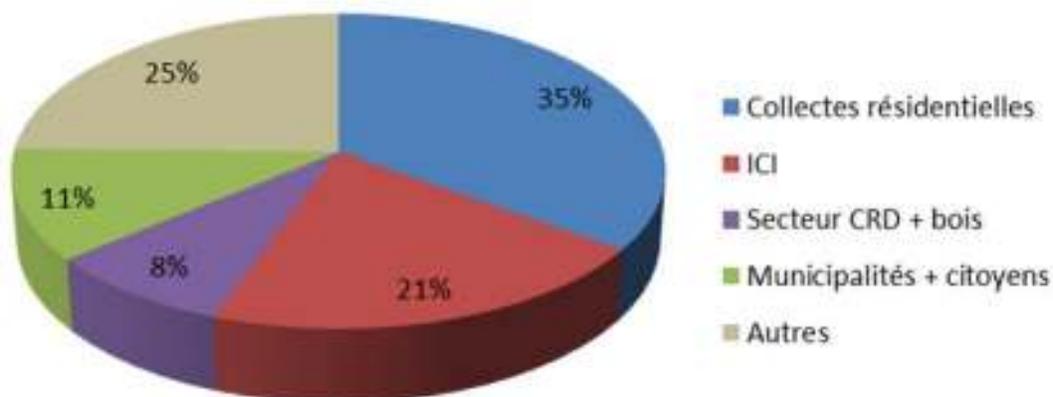


Tableau 44 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par générateur, en 2013 (exprimé en tonnes)

| Générateur   | Total             |
|--|-------------------|
| Collectes résidentielles                                       | 4 683,79          |
| ICI  | 2 752,34          |
| Secteur CRD + bois   | 1 128,76          |
| Municipalités + citoyens (encombrants, apport volontaire, REL) | 1 520,26          |
| Autres (- détourné)  | 3 161,94          |
| Boues  | 233 548,24        |
| <b>Total</b>   | <b>246 795,33</b> |

Figure 9 : Inventaire synthèse des matières résiduelles récupérées, éliminées ou générées sur le territoire du Témiscamingue, par générateur, en 2013 (excluant les boues)



# CHAPITRE 5

## Diagnostic territorial, orientations et objectifs

### 5.1) BILAN DU PREMIER PGMR

Lors de la première version du PGMR, la MRC de Témiscamingue s'était donné comme objectif d'atteindre 65 % de valorisation de l'ensemble des matières résiduelles générées sur le territoire. À cette époque, nous n'atteignons que 4 % de mise en valeur avec les tonnages connus.

Plusieurs actions ont été réalisées et d'autres ont été modifiés et/ou améliorés afin de respecter les diverses lois et réglementations en vigueur. Dans l'ensemble, nous pouvons dire que la grande majorité des matières résiduelles générées sur le territoire ont été prises en charge et des investissements ont été mis de l'avant afin de les gérer selon leur filière respective.

La MRC de Témiscamingue a été bien au-delà des objectifs qu'elle s'était fixés et a dépassés toutes les mesures qu'elles s'étaient données (de 2004 à 2008).

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008*, la MRC de Témiscamingue a réalisé plusieurs projets et a investi des sommes importantes au niveau de la gestion des matières résiduelles. Voici un résumé (historique) de la GMR au Témiscamingue :

- ♦ 9 juillet 2001 : Entente ministère de l'Environnement.
- ♦ 12 novembre 2001 : Engagement d'une chargée de projet en environnement pour l'élaboration d'un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).
- ♦ 25 janvier 2005 : Entrée en vigueur du PGMR de la MRCT.
- ♦ 27 mars 2006 : Mandat du conseil des maires pour la formation d'un comité de directeurs généraux municipaux.
- ♦ 21 juin 2006 : Adoption d'un Plan d'affaires concernant la collecte, le transport et la disposition des matières recyclables et des déchets dans l'ensemble des municipalités et Territoire non organisé de la MRCT.
- ♦ 21 juin 2006 : Résolution d'intention de la MRC de Témiscamingue pour acquisition de compétence.
- ♦ 20 septembre 2006 : Adoption par le conseil des maires du règlement n° 120-09-2006 portant sur la déclaration d'intention pour l'acquisition de compétence en gestion des matières résiduelles pour la MRC de Témiscamingue.
- ♦ 20 septembre 2006 : Adoption du règlement d'emprunt n° 121-09-2006 au montant de 1 000 000 \$ pour l'acquisition de quatre camions de collecte.
- ♦ 20 septembre 2006 : Création d'un comité consultatif, le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE), formé de directeurs généraux municipaux et de maires.

- ♦ 6 novembre 2006 : Confirmation de l'adhésion de l'ensemble des municipalités à la déclaration de compétence de la MRCT (règlement n° 120-09-2006).
- ♦ 24 novembre 2006 : Approbation par la ministre des Affaires municipales et des Régions (MAMR) du règlement d'emprunt n° 121-09-2006 (1 M\$).
- ♦ 1<sup>er</sup> janvier 2007 : Acquisition par la MRCT de la compétence en gestion des matières résiduelles.
- ♦ 24 janvier 2007 : Octroi à Saniquip inc. du contrat d'achat de trois camions neufs à benne à ordures, à chargement latéral et bras automatisé, livrables à la fin du mois d'août 2007 (702 480 \$).
- ♦ 19 mars 2007 : Commande des bacs deux couleurs (recyclage et déchets) pour l'ensemble des citoyens et entreprises de la MRCT (360 et 1 100 litres, coût estimé : 1 555 000 \$).
- ♦ 31 mai et 1<sup>er</sup> juin 2007 : Visite chez Saniquip, fournisseur des camions, par une délégation du comité CAGE, ainsi que visite du centre de tri Gaudreau à Victoriaville et Tricentris à Lachute.
- ♦ 3 juillet 2007 : Entrée en fonction du coordonnateur du service de collecte.
- ♦ 18 juillet 2007 : Visite de SANIMOS d'Amos / centre de transbordement.
- ♦ 22 août 2007 : Adoption par le conseil des maires du règlement n° 124-08-2007 concernant la collecte et le transport des matières recyclables et des matières résiduelles.
- ♦ 4 et 10 septembre 2007 : Livraison des camions et formation (le 4 septembre) par Saniquip (12 heures).
- ♦ 19 septembre 2007 : Location (un an) d'un site à St-Édouard-de-Fabre pour l'aménagement d'un Écocentre comprenant un terrain de 18 acres (à dézoner) et deux bâtiments (Écocentre).
- ♦ 21 septembre 2007 : Parution du calendrier de collecte dans les journaux Le Reflet et Le Contact.
- ♦ 21 au 28 septembre 2007 : Diffusion de capsules d'information sur le projet de collecte sélective à CKVM.
- ♦ 24 septembre 2007 : Entrée en fonction de six opérateurs de camion de collecte.
- ♦ 18-19 et 26-27 septembre 2007 : Soirée « portes ouvertes » pour informer la population de la gestion des matières résiduelles, et ce, dans les différents secteurs géographiques (Témiscaming, Ville-Marie, Notre-Dame-du-Nord et Latulipe).
- ♦ 28 septembre 2007 : Deuxième parution du calendrier de collecte dans les journaux Le Reflet et Le Contact et information concernant les matières permises et interdites.
- ♦ 1<sup>er</sup> octobre 2007 : Début de la collecte porte-à-porte dans toutes les municipalités, en alternance matières recyclables et déchets d'une semaine à l'autre (service uniforme dans l'ensemble du territoire).
- ♦ 19 décembre 2007 : Adoption du règlement d'emprunt n° 129-12-2007 au montant de 338 000 \$ pour l'acquisition d'immeubles et d'équipements pour l'aménagement d'un Écocentre.
- ♦ 7 mai 2008 : Achat d'un 4<sup>e</sup> camion usagé, à benne à ordures, à chargement arrière (53 000 \$).

- ♦ 21 mai 2008 : Adoption du règlement d'emprunt n° 132-05-2008 au montant de 616 000 \$ pour différents aménagements à l'Écocentre, dont un quai de transbordement.
- ♦ 25 août 2008 : Acquisition et installation de quatre bacs de dix verges dans les secteurs de villégiature.
- ♦ 25 août 2008 : Acquisition du site de l'Écocentre à St-Édouard-de-Fabre (160 000 \$) et autorisation pour les études techniques ainsi que les plans et devis relativement à un centre de transbordement, incluant l'appel d'offres.
- ♦ Mai et juin 2010 : Fermeture de douze des seize dépôts en tranchée (DET) sur le territoire du Témiscamingue et implantation de relais d'écocentre locaux (REL) dans certaines municipalités.
- ♦ Septembre 2011 : Fermeture des quatre derniers DET en opération au Témiscamingue.
- ♦ Novembre 2011 : Mise en place d'une plateforme de compostage municipale et d'un centre de transfert des matières résiduelles.
- ♦ Décembre 2011 : Début de la collecte à trois voies (matières compostables).
- ♦ Printemps 2010 à juin 2014 : Analyse des options possibles par les élus de la MRCT, pour l'issue des déchets ultimes.
- ♦ Automne 2012 et hiver 2013 : Dépôt de l'analyse de préfaisabilité effectuée par Normex sur les technologies disponibles pour le traitement par incinération des matières résiduelles.
- ♦ Février à décembre 2013 : Tri des matières recyclables au CVT, à l'aide d'une table surélevée à six stations de tri. Le carton, le papier, le métal, les plastiques rigides, le plastique mou et le verre sont alors mis en ballots de façon séparée et vendus à l'entreprise Kruger.
- ♦ Mars et avril 2014 : Diffusion d'un sondage sur la gestion des matières résiduelles pour connaître les habitudes de triage de la population, les défis et les commentaires sur la GMR actuelle au Témiscamingue.
- ♦ Avril 2014 : Dépôt du Rapport de SNC-Lavalin / Stavibel, concernant le projet d'incinérateur.
- ♦ Mai 2014 : Mission en France et en Suède pour l'observation des technologies utilisées pour l'incinération et la valorisation des extrants générés par l'incinération.
- ♦ Décembre 2014 : Adoption des maires de la MRCT de la résolution n° 12-14-528, autorisant le début des différentes étapes de faisabilité du projet de valorisation énergétique comprenant un incinérateur à déchets avec valorisation thermique.
- ♦ Février 2015 : Présentation de l'état d'avancement du projet, à la direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Abitibi-Témiscamingue et du Nord-du-Québec, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), ainsi qu'aux membres de l'équipe du service municipal, hydrique et milieu naturel du ministère (bureau régional situé à Rouyn-Noranda).

Tableau 45 : État d'avancement du PGMR – au 31 décembre 2013

| N° | Mesure (point du PGMR)  | Description  | Responsable | Échéancier prévu à l'époque | Avancement et/ou mesure actuelle  |
|----|---|--|-------------|-----------------------------|---|
| 1  | Sensibilisation et information (4.3.1)  | Inclure un volet de sensibilisation afin de faire valoir le principe des « 3RV-E » dans l'ordre.   | MRCT        | En continu                  | Plusieurs campagnes de sensibilisation et d'information se sont tenues depuis l'entrée en vigueur du PGMR. En moyenne, c'est environ 10 000 \$ qui est investi chaque année en sensibilisation. La dernière campagne majeure s'est effectuée lors de l'implantation de la collecte des matières organiques (fin 2011 - début 2012) où divers outils ont été conçus et remis à l'ensemble de la population (Bottin Écolo, Aide-mémoire aimanté, calendriers de collecte, mini-bacs de cuisine et sacs compostables, etc.). |
| 2  | Conserver les dépôts en tranchée (DET) - pour les matières sans potentiel de mise en valeur (4.3.2) | Lors de l'entrée en vigueur du PGMR, il était encore permis d'exploiter des DET. La MRC voulait donc les conserver en obtenant certaines dérogations (norme du 2 000 habitants desservis par DET et norme du 100 km d'un LES). Il était également prévu de modifier les DET en DET de 2 <sup>e</sup> génération. | MRCT        | 2007-2008                   | Afin de respecter le <i>Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles</i> (REIMR), la MRCT a fermé l'ensemble de ses DET en septembre 2011. Depuis cette date, la MRCT achemine ses déchets au lieu d'enfouissement technique (LET) de Rouyn-Noranda (Multitech Environnement).   |
| 3  | Composteur - pour les matières putrescibles (4.3.3)   | Projet (expérimental) d'acquisition de composteurs (biodigesteurs) manufacturés par une entreprise locale.   | MRCT        | Non défini                  | Ce projet ne s'est pas réalisé, étant donné que la MRC a plutôt misé sur la plateforme de compostage municipal.   |
| 4  | Compostage municipal - pour les matières putrescibles (4.3.4)                                       | Aménager une plateforme de compostage municipal pour les municipalités de plus de 1 000 habitants (Lorrainville, Notre-Dame-du-Nord, St-Bruno-de-Guigues et Ville-Marie) et une deuxième (de   | MRCT        | 2005-2008                   | Une plateforme de compostage municipal a été implantée à l'automne 2011 pour l'ensemble de la population du Témiscamingue.  |

| N° | Mesure (point du PGMR)   | Description  | Responsable | Échéancier prévu à l'époque | Avancement et/ou mesure actuelle  |
|----|--|--|-------------|-----------------------------|---|
|    |  | plus petite dimension) pour la ville de Témiscaming. Les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes ne seront pas desservis par la collecte à trois voies.   |             |                             |   |
| 5  | Compostage domestique - pour les matières putrescibles (4.3.5)                                 | Le compostage domestique sera privilégié pour toutes les municipalités non desservies par la plateforme de compostage municipal (municipalités de moins de 1 000 habitants), les secteurs de villégiature, les rangs et les campagnes. | MRCT        | 2005-2008                   | Plusieurs composteurs domestiques ont été vendus à la population entre 2001 et 2011. Toutefois, à compter de décembre 2011, toute la population du Témiscamingue avait accès à une collecte de porte-à-porte pour les matières organiques (putrescibles). |
| 6  | Collecte de porte-à-porte - pour les matières recyclables et les matières putrescibles (4.3.6) | Une collecte de porte-à-porte à deux et/ou trois voies sera instaurée sur le territoire du Témiscamingue. Pour les matières recyclables, la collecte porte-à-porte visera les municipalités de plus de 500 habitants.                  | MRCT        | 2004-2008                   | L'ensemble de la population de la MRCT est desservi par une collecte porte-à-porte des matières recyclables depuis octobre 2007 et depuis décembre 2011 pour les matières organiques.   |
| 7  | Collecte par apport volontaire - pour les matières recyclables (4.3.7)                         | Continuer et/ou implanter la collecte par apport volontaire pour les municipalités de moins de 500 habitants et pour les secteurs de villégiature.   | MRCT        | 2004                        | Il n'y a plus aucune collecte par apport volontaire pour les matières recyclables depuis octobre 2007. Tous ont accès à une collecte porte-à-porte.   |
| 8  | Dépôts permanents - pour les résidus domestiques dangereux (RDD) (4.3.8)                       | Implanter des bacs de récupération pour les RDD, à raison d'un bac pour chaque tranche de 2 000 habitants (3-4 pour le secteur centre, 1-2 pour le secteur sud, 1 pour le secteur nord et 1 pour le secteur est).                      | MRCT        | 2004-2005                   | Depuis 2009, 17 municipalités sur 21 possèdent des points de dépôts pour tous les RDD (peinture, huiles, piles, fluocompactes, RDD organiques, etc.).   |

| N° | Mesure (point du PGMR)  | Description  | Responsable | Échéancier prévu à l'époque | Avancement et/ou mesure actuelle  |
|----|---|--|-------------|-----------------------------|---|
| 9  | Ressourcerie et comptoirs familiaux - pour les autres matières résiduelles ayant un potentiel de mise en valeur (4.3.9) | Étudier la possibilité d'agrandir et/ou élargir les matières acceptées par les comptoirs familiaux existants, mettre sur pied des collectes annuelles pour les encombrants, etc. Un projet de ressourcerie est aussi à l'étude par un comité en environnement. | MRCT        | 2004-2006                   | La majorité des municipalités ont implanté des relais d'écocentre locaux (REL) sur leur territoire. Ces REL permettent aux citoyens d'y apporter leurs résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), le métal, bois et autre encombrant ne pouvant pas être collecté via les bacs de 360 ou 1100 litres. Aussi, plusieurs municipalités effectuent des collectes d'encombrants chaque année. Pour ce qui est des comptoirs familiaux, ceux-ci acceptent diverses matières en fonction de leur espace (vêtements, petits meubles, articles divers, etc.). Aucune ressourcerie n'a encore vu le jour officiellement. Ce projet sera travaillé dans la prochaine version du PGMR. |
| 10 | Traitement des boues - pour les boues de fosses septiques et les boues municipales (4.3.10)                             | Acheminer les boues vers la plateforme de compostage municipal en les alternant avec des résidus de bois (des scieries).   | MRCT        | 2007-2008                   | Les boues de l'ensemble du territoire sont actuellement collectées par une entreprise locale et acheminées vers un des sites conformes (New Liskeard, North Bay ou Val-d'Or).   |
| 11 | Dépôts permanents - pour les pneus hors d'usage (4.3.11)  | Récupérer tous les pneus sur le territoire dans les sites de DET.  | MRCT        | En continu                  | Toutes les municipalités qui ont un REL acceptent les pneus hors d'usage. Ceux-ci sont ensuite ramassés par un transporteur accrédité par Recyc-Québec pour être récupéré.  |

## 5.2) IDENTIFICATION DES PROBLÉMATIQUES ET DES ENJEUX

### 5.2.1) Secteur résidentiel

Lors de la mise en œuvre des différentes actions prévues au premier PGMR, la MRC de Témiscamingue a été confrontée à diverses problématiques et enjeux régionaux. En effet, la superficie du territoire et la distance entre chaque municipalité impliquent des frais de transport important pour effectuer les collectes de porte-à-porte.

La faible densité de la population (moyenne de moins d'un habitant par km<sup>2</sup>) joue également un rôle dans les coûts de gestion des matières résiduelles, faisant en sorte que les camions de collecte se déplacent souvent que pour ramasser quelques bacs dans une municipalité.

Finalement, l'éloignement des grands centres fait en sorte que certains frais de GMR (transport des matières vers les sites d'élimination et de récupération) sont très importants et plus élevés qu'ailleurs au Québec. En effet, il n'y a pas de lieu d'enfouissement technique (LET) sur le territoire de la MRC de Témiscamingue ni de centre de tri. Nous devons donc nous diriger vers Rouyn-Noranda et Gatineau pour traiter nos matières.

En contrepartie, cet éloignement du LET a tout de même eu un effet positif sur la GMR au Témiscamingue, c'est-à-dire que la MRC a été de l'avant plus rapidement pour l'instauration de la collecte des matières compostables (3<sup>e</sup> voie), et ce, afin de diminuer les volumes de déchets à envoyer à Rouyn-Noranda. En effet, en 2011, la région était confrontée à fermer le plus rapidement possible les dépôts en tranchée encore en opération à cette époque. Une fois fermés, les déchets devaient être acheminés à Rouyn-Noranda, ce qui impliquait des coûts de transport et d'élimination très élevés pour le Témiscamingue. Il est alors devenu intéressant, sur les plans financier et environnemental, de construire une plateforme locale de compostage.

La MRC a opté pour la technique de compostage sur plateforme municipale, en andains retournés mécaniquement, étant donné qu'il s'agissait d'une méthode simple et moins onéreuse que d'autres techniques existantes (ex. : biométhanisation). La plateforme est en opération depuis décembre 2011 et actuellement, les problématiques rencontrées se situent au niveau des contaminants retrouvés dans le bac vert, du taux d'humidité trop élevé, ce qui implique des problèmes de tamisage du compost. Nous travaillons donc à améliorer celui-ci en retournant de façon plus fréquente nos andains de compost et en ajoutant plus de résidus structurants, et ce, tout en conservant un bon ratio carbone / azote.

Donc, maintenant que le recyclage et le compostage sont bien implantés sur le territoire, la MRC veut s'attaquer à la dernière phase de sa gestion des matières résiduelles, c'est-à-dire au bac noir, le résidu ultime. Cet aspect est détaillé au point 5.3.

### 5.2.2) Secteur ICI

La plus grosse lacune au niveau des ICI est la formation des employés à bien trier leurs matières résiduelles, soit par manque de connaissance, de volonté, de temps ou pour des raisons financières (payer un ou des employés à faire le tri, se procurer les bacs dédiés à cet effet, etc.).

Pour ces raisons, la MRC constate de façon courante un tri de moindre qualité chez certains ICI, principalement ceux qui génèrent beaucoup de matières compostables (restaurateurs, épiceries, dépanneurs, etc.).

### **5.2.3) Secteur CRD**

De la même façon, certains résidus de CRD pourraient être davantage valorisés, mais plusieurs entrepreneurs considèrent plus coûteux de trier leurs matières que de payer le gros prix pour s'en départir à l'enfouissement (200 \$ la tonne).

### **5.2.4) Gestion des boues**

Au niveau des boues, le défi principal consiste à documenter davantage le dossier (avoir des données plus précises) et à rendre conformes les fosses septiques qui ne le sont pas.

### 5.3) PROJET D'INCINÉRATION

Actuellement, la majeure partie des frais de gestion des matières résiduelles est reliée aux déchets (résidus ultimes) avec une proportion de 30 % du budget global de GMR au Témiscamingue, et ce, juste pour le transport du CVT vers Rouyn-Noranda et la disposition au LET.

Pour cette raison, la MRC a étudié et envisagé divers scénarios de gestion de ses déchets :

- ♦ Construction d'un lieu d'enfouissement technique au Témiscamingue : implique des investissements et des frais d'exploitation annuels très élevés et ne demeure qu'une solution à court terme. La MRC considère que l'enfouissement est non viable économiquement.
- ♦ Enfouissement de nos déchets dans le site industriel de l'usine de Tembec, à Témiscaming : ce scénario a été refusé par le MDDELCC.
- ♦ Enfouissement de nos déchets en Ontario : cette option, bien que la moins coûteuse, nous a été refusée par le MDDELCC; le ministère invoquant une loi qui interdit le transport des déchets entre les provinces.
- ♦ Gazéification pour une valorisation : demande un investissement majeur de l'ordre de 30 M\$, que la MRCT ne peut supporter.
- ♦ Incinération et valorisation de l'énergie générée par le processus d'incinération : demeure une solution éprouvée au niveau mondial, mais également moins dispendieuse à l'investissement et aux opérations. Cette alternative offre également la possibilité de valoriser l'énergie et devenant ainsi un facteur favorable au développement économique de la collectivité.

En termes de comparatif, l'option de l'incinération s'avère plus économique que les autres scénarios possibles étudiés.

**Tableau 46 : Comparatifs entre les différents scénarios étudiés (et acceptés), ainsi que le scénario actuel de gestion des déchets**

| Scénario                               | Coûts d'implantation | Coûts de gestion                      | Commentaires   |
|--|----------------------|---------------------------------------|--|
| Construction d'un LET au Témiscamingue | Entre 5 et 12 M\$    | Entre 800 000 \$ et 1,7 M\$ par année | Étude réalisée en 2006 et 2009 (selon les anciennes normes - LES). Ne demeure que de l'enfouissement (aucune valorisation)                     |
| Gazéification                          | Environ 30 M\$       | Non déterminé                         | Investissement beaucoup trop important pour une population comme la nôtre  |
| Implantation d'un incinérateur         | Environ 4 M\$        | Environ 510 000 \$ par année          | Les coûts ne tiennent pas compte des revenus possibles et/ou montants économisés par la production d'énergie pour chauffer nos bâtiments, etc. |

| Scénario   | Coûts d'implantation | Coûts de gestion             | Commentaires  |
|--|----------------------|------------------------------|---|
| Scénario actuel : transport des déchets vers le LET de Rouyn-Noranda | Aucun                | Environ 900 000 \$ par année | Coûts de gestion important, considérant qu'il ne s'agit que d'enfouissement (aucune valorisation) |

Après tous ces constats et après une mission exploratoire réalisée en Europe (France et Suède) en mai 2014 pour visiter des usines d'incinération utilisant des technologies répondant à nos besoins, la MRC a arrêté son choix sur un projet d'incinération avec valorisation thermique. Elle désire opter pour une solution durable et prioriser une gestion des déchets qui évite l'élimination unique et le transport vers l'extérieur de la région, d'autant plus que ce projet devrait faire économiser près de 400 000 \$ par année en frais de gestion à la MRC. Seuls les résidus de combustion seraient alors envoyés vers le LET ou un autre site conforme.

Ce projet contribuera donc à réduire les coûts de traitement actuel, ainsi qu'à réduire l'empreinte environnementale (et les gaz à effet de serre) causée par le transport et l'enfouissement des déchets ultimes.

Le projet de la MRCT s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte l'intégration des aspects social, économique et environnemental des activités de développement (réduction des frais de transport et d'élimination, création d'emplois en région, valorisation de nos matières au lieu de les enfouir, etc.).

En fait, la MRC de Témiscamingue travaille depuis plusieurs années à essayer de trouver une solution innovatrice qui valoriserait nos matières en région, au lieu de diriger celles-ci vers des lieux d'enfouissement technique (LET) existants ou d'investir dans l'implantation d'un nouveau LET, comme la majorité des municipalités du Québec ont eu l'habitude de faire jusqu'à maintenant. En effet, cette façon de faire a été, depuis des années, la méthode de disposition reconnue au Québec; rares sont ceux qui voient du potentiel de valorisation dans un sac de déchets. Par contre, depuis quelque temps, diverses technologies font leur entrée afin de valoriser au lieu d'enfouir et c'est ce vers quoi, la MRC de Témiscamingue veut mettre ses énergies.

La réalisation de ce projet permettra de démontrer à la population qu'il existe d'autres avenues pour les déchets qui sont plus propres, plus respectueuses de l'environnement et plus durables en termes de développement et d'économie.

Le projet d'incinérateur consiste à brûler les matières afin de produire de l'énergie. L'incinération est une technique de transformation par l'action du feu qui permet de réduire en cendre, c'est-à-dire qu'on brûle complètement les matières à incinérer. Par contre, l'incinération ne fait pas disparaître les déchets, elle les transforme en :

- ♦ Mâchefers (tout ce qui ne brûle pas);
- ♦ Cendres et résidus d'épuration des fumées d'incinération d'ordures ménagères (leur toxicité dépend du traitement des fumées choisi);
- ♦ Fumées.

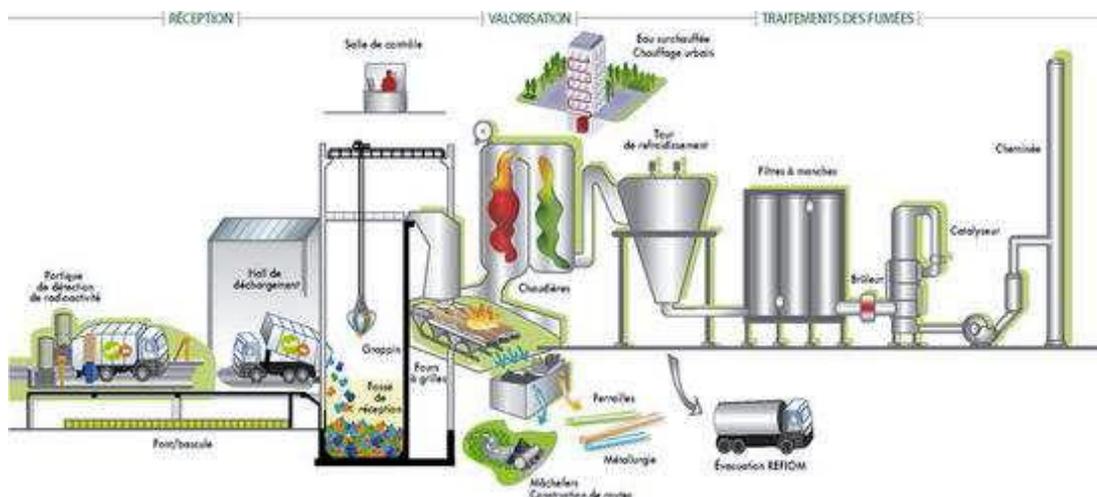
Il existe deux types d'incinération, soit le four à combustion et l'incinérateur. Le four brûle moins d'une tonne à l'heure, tandis qu'un incinérateur brûle plus d'une tonne à l'heure.

Dans le cas du Témiscamingue, les quantités à gérer sont évaluées à environ 0,8 tonne à l'heure, ce qui le place dans la catégorie des fours à combustion, bien que nous utilisions davantage le terme « incinérateur » pour le projet qui nous occupe, plutôt que de four à combustion. Toutefois, l'incinérateur sera conçu en fonction des volumes générés actuels et des besoins futurs d'élimination, mais ne freinera pas l'atteinte des objectifs régionaux que le PGMR s'est fixés. Par conséquent, la capacité de 0,8 t/h du four pourrait être révisée à la baisse en tenant compte de la diminution des quantités de matières à éliminer d'ici 2020.

L'usine d'incinération comprendra, entre autres, les éléments suivants :

- ♦ Une fosse de réception et de stockage des déchets;
- ♦ Un broyeur;
- ♦ Un grappin servant à l'alimentation du broyeur et de l'incinérateur;
- ♦ Un dispositif de chargement des déchets dans le four (poussoir pneumatique);
- ♦ Une surface de chauffe (grille), le plus souvent inclinée et équipée de dispositifs de brassage de la charge;
- ♦ Un ensemble de ventilateurs, assurant l'injection d'air primaire (sous la grille), d'air secondaire (chambre de postcombustion et d'un *flue gaz recirculation*);
- ♦ Un dispositif d'évacuation des mâchefers en extrémité de grille;
- ♦ Une chambre de postcombustion en parois réfractaires située au-dessus de la grille;
- ♦ Une deuxième chambre de rétention des gaz;
- ♦ Un système de bruleur d'appoint pour le maintien des températures;
- ♦ Une chaudière permettant de récupérer une partie de la chaleur dégagée par la combustion et de réduire la température des gaz avant la filtration de ceux-ci;
- ♦ Un système d'épuration des fumées et de traitement des gaz de combustion (filtre à manches);
- ♦ Une cheminée;
- ♦ Un système de mesure en continu des gaz;
- ♦ Un système de gestion informatisé et automatisé de l'ensemble des opérations.

Figure 10 : Exemple d'une usine d'incinération d'ordures ménagères



### **5.3.1) Localisation de l'incinérateur et valorisation de l'énergie**

L'incinérateur serait situé sur le site actuel du CVT. En effet, la MRC a mandaté une firme d'ingénieur afin de réaliser une « Évaluation de différents sites et valorisation énergétique », en fonction de sites qui avaient été ciblés pour ce projet et les conclusions ont été de prioriser celui de Fabre. Entre autres raisons, sa localisation et sa vocation actuelle (compostage et transbordement des matières résiduelles) faciliteraient l'acceptabilité sociale.

En termes de valorisation, la MRC de Témiscamingue pourra utiliser l'eau chaude pour chauffer les bâtiments du CVT ou pour chauffer la plateforme de compostage municipal pour améliorer le compostage en saison froide, ou simplement en réduire le taux d'humidité, ce qui en faciliterait le tamisage. La chaleur pourrait aussi être utilisée pour favoriser l'évaporation du bassin de lixiviat. Finalement, il y aurait des possibilités que des projets de serres maraîchères puissent se greffer au projet d'incinération afin d'utiliser cette énergie.

### **5.3.2) Description du procédé d'incinération**

Les déchets traités dans un incinérateur arrivent par camion et sont déversés dans une fosse. Suivant les installations, un tri préalable peut avoir été effectué, soit pour retirer une partie du métal et des RDD, soit pour avoir des ordures plus homogènes, ce qui facilite la combustion.

De la même façon, un broyeur est prévu afin de réduire le volume des déchets et ainsi maximiser le processus d'incinération et le maintien des températures. En effet, le broyage procure deux avantages, soit une granulométrie plus petite, mais également une combustion plus constante. Il améliore le contrôle de l'alimentation, donc la stabilité de la température de brûlage, réduisant ainsi les imbrûlés et les émissions. La plus petite granulométrie augmente la surface exposée aux flammes et réduit le temps de combustion, s'assurant que les morceaux de plus gros volumes seront complètement brûlés, lorsqu'ils arriveront au bout des grilles.

Il est nécessaire de stocker des déchets dans la fosse, car l'incinérateur doit fonctionner en permanence pour assurer un rendement optimal. Le processus est donc continu et est d'ailleurs peu souvent interrompu par des incidents (taux de disponibilité estimé de 90 %).

Un grappin transporte alors les déchets vers le broyeur ou directement dans le four (en fonction du type de déchets). Il s'agit le plus souvent d'une grille légèrement inclinée. De l'air passe par la grille pour assurer la combustion tandis que les barreaux de la grille bougent les uns par rapport aux autres pour mélanger les déchets et assurer leur lente translation vers le bas de la grille. La partie non brûlée arrivée au bas de la grille est refroidie avec de l'eau.

On appelle ce résidu « mâchefer ». Les parties métalliques en sont retirées généralement par magnétisme. Le métal peut être recyclé tandis que le mâchefer doit être stabilisé pour fixer les impuretés toxiques. Le mâchefer ne représente que 5 % du volume des déchets.

Les matières combustibles chauffent l'air à une température comprise entre 950° et 1200°C. La réglementation du REIMR impose, pour les fumées, un temps de séjour minimal d'une seconde, à une température de 1 000°C. Par la suite, il faut refroidir cet air à environ 200°C avant qu'il soit introduit dans le système de filtration des gaz. Un échangeur de chaleur est prévu à cette fin.

Les fumées, aussi appelées REFIONS (résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères), qui ont servi à chauffer l'eau vont devoir subir plusieurs traitements pour limiter leur nocivité. Elles vont notamment être traitées et passer dans plusieurs filtres. Une fois traitées selon les normes, les fumées sont relâchées dans l'atmosphère.

### **5.3.3) Gestion des intrants**

Toutes les matières non compostables, non recyclables et non valorisables seront brûlées dans l'incinérateur. Seuls les résidus ultimes (n'ayant aucun potentiel de mise en valeur) seront dirigés vers l'incinérateur.

Les matières recyclables, compostables, les métaux, les RDD, le bois naturel, les produits électroniques en fin de vie utile (PEFVU), les pneus, les bardeaux d'asphalte, etc. continueront de prendre la voie qui leur est attribuée. Donc, ces matières qui se retrouveraient par mégarde dans la fosse à déchets (via la collecte porte-à-porte des bacs noirs) seraient retirées dans la mesure du possible, et ce, à l'aide du grappin.

**Tableau 47 : Estimation des résidus à brûler**

| <b>Produit</b>  | <b>Tonnes</b>   |
|---|-----------------|
| Déchets résidentiels                                  | 2 103,89        |
| Déchets ICI   | 2 049,15        |
| Autres (résidus de CRD, encombrants, résidus des REL) | 1 991,78        |
| Bois de construction                                  | 206,10          |
| <b>Sous-total</b>                                     | <b>6 350,92</b> |

La MRC compte brûler ses déchets 24 heures sur 24, et ce, sept jours sur sept. Lorsque les déchets seront moins importants (ex. : l'hiver), nous pourrions alors y brûler le bois ne pouvant pas être composté (bois peinturé, collé, etc.) et les autres matériaux de construction n'ayant aucun potentiel de mise en valeur (laine isolante, vinyle, tapis, etc.). Il y aurait également des possibilités d'accepter le bois des MRC environnantes qui n'auraient pas trouvé preneur.

Un autre volume de matières qui pourrait être brûlé, si aucune autre option de valorisation et/ou recyclage n'est disponible, sont les quantités de biomasse générée lors des opérations forestières et qui sont actuellement laissées en forêt.

### **5.3.4) Gestion des extrants**

#### **5.3.4.1) Description des cendres et du mâchefer**

L'incinération permet de réduire les matières résiduelles. Lors de l'incinération, la quantité de cendres produite représente entre 5 à 15 % du volume incinéré. Deux types de résidus d'incinération des matières résiduelles sont produits par l'incinération, soit les cendres volantes et le mâchefer (ou cendres de grille).

L'élimination du mâchefer est régie par le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles* (REIMR). Pour la valorisation du mâchefer, leur gestion se fait suivant le *Guide de valorisation des matières résiduelles inorganiques non dangereuses* (GVMRIND) du MDDELCC.

Les cendres volantes sont récupérées par un dépoussiéreur ou par un filtre. À noter que les installations d'incinération de capacité inférieure à une tonne par heure ne sont généralement pas munies d'équipement d'épuration des fumées et ne génèrent donc pas de cendres volantes au sens de la définition du MDDELCC.

Le mâchefer est, quant à lui, récupéré du fond de l'incinérateur. Ce mâchefer est de qualité plus ou moins hétérogène et est un mélange de résidus pouvant comporter des résidus non incinérés (os, déchets organiques, cartons, plastiques, des matières trop humides, etc.), des métaux, des matières minérales incombustibles, etc. La qualité du mâchefer est dépendante de plusieurs critères comme l'efficacité du procédé d'incinération et la composition des matières à incinérer.

Après incinération, le mâchefer doit être déferrailé afin de récupérer les métaux ferreux et non ferreux et être analysé pour connaître les composés et leur niveau de toxicité.

#### **5.3.4.2) Valorisation des cendres et du mâchefer**

Le mâchefer peut être valorisé en récupérant les métaux dans une première étape de déferrailage. Le reste du mâchefer, après déferrailage, peut être utilisé comme remblais ou couche de fond pour les routes, dans la mesure où ses caractéristiques géotechniques sont suffisantes en termes de compaction et de résistance à l'eau, et qu'il respecte la classification des matières inorganiques non dangereuses. Pour ce faire cependant, un certificat d'autorisation est requis et doit être conforme au GVMRIND du MDDELCC.

Si le mâchefer est contaminé avec des composés organiques inférieurs à 1 %, la seule utilisation possible est alors l'enrobage de bitume.

À noter que, depuis le 19 janvier 2006, les cendres et autres résidus d'une installation d'incinération régie par le chapitre III du REIMR ne constituent pas des matières dangereuses.

Les cendres volantes peuvent être revalorisées dans la fabrication du béton ou de ciment. Cependant, la cimenterie la plus près est située à plus de 500 km, ce qui n'est pas favorable à leur valorisation.

#### **5.3.4.3) Élimination vers l'enfouissement**

Les cendres qui proviennent de l'incinération de matières résiduelles peuvent être acheminées vers un lieu d'enfouissement technique, dans une zone étanche et dédiée, où une stabilisation des matières toxiques sera possible.

#### **5.3.4.4) Gestion du lixiviat et des eaux usées**

Les lixiviats et les eaux usées recueillis par tout système de captage dont est pourvu un lieu de traitement des matières résiduelles ne peuvent être rejetés dans l'environnement que s'ils respectent certaines valeurs limites. Sinon, ils peuvent être acheminés vers une station d'épuration des eaux.

#### **5.3.4.5) Gestion des émissions atmosphériques**

Tous les gaz qui seront produits suite au processus d'incinération seront traités dans un système de filtres à manches (ex. : Filcon). En effet, lors de notre mission en Europe, ce système de filtration des gaz était un des systèmes les plus performants et un de ceux les plus utilisés par les compagnies que nous avons visitées.

#### **5.3.5) Gestion et entretien de l'incinérateur**

En marche normale, l'incinérateur devrait fonctionner avec un personnel relativement restreint, soit :

- ♦ Un ou plusieurs opérateurs en salle de contrôle, chargés de la conduite du four;
- ♦ Un opérateur chargé de l'alimentation du four, manipulant le grappin qui prélève les ordures dans la fosse et les dépose dans la trémie d'alimentation en partie supérieure. Ce travail est réalisé à partir d'un petit local isolé ou de la salle de contrôle;
- ♦ Des opérateurs d'entretien chargés entre autres de nettoyer les installations, de changer les « big-bags » de REFIOM, et d'intervenir en cas de dysfonctionnement (blocage de bande transporteuse ou accumulation de déchets par exemple).

L'incinérateur doit être entretenu régulièrement. Un arrêt d'une quinzaine de jours par an pourra permettre la réfection complète du four.

#### **5.3.6) En résumé**

La MRCT est responsable de la collecte de toutes les matières résiduelles sur son territoire. Celle-ci a déjà mis en place une collecte à trois voies : matières recyclables, matières compostables et déchets. Malgré tout, ce sont encore plus de 6 000 tonnes de déchets ultimes qui sont encore enfouis annuellement.

Considérant que la MRC a décidé d'orienter la gestion de ses déchets vers l'incinération et considérant l'ampleur d'un tel investissement et des impacts à long terme d'une décision dans ce domaine, la mission exploratoire en Europe nous a ainsi permis de voir des sites en exploitation et de rencontrer les gestionnaires de ces sites, afin d'obtenir des réponses à nos questions en lien avec ce mode de gestion des matières résiduelles. Ce voyage d'études s'avérait un incontournable pour la MRCT, nous permettant ainsi d'orienter nos choix de façon éclairée et de prendre les meilleures décisions, le moment venu.

Toutefois, encore bien des étapes doivent être réalisées avant de débiter la construction d'une telle technologie. Le PGMR n'a fait qu'effleurer le dossier qui devra être plus détaillé lorsque viendra le temps d'aller de l'avant avec le projet. Les prochaines étapes consistent à réaliser un devis de performance qui permettra à la MRC de cibler la technologie qui répondra le mieux à ses besoins, de lancer le processus d'appel d'offres (publication sur SEAO, ouverture et analyse des soumissions, etc.), faire les demandes pour l'obtention du certificat d'autorisation, créer un groupe (table) de travail, faire des séances d'information publiques sur ce projet et finalement, construire l'incinérateur. Ce n'est qu'avec le devis de performance et à l'ouverture des soumissions que nous pourrons alors obtenir toutes les données techniques en lien avec le projet.

De plus, il se peut qu'au final, le projet ne se réalise pas, s'il ne rencontre pas les objectifs de la MRC ou s'il s'avère trop dispendieux en fonction du budget qu'elle s'est fixé. Dans ce cas, la MRC continuera à envoyer ses déchets vers un LET conforme. Mais, peu importe la décision qui sera prise, la MRC conservera, néanmoins, un contrat d'enfouissement avec un LET, afin de disposer de certaines matières ne pouvant pas être brûlées et pour certains résidus d'incinération.

**Voici le calendrier de gestion du projet préliminaire :**

- ♦ Préparation du devis de performance pour la technologie (mars à juin 2016)
- ♦ Lancement de l'appel d'offres « clé en main » : technologie et bâtiment, incluant les plans préliminaires (juillet à septembre 2016)
- ♦ Ouverture des soumissions et analyse (octobre 2016)
- ♦ Acceptation (octroi du contrat « clé en main ») par le conseil des maires (novembre 2016)
- ♦ Demande pour l'obtention du certificat d'autorisation (C.A.) auprès du MDDELCC (janvier à mars 2017)
- ♦ Séances d'information publiques sur le projet d'incinération (février et mars 2017)
- ♦ Construction (avril à août 2017) et mise en opération et rodage (septembre à novembre 2017)

|             | Janv.           | Fév.                  | Mars              | Avril | Mai | Juin | Juillet  | Août | Sept.                       | Oct.                             | Nov.                        | Déc. |
|-------------|-----------------|-----------------------|-------------------|-------|-----|------|--|------|-----------------------------|----------------------------------|-----------------------------|------|
| <b>2016</b> |                 |                       | Devis performance |       |     |      | Appel d'offres « clé en main » (technologie et bâtiment), incluant les plans |      |                             | Ouverture soumissions et analyse | Adoption conseil des maires |      |
| <b>2017</b> | Demande de C.A. |                       | Construction      |       |     |      |  |      | Mise en opération et rodage |                                  |                             |      |
|             |                 | Séances d'information |                   |       |     |      |  |      |                             |                                  |                             |      |

#### 5.4) ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

La *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, qui est entrée en vigueur le 16 mars 2011 (parution dans la Gazette officielle du Québec), est accompagnée d'un Plan d'action quinquennal (2011-2015) qui fixe les objectifs intermédiaires suivants :

- ♦ Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement;
- ♦ Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels;
- ♦ Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle;
- ♦ Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte;
- ♦ Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment.

À ces objectifs, le plan d'action prévoit également le bannissement de la matière organique de l'élimination en 2020 (papier et carton en 2013 et bois en 2014). Finalement, il faut tenir compte de la réduction à la source, du réemploi, du recyclage et des autres formes de valorisation des matières résiduelles, ainsi que les produits qui sont désignés sous la responsabilité élargie des producteurs.

Au niveau de la MRCT, nous nous situons comme suit :

**Tableau 48 : Niveau atteint à la MRCT en lien avec les objectifs de la Politique**

| Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles                            | Niveau atteint à la MRCT  |
|---|---|
| Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement            | 1 : 375 kg par habitant (objectif atteint)                            |
| Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels                    | 2 : 66 % de l'ensemble des matières recyclables (résidentielle)       |
| Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle  | 3 : 62 % des matières compostables (objectif atteint)                 |
| Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte                           | 4 : 90 % des résidus de béton, briques et asphalte (objectif atteint) |
| Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment | 5 : 74 % de l'ensemble des résidus de CRD (objectif atteint)          |

Les différents niveaux atteints à la MRCT ont été calculés ainsi :

- 1 : Quantité totale de matières résiduelles éliminées en 2013 : 6 144,82 tonnes (tableau 43), divisées par la population totale de la MRCT : 16 387 habitants (tableau 3).
- 2 : Quantité totale de matières résiduelles générées selon la section 2.2 de l'Outil d'inventaire de Recyc-Québec : 2 131 tonnes, multipliées par 70 % (étant l'objectif de la Politique), ce qui donne un total de 1 492 tonnes à atteindre. Actuellement, la MRC recycle 1 402 tonnes de matières recyclables (secteur résidentiel), ce qui donne un taux de récupération de 66 % du total généré (voir annexe 10).

- 3 : Quantité totale de matières organiques putrescibles générées selon la section 2.3 de l’Outil d’inventaire de Recyc-Québec : 1 912 tonnes, multipliées par 60 % (étant l’objectif de la Politique), ce qui donne un total de 1 147 tonnes à atteindre. Actuellement, la MRC recycle 1 178 tonnes de matières compostables (secteur résidentiel), ce qui donne un taux de recyclage de 62 % du total généré (voir annexe 10).
- 4 : Quantité totale de résidus de béton, de briques et d’asphalte générés selon la section 4 de l’Outil d’inventaire de Recyc-Québec : 1 084 tonnes, multipliées par 80 % (étant l’objectif de la Politique), ce qui donne un total de 867 tonnes à atteindre. Actuellement, la MRC récupère (toujours selon l’Outil) 974 tonnes de ces résidus, ce qui donne un taux de récupération de 90 % du total généré (voir annexe 10).
- 5 : Quantité totale de résidus de CRD totaux générés selon la section 4 de l’Outil d’inventaire de Recyc-Québec : 2 409 tonnes, multipliées par 70 % (étant l’objectif de la Politique), ce qui donne un total de 1 686 tonnes à atteindre. Actuellement, la MRC récupère (toujours selon l’Outil) 1 776 tonnes de ces résidus, ce qui donne un taux de récupération de 74 % du total généré (voir annexe 10).

À titre comparatif, lors de la première version du PGMR, la MRC n’atteignait que 4 % de valorisation, et ce, avec les tonnages connus (secteurs résidentiel, ICI et CRD) ou environ 17 % pour le secteur résidentiel seulement (l’objectif global de valorisation étant de 65 %).

En effet, peu de données étaient alors connues et compilées. Avec les données actuelles, la MRC a augmenté de près de 650 % la quantité de matières récupérées, versus le premier PGMR.

**Tableau 49 : Comparatif entre le premier PGMR et les données actuelles**

| Matière               | Quantité récupérée |                 | Différence      |               |
|-----------------------|--------------------|-----------------|-----------------|---------------|
|                       | 2000 (t/an)        | 2013 (t/an)     | Tonne           | Pourcentage   |
| Matières recyclables  | 451,10             | 1 916,31        | 1 465,21        | 324,81        |
| Matières compostables | N.D.               | 1 382,36        | 1 382,36        | N/A           |
| Bois                  | N.D.               | 496,67          | 496,67          | N/A           |
| Métal                 | N.D.               | 229,22          | 229,22          | N/A           |
| RDD                   | N.D.               | 26,96           | 26,96           | N/A           |
| PEFVU                 | N.D.               | 29,05           | 29,05           | N/A           |
| Pneus                 | 156,99             | 189,06          | 32,06           | 20,43         |
| Textile               | N.D.               | 53,94           | 53,94           | N/A           |
| VHU                   | N.D.               | 764,99          | 764,99          | N/A           |
| Contenants consignés  | 83,46              | 83,7            | 0,24            | 0,29          |
| <b>Total</b>          | <b>691,55</b>      | <b>5 172,26</b> | <b>4 480,66</b> | <b>647,92</b> |

La MRC de Témiscamingue a élaboré huit orientations qui permettent de cibler des objectifs concrets qui répondent, entre autres, à la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*. Les orientations de la MRC sont les suivantes :

- 1) Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- 2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- 3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- 5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition
- 6) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- 7) Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- 8) Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

**Tableau 50 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois**

| Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles                                    | Orientations du PGMR  | Objectifs de la MRC  | Échéancier |
|---|---|--|------------|
| Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement                    | 1) Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement                                | Diminuer de 10 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne en provenance du résidentiel, ICI et CRD | 2017       |
| Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels                            | 2) Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI  | Recycler 80 % du plastique, du verre et du métal et détourner le papier et le carton de l'élimination                | 2017       |
| Bannir le papier et le carton de l'élimination  |   |  |            |
| Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020 | 3) Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI | Recycler 60 % des matières organiques résidentielles   | 2017       |
|   |   | Recycler 80 % des matières organiques résidentielles   | 2018       |
|   |   | Recycler 100 % des matières organiques résidentielles et ICI   | 2020       |

| Objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles                            | Orientations du PGMR   | Objectifs de la MRC   | Échéancier |
|---|--|---|------------|
|   | 4) Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques   | Recycler 100 % des boues de fosses septiques et des boues des stations d'épuration (dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation)      | 2020       |
| Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment | 5) Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)   | Récupérer pour fins de recyclage ou de valorisation 70 % des résidus de CRD reçus à l'Écocentre   | 2017       |
| Bannir le bois de l'élimination   |  | Détourner le bois de l'élimination  | 2017       |
| Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte                           |  | Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte   | 2017       |
| Respecter la hiérarchie des 3RV-E   | 6) Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi   | Évaluer la possibilité d'implanter une ressourcerie régionale afin d'augmenter de 10 % le volume de matières prenant la filière du réemploi                   | 2017       |
|   | 7) Encourager les générateurs à poser des gestes concrets  | Améliorer la gestion des MR dans les ICI afin d'augmenter de 10 % le volume de matières étant réutilisées, recyclées et/ou valorisées                         | 2020       |
| Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)                         | 8) Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants | Mettre en place une campagne d'ISÉ en publicisant les points de dépôt en ce sens afin d'augmenter de 10 % le volume de matières étant récupérées dans ceux-ci | 2016       |

# CHAPITRE 6

## Plan d'action 2016-2020

### 6.1) MESURES PROPOSÉES

Afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux, les orientations du PGMR, ainsi que les objectifs de la MRC, des mesures (ou actions) ont été élaborées. Au total, ce sont 25 mesures qui ont été définies pour la MRC. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-dessous, mais se retrouvent également au tableau 52 sous forme de fiches descriptives.

**Tableau 51 : Résumé des mesures proposées**

|                |   |
|----------------|---|
| <b>Mesures</b> | <b>Orientation 1 : Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement</b>  |
|                | 1.1 Faire connaître davantage la collecte et le tri des matières résiduelles (ce qui va dans chaque bac)  |
|                | 1.2 Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets   |
|                | 1.3 Implanter le projet d'incinérateur  |
|                | 1.4 Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants      |
|                | 1.5 Appliquer la Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics pour s'assurer que les organisateurs soient écoresponsables (meilleur tri) |
|                | 1.6 Améliorer la gestion des collectes par apport volontaire (bacs en commun dans les secteurs de villégiature)   |
|                | 1.7 Essayer de trouver des débouchés pour le plastique d'ensilage   |
|                | <b>Orientation 2 : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI</b>  |
|                | 2.1 Améliorer le tri des matières recyclables   |
|                | 2.2 Continuer les formations et ateliers sur la collecte sélective des matières recyclables   |
|                | <b>Orientation 3 : Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI</b>   |
|                | 3.1 Améliorer le tri des matières compostables  |
|                | 3.2 Améliorer le processus de compostage (plateforme)   |

|                |  |
|----------------|--|
| <b>Mesures</b> | 3.3 Distribuer du compost (municipalités + citoyens)   |
|                | 3.4 Continuer les formations et ateliers sur la collecte des matières compostables   |
|                | <b>Orientation 4 : Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques</b>   |
|                | 4.1 S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.)  |
|                | 4.2 Évaluer les options de gestion des boues de fosses septiques (encadrer les propriétaires, résidences non conformes)  |
|                | 4.3 Évaluer la possibilité de traiter les boues sur notre plateforme de compostage municipal   |
|                | <b>Orientation 5 : Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition</b>   |
|                | 5.1 Former un ou des écoconseillers pour les ICI et les entrepreneurs afin de les aider à mieux trier et gérer leurs résidus de CRD  |
|                | 5.2 Former les surveillants des REL (améliorer le tri des MR reçues)   |
|                | 5.3 Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction  |
|                | 5.4 Essayer de trouver des débouchés pour les bardeaux d'asphalte  |
|                | 5.5 Sensibiliser les entrepreneurs et citoyens à disposer les résidus de béton, brique et asphalte au bon endroit  |
|                | <b>Orientation 6 : Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi</b>   |
|                | 6.1 Évaluer la possibilité d'implanter une ressourcerie régionale sur le territoire (secteur centre)   |
|                | 6.2 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les 3RV-E  |
|                | <b>Orientation 7 : Encourager les générateurs à poser des gestes concrets</b>  |
|                | 7.1 Promouvoir le programme ICI ON RECYCLE! aux différentes ICI de la région et les encourager à adhérer au programme  |
|                | <b>Orientation 8 : Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants</b> |
|                | 8.1 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les produits sous REP  |

Il est à noter que certains objectifs de la Politique et certaines orientations du PGMR se retrouvent dans plus d'une mesure proposée par la MRC. Nous avons toutefois mis en gras, ceux qui prédominaient pour chaque mesure.

**Tableau 52 : Fiches descriptives des mesures proposées**

|  |   |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
|--|---|--|---|-----------------------------------|--------------------------------------|------------------------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|
| <p><b>Mesure 1.1</b><br/> <b>Faire connaître davantage la collecte et le tri des matières résiduelles (ce qui va dans chaque bac)</b></p>  |   |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <p><b>Objectif de la Politique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Bannir le papier et le carton de l'élimination</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020</li> <li><input type="checkbox"/> Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment</li> <li><input type="checkbox"/> Bannir le bois de l'élimination</li> <li><input type="checkbox"/> Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte</li> <li><input type="checkbox"/> Respecter la hiérarchie des 3RV-E</li> <li><input type="checkbox"/> Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)</li> </ul>  |   |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <p><b>Orientation du PGMR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input checked="" type="checkbox"/> <b>Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement</b></li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI</li> <li><input checked="" type="checkbox"/> Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI</li> <li><input type="checkbox"/> Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques</li> <li><input type="checkbox"/> Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</li> <li><input type="checkbox"/> Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi</li> <li><input type="checkbox"/> Encourager les générateurs à poser des gestes concrets</li> <li><input type="checkbox"/> Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants</li> </ul> |   |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <p><b>Type(s) d'action</b></p> <table border="0"> <tr> <td><input type="checkbox"/> Réduction à la source</td> <td><input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Réemploi</td> <td><input type="checkbox"/> Encadrement</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Recyclage</td> <td><input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> Valorisation</td> <td><input type="checkbox"/> Suivi</td> </tr> </table>  |   | <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) | <input type="checkbox"/> Réemploi | <input type="checkbox"/> Encadrement | <input type="checkbox"/> Recyclage | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance | <input type="checkbox"/> Valorisation | <input type="checkbox"/> Suivi |
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source   | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <input type="checkbox"/> Réemploi  | <input type="checkbox"/> Encadrement  |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <input type="checkbox"/> Recyclage   | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation  | <input type="checkbox"/> Suivi  |  |   |                                   |                                      |                                    |  |                                       |                                |

|  |   |
|--|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Lors de l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie (collecte des matières compostables) en 2011, la MRC avait lancé une vaste campagne d'ISÉ afin de bien informer la population sur la bonne gestion de leurs matières résiduelles. Entre autres, elle avait produit un Bottin Écolo et un Aide-mémoire indiquant ce qui allait dans chacun des trois bacs. Toutefois, après quelques années d'opération, la MRC se rend compte qu'il y a encore place à l'amélioration étant donné que nous retrouvons beaucoup de matières non conformes dans les différents bacs.</p>  |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur la génération de matières résiduelles et l'amélioration du tri de celles-ci, à savoir ce qui va dans chacun des bacs. La MRC compte également mettre son site Internet à jour afin que celui-ci soit plus facile d'accès, plus convivial et plus visuel. Cette campagne misera davantage sur les médias sociaux (Facebook, YouTube, site Web) afin de rejoindre la génération d'aujourd'hui, ainsi que les journaux et télévisions communautaires pour rejoindre la clientèle n'ayant pas accès à Internet. En effet, les diverses campagnes d'ISÉ réalisées dans le passé utilisaient principalement les médias traditionnels (radio, journaux). La MRC veut donc opter pour du matériel moins statique, donc plus attrayant et vivant, soit des capsules vidéos.</p> |   |
| <p><b>Responsable</b></p>  | <p>MRCT</p>   |
| <p><b>Collaborateurs</b></p>   | <p>Municipalités, médias communautaires, médias sociaux</p>   |
| <p><b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b></p>   | <p>Diminuer de 10 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne en provenance du résidentiel, ICI et CRD</p>   |
| <p><b>Budget</b></p>   | <p>15 000 \$ (campagne d'ISÉ) la première année et 10 000 \$ par la suite</p>   |
| <p><b>Mise en opération / échéancier</b></p>   | <p>Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2017</p>  |

## Mesure 1.2

### Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi                         | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input type="checkbox"/> Recyclage                        | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation                     | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |  |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)                                    |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues   |
|  | <input type="checkbox"/> Autres matières   |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)                           |
|  | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)           |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |  |
| Étant donné le volume sans cesse croissant de production de déchets, la MRC veut sensibiliser la population sur le coût de gestion des déchets afin de réduire leur volume, et par le fait même, les frais s'y rattachant. |  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |
| Publiciser davantage les coûts reliés à la disposition des déchets lors de la campagne d'ISÉ.  |  |
| <b>Responsable</b>   | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, médias communautaires, médias sociaux   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Diminuer de 10 % la quantité de matières résiduelles éliminées par personne en provenance du résidentiel, ICI et CRD |
| <b>Budget</b>  | Idem à la mesure 1.1   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2017                            |

### Mesure 1.3 Implanter le projet d'incinérateur

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source   | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi                | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage               | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Déchets</p>   | <p><input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Au Témiscamingue, la gestion des déchets représente une facture de près d'un million de dollars (en transport, élimination et redevances à l'enfouissement), soit environ 30 % du budget global de la gestion des matières résiduelles. La MRC étudie donc depuis plusieurs années, d'autres alternatives de gestion des déchets, autre que l'enfouissement. Elle s'est donc tournée vers la technologie d'incinération avec valorisation énergétique.</p> |  |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Implanter un incinérateur (moins d'une tonne à l'heure) sur le territoire du Témiscamingue permettant de brûler la totalité des matières n'ayant aucun potentiel de mise en valeur (non recyclable ni compostable) et valoriser l'énergie qui sera produite. La MRC tiendra par contre des séances d'information publiques directement en lien avec le projet d'incinération avant d'implanter celui-ci.</p>   |  |
| <b>Responsable</b>  | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>   | Fournisseur de la technologie  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Installation et mise en opération de l'incinérateur  |
| <b>Budget</b>   | 4 000 000 \$ pour l'implantation et 510 000 \$ par année pour les frais de gestion par la suite  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | Construction au printemps 2017 et mise en opération à l'automne 2017   |

#### Mesure 1.4

**Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants**

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement**
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement**
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)  |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables  | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)  |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)  |
|   | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| <p>La MRC a adopté, en août 2012, un règlement concernant la collecte et le transport des matières recyclables, des matières résiduelles et des matières compostables (n° 153-08-2012). Ce règlement prévoit des pénalités (amendes) dans le cas d'infractions audit règlement. Toutefois, celui-ci n'a jamais été appliqué. La MRC considère qu'après plus de trois ans d'implantation de la collecte à trois voies, la population devrait être en mesure de bien trier ses matières. Elle veut donc maintenant s'attaquer aux réfractaires par des pénalités financières.</p> |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| <p>Embaucher un inspecteur régional à la MRC pour appliquer le règlement 153-08-2012. Le rôle de cet inspecteur serait également d'informer la population sur les bonnes pratiques de tri, en remettant des billets de courtoisie aux citoyens qui feraient certaines erreurs par méconnaissance.</p>   |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Cour municipale   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Inciter les récalcitrants à mieux trier leurs matières résiduelles et ainsi à participer à l'effort collectif de la MRC à diminuer ses frais de gestion |
| <b>Budget</b>   | 57 000 \$ (42 000 \$ en ressource humaine et 15 000 \$ en frais de déplacement)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite  |

### Mesure 1.5

Appliquer la *Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics* pour s'assurer que les organisateurs soient écoresponsables (meilleur tri)

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement**
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement**
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |   |  |
|---|--|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi                         | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                          |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>La MRC a élaboré une <i>Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics</i> visant la prise en charge de la gestion des MR par les organisateurs d'événements qui se tiennent sur le territoire du Témiscamingue. Cette Politique a pour objectifs de définir les principes de base et les actions à réaliser afin de réduire les impacts environnementaux, en visant l'organisation d'événements zéro déchets, ainsi qu'à sensibiliser les participants, employés, bénévoles, fournisseurs et commanditaires à la bonne gestion des matières résiduelles au Témiscamingue. La Politique est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p> |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>La MRC veut s'assurer que cette Politique sera respectée par les organisateurs d'événements et les divers rassemblements municipaux (réunions, fêtes de village, etc.), en fournissant une ressource qui pourra les accompagner dans les différentes étapes de gestion des MR. Cette ressource serait la même qui serait embauchée pour l'application du règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles (mesure 1.4).</p>  |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT et municipalités   |
| <b>Collaborateurs</b>   | Organisateurs d'événements  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Réduction des matières résiduelles envoyées à l'enfouissement en faisant un meilleur tri de celles-ci   |
| <b>Budget</b>   | Idem à la mesure 1.4  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite  |

### Mesure 1.6

#### Améliorer la gestion des collectes par apport volontaire (bacs en commun dans les secteurs de villégiature)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement**
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement**
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   | <input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)<br><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)<br><input type="checkbox"/> Boues<br><input type="checkbox"/> Autres matières |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables<br><input type="checkbox"/> Matières compostables<br><input type="checkbox"/> Déchets  |  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)<br><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  |  |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |  |
| <p>Certains secteurs de villégiature n'ont pas de collecte porte-à-porte pour leurs matières résiduelles (chalets, camps de chasse, etc.). Des bacs en commun sont donc disposés à un endroit fixé par la municipalité afin que les résidents puissent y déposer leurs matières en passant. Toutefois, étant donné qu'il s'agit souvent de non-résidents du Témiscamingue, ceux-ci sont moins familiers avec notre gestion à nous (méconnaissance de la collecte des matières compostables, couleur des bacs différents de leur région, etc.). Ces bacs finissent donc, le plus souvent qu'autrement, à l'enfouissement étant donné le mauvais tri fait par le citoyen. La MRC encourage toutefois les citoyens du Témiscamingue à rapporter leurs matières résiduelles à la maison.</p> |  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |
| <p>Préparer de la documentation dédiée aux utilisateurs de ces bacs afin de les informer sur les bonnes pratiques de tri des différentes matières générées. Le concours « La chasse aux déchets sauvages », organisé par le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) pourra également être publicisé afin d'encourager les chasseurs à rapporter leurs matières résiduelles.</p>   |  |
| <b>Responsable</b>   | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, CREAT   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Amélioration du tri des différents bacs de matières résiduelles  |
| <b>Budget</b>  | 22 000 \$ (20 000 \$ pour la mise en place de points de collectes supplémentaires, la surveillance et l'entretien de ces sites et 2 000 \$ pour la production et l'impression de la documentation)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | 2017 et en continu par la suite pour la surveillance et la collecte des points de dépôts   |

### Mesure 1.7

#### Essayer de trouver des débouchés pour le plastique d'ensilage

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables<br><input type="checkbox"/> Matières compostables<br><input type="checkbox"/> Déchets   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)<br><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)<br><input type="checkbox"/> Boues<br><input checked="" type="checkbox"/> Autres matières (plastique d'ensilage) |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)<br><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)  |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| Actuellement, tous les plastiques d'ensilage prennent le chemin de l'enfouissement, par manque de débouchés pour ce type de matière.  |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| La MRC aimerait trouver une entreprise qui pourrait être intéressée à récupérer ce type de plastique, ce qui réduirait le volume de déchets et les coûts associés à sa disposition. |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | UPA, MAPAQ, producteurs agricoles, Centre technologique des résidus industriels (CTRI), AgriRécup   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Récupération du plastique d'ensilage généré sur le territoire du Témiscamingue  |
| <b>Budget</b>   | 5 000 \$ (en ressources humaines et en frais de recherche)  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2018  |

## Mesure 2.1

### Améliorer le tri des matières recyclables

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)                            |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                             |
| <input type="checkbox"/> Déchets   | <input type="checkbox"/> Boues   |
|  | <input type="checkbox"/> Autres matières   |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)                   |
|  | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)              |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |  |
| Lors de la mise en ballots des matières recyclables collectées porte-à-porte, nous retrouvons encore beaucoup de matières non conformes. La MRC veut donc améliorer la qualité des matières récupérées sur son territoire et en augmenter les volumes afin d'atteindre les objectifs gouvernementaux.  |  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |
| Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur l'amélioration du tri des matières recyclables, c'est-à-dire informer la population sur ce qui se recycle ou non. La mise à jour du site Internet de la MRC sera également mise à contribution afin de donner le plus d'informations possible en lien avec la gestion des matières recyclables. |  |
| <b>Responsable</b>   | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, médias communautaires, médias sociaux   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Recycler 100 % du papier et du carton potentiellement valorisable et 80 % du plastique, du verre et du métal |
| <b>Budget</b>  | Idem à la mesure 1.1   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2017                    |

## Mesure 2.2

### Continuer les formations et ateliers sur la collecte sélective des matières recyclables

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières recyclables  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)               |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables  | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)      |
|   | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| La MRC offre gratuitement des formations et des ateliers sur la collecte sélective des matières recyclables (via les écoles, l'éducation populaire, les municipalités, les ICI, etc.) depuis plus de dix ans.                       |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| Continuer à donner ces formations et ateliers qui contribuent à améliorer la gestion des matières recyclables et les étendre à d'autres clientèles cibles (chasseurs et pêcheurs, membres des ZECS, communautés autochtones, etc.). |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Municipalités, éducation populaire, écoles, ICI, CREAT, Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO)                |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyens, toutes générations confondues.          |
| <b>Budget</b>   | 5 000 \$ (en ressources humaines et en frais de déplacement)                                    |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | En continu  |

### Mesure 3.1

#### Améliorer le tri des matières compostables

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)  |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)  |
|   | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| Lors du retournement des matières compostables sur notre plateforme de compostage, nous remarquons beaucoup de matières non conformes. La MRC veut donc améliorer la qualité des matières compostables collectées sur son territoire et en augmenter les volumes.   |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axée sur l'amélioration du tri des matières compostables, c'est-à-dire informer la population sur ce qui se composte ou non. La mise à jour du site Internet de la MRC sera également mise à contribution afin de donner le plus d'informations possible en lien avec la gestion des matières compostables. |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Municipalités, médias communautaires, médias sociaux  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Recycler 60 % des matières organiques résidentielles en 2017, 80 % en 2018 et 100 % des matières organiques résidentielles et ICI en 2020 |
| <b>Budget</b>   | Idem à la mesure 1.1  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2020   |

### Mesure 3.2

#### Améliorer le processus de compostage (plateforme)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input checked="" type="checkbox"/> Suivi                                |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)  |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)  |
|   | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| Depuis la mise en opération de notre plateforme de compostage, nous avons rencontré certaines problématiques au niveau du tamisage des andains, du contrôle du taux d'humidité, etc., ce qui a eu comme effet de retarder la production de compost prêt à utiliser. |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| Faire un suivi plus rigoureux sur la plateforme de compostage (prise des températures, conserver un taux d'humidité optimal, retournements plus fréquents des andains, maturation du compost, etc.) afin d'optimiser le processus de compostage et de maturation.   |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Municipalités ou MRC du Québec opérant une plateforme de compostage municipal   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Tamisage du compost plus rapide une fois toutes les étapes réalisées précédemment   |
| <b>Budget</b>   | 15 000 \$ (10 000 \$ en opération des équipements de compostage (tamisage, retournement des andains, etc.) et 5 000 \$ en frais de formation) |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2017 pour la formation et en continu par la suite pour le suivi des étapes de compostage  |

### Mesure 3.3

#### Distribuer du compost (municipalités + citoyens)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                     |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières compostables  | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                |
| <input type="checkbox"/> Déchets   | <input type="checkbox"/> Boues  |
|  | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)      |
|  | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |   |
| <p>Depuis la mise en opération de notre plateforme de compostage, la MRC a produit une certaine quantité de compost qu'elle a redonné aux municipalités qui en faisaient la demande. Toutefois, les quantités ne cessent de s'accumuler, étant donné certains problèmes de tamisage vécu.</p>  |   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |
| <p>La MRC veut écouler tout le compost prêt à utiliser afin de faire de l'espace sur sa plateforme de compostage. Dans l'éventualité où il y aurait peu de demandes de la part des municipalités et des citoyens, la MRC pourrait se tourner vers la foresterie ou le recouvrement de sites contaminés (sites miniers, anciens DET, etc.).</p> |   |
| <b>Responsable</b>   | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, citoyens, compagnies forestières ou minières                                     |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Distribution de l'ensemble du compost mature produit sur notre plateforme de compostage         |
| <b>Budget</b>  | 10 000 \$ (en frais de machinerie pour le chargement et en livraison du compost)                |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite                                  |

### Mesure 3.4

#### Continuer les formations et ateliers sur la collecte des matières compostables

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)               |
| <input checked="" type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues  |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)      |
|   | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |   |
| <p>Depuis l'implantation de la 3<sup>e</sup> voie, la MRC offre gratuitement des formations et ateliers sur la collecte des matières compostables (via les écoles, l'éducation populaire, les municipalités, les ICI, etc.). Elle offre également des formations sur le compostage domestique depuis plus de dix ans.</p> |   |
| <b>Mise en œuvre</b>  |   |
| <p>Continuer à donner ces formations et ateliers qui contribuent à améliorer la gestion des matières compostables et les étendre à d'autres clientèles cibles (chasseurs et pêcheurs, membres des ZEC, communautés autochtones, etc.). Faire également valoir, par ces formations, la pratique de l'herbicyclage.</p>     |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Municipalités, éducation populaire, écoles, ICI, CREAT, Groupe ÉCOcitoyen (GÉCO)                |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Sensibiliser le plus grand nombre possible de citoyens, toutes générations confondues           |
| <b>Budget</b>   | Idem à la mesure 2.2  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | En continu  |

#### Mesure 4.1

#### S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                          |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                     |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>  | <p><input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>   |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Peu de données sont actuellement disponibles au niveau des boues générées et traitées sur le territoire du Témiscamingue. Il est donc difficile de les gérer efficacement.</p>   |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>La MRC veut donc préparer un questionnaire en lien avec la gestion des boues afin que les municipalités puissent tenir à jour les différentes données pertinentes pour une gestion efficace de celles-ci. La MRC pourrait également inciter les municipalités à adopter des règlements encadrant la gestion des fosses septiques et de viser leurs conformités, particulièrement en milieu riverain.</p> |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT et municipalités   |
| <b>Collaborateurs</b>   | MRCT et municipalités   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Avoir des données précises sur la gestion des boues générées sur le territoire du Témiscamingue   |
| <b>Budget</b>   | 5 000 \$ (pour la production, l'impression et l'envoi des questionnaires)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2018  |

#### Mesure 4.2

#### Évaluer les options de gestion des boues de fosses septiques (encadrer les propriétaires, résidences non conformes)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                          |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                     |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|  |  |
|--|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |  |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables<br><input type="checkbox"/> Matières compostables<br><input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)<br><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)<br><input checked="" type="checkbox"/> Boues<br><input type="checkbox"/> Autres matières |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)<br><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |  |
| <p>La MRC possède peu de données en lien avec la gestion des boues de fosses septiques, étant donné que celle-ci relève entièrement des citoyens qui prennent entente directement avec l'entreprise privée pour la vidange de leurs fosses.</p>  |  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |
| <p>Les questionnaires conçus pour les municipalités (mesure 4.1) pourraient également inclure une section qu'elles pourraient remettre à leurs citoyens possédant des fosses septiques afin de les sensibiliser à bien gérer leurs fosses, leur donner des informations sur les impacts d'une fosse non conforme, etc., et ainsi s'assurer que tous les propriétaires valorisent convenablement leurs boues. La MRC pourrait également étudier la possibilité d'instaurer des programmes de vidange systématique des boues de fosses septiques (par l'entreprise privée ou la MRC). Dans le cas d'une gestion par l'entreprise privée, la MRC pourrait alors exiger, auprès des entreprises de collecte des boues, à colliger les informations afin d'instaurer des mesures adéquates en terme de traçabilité et de pénalité, s'il y a lieu.</p> |  |
| <b>Responsable</b>   | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, entreprises de collecte des boues de fosses septiques   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Recycler 100 % des boues de fosses septiques et des boues des stations d'épuration (dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation)   |
| <b>Budget</b>  | Idem à la mesure 4.1   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | 2020   |

### Mesure 4.3

#### Évaluer la possibilité de traiter les boues sur notre plateforme de compostage municipal

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|  |   |
|--|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)   |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)  |
| <input type="checkbox"/> Déchets   | <input checked="" type="checkbox"/> Boues   |
|  | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |   |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)   |
|  | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |   |
| Actuellement, la plateforme de compostage municipal de la MRC de Témiscamingue n'est pas conçue pour recevoir les boues. Toutefois, des modifications pourraient être réalisées afin de pouvoir les traiter en région. |   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |
| La MRC va vérifier avec le MDDELCC la possibilité de valoriser les boues sur notre plateforme. Il y aura donc peut-être lieu de modifier notre certificat d'autorisation (CA) en ce sens.                              |   |
| <b>Responsable</b>   | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>  | MDDELCC   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Recycler 100 % des boues de fosses septiques et des boues des stations d'épuration sur la plateforme de compostage municipal de la MRCT (dans la mesure où celles-ci respectent les critères de valorisation) |
| <b>Budget</b>  | 25 000 \$ (pour la modification de notre CA et de notre plateforme)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | 2020  |

### Mesure 5.1

#### Former un ou des écoconseillers pour les ICI et les entrepreneurs afin de les aider à mieux trier et gérer leurs résidus de CRD et autres matières résiduelles

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment**
- Bannir le bois de l'élimination**
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)**
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi              | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation          | <input checked="" type="checkbox"/> Suivi   |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Certains entrepreneurs et/ou ICI envoient leurs résidus de CRD, et autres matières valorisables, à l'enfouissement. La MRC veut donc les sensibiliser à l'importance de les acheminer vers les points de dépôt prévus en ce sens. Elle veut, par la même occasion, aider les générateurs à améliorer la gestion de l'ensemble des matières résiduelles qu'ils génèrent.</p>   |  |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Rencontrer l'ensemble des ICI et des entrepreneurs pour leur donner les outils nécessaires à une bonne gestion à la source de leurs matières. Pour se faire, en plus des rencontres, la MRC produira une brochure sur la disposition des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD). Elle pourra, entre autres, prendre l'exemple du <i>Guide des bonnes pratiques de gestion des résidus de CRD</i> qui a été rédigé par le Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais.</p> |  |
| <p><b>Responsable</b></p>  | <p>MRCT</p>  |
| <p><b>Collaborateurs</b></p>   | <p>Municipalités</p>   |
| <p><b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b></p>   | <p>Récupérer pour fins de recyclage ou de valorisation 70 % des résidus de CRD reçus à l'Écocentre et recycler 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'élimination</p>   |
| <p><b>Budget</b></p>   | <p>38 000 \$ (30 000 \$ en salaire, 5 000 \$ en frais de déplacement et 3 000 \$ pour la production et l'impression des brochures)</p>   |
| <p><b>Mise en opération / échéancier</b></p>   | <p>Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2017</p>   |

## Mesure 5.2

### Former les surveillants des REL (améliorer le tri des MR reçues)

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>  | <p><input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>   |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>La majorité des municipalités possèdent des relais d'écocentre locaux (REL) donnant accès aux citoyens à des points de dépôts, principalement pour les résidus de CRD, encombrants et autres matières ne pouvant pas être collectées de porte-à-porte. Toutefois, les surveillants de ces REL ne sont pas toujours bien renseignés sur la disposition des diverses matières.</p>                                       |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Rencontrer les surveillants des REL et les former adéquatement afin de s'assurer que chaque catégorie de matière prenne le chemin qui lui est attribué. L'écoconseiller embauché (mesure 5.1) pourrait accomplir cette tâche. Nous voulons également encourager les municipalités possédant des REL à récupérer davantage les matières ayant un potentiel de mise en valeur (entrepôts de meubles et autres articles réutilisables).</p> |   |
| <p><b>Responsable</b></p>   | <p>MRCT</p>   |
| <p><b>Collaborateurs</b></p>  | <p>Municipalités</p>  |
| <p><b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b></p>  | <p>Récupérer pour fins de recyclage ou de valorisation 70 % des résidus de CRD et détourner le bois de l'élimination</p>  |
| <p><b>Budget</b></p>  | <p>Idem à la mesure 5.1</p>   |
| <p><b>Mise en opération / échéancier</b></p>  | <p>Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite / atteinte objectif : 2017</p>  |

### Mesure 5.3

#### Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |  |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)                          |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables  | <input checked="" type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                |
| <input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Boues   |
|   | <input type="checkbox"/> Autres matières   |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |  |
| <input type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)                            |
|   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |  |
| Actuellement, tout le bois naturel recueilli à notre CVT est broyé et valorisé sur notre plateforme de compostage. Par contre, le bois de construction (peint, vernis, teint, collé, etc.) ne peut être incorporé à notre plateforme.                                       |  |
| <b>Mise en œuvre</b>  |  |
| La MRC veut donc trouver une façon de valoriser ce bois afin de pouvoir s'en départir, d'autant plus que le bois est assujéti à un bannissement de l'enfouissement. Si le projet d'incinération va de l'avant, le bois de construction sera alors valorisé dans ce dernier. |  |
| <b>Responsable</b>  | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>   | Industries forestières   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Recycler 100 % du bois devant faire l'objet d'un bannissement de l'élimination                             |
| <b>Budget</b>   | 5 000 \$ (en ressources humaines et en frais de recherche)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2017   |

#### Mesure 5.4

#### Essayer de trouver des débouchés pour les bardeaux d'asphalte

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input checked="" type="checkbox"/> Acquisition de connaissance          |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |  |
|---|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>  |  |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables<br><input type="checkbox"/> Matières compostables<br><input type="checkbox"/> Déchets   | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)<br><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)<br><input type="checkbox"/> Boues<br><input checked="" type="checkbox"/> Autres matières (bardeaux d'asphalte) |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>  |  |
| <input type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)<br><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)  |
| <b>Description et mise en contexte</b>  |  |
| <p>Actuellement, les bardeaux d'asphalte sont acheminés vers l'entreprise Pajula d'Amos. Toutefois, celle-ci n'a aucun débouché pour s'en départir.</p>   |  |
| <b>Mise en œuvre</b>  |  |
| <p>La MRC veut donc regarder pour essayer de trouver une entreprise qui pourrait les prendre pour les valoriser. Entre autres, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports sera contacté à cet effet afin de voir les débouchés possibles.</p> |  |
| <b>Responsable</b>  | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>   | Industries, récupérateurs, entrepreneurs et ministère des Transports   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Recycler le bardeau d'asphalte généré sur le territoire du Témiscamingue   |
| <b>Budget</b>   | 5 000 \$ (en ressources humaines et en frais de recherche)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2019   |

### Mesure 5.5

#### Sensibiliser les entrepreneurs et citoyens à disposer les résidus de béton, brique et asphalte au bon endroit

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |  |
|--|--|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |  |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables<br><input type="checkbox"/> Matières compostables<br><input type="checkbox"/> Déchets  | <input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)<br><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)<br><input type="checkbox"/> Boues<br><input checked="" type="checkbox"/> Autres matières (résidus de béton, de brique et d'asphalte) |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel  | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)<br><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)   |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |  |
| <p>Actuellement, la MRC accepte ces résidus, mais certains entrepreneurs et/ou citoyens en disposent à l'enfouissement. La MRC veut donc les sensibiliser à l'importance de les acheminer vers les points de dépôt prévus en ce sens.</p>              |  |
| <b>Mise en œuvre</b>   |  |
| <p>Produire une brochure sur la disposition des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD), incluant les résidus de béton, brique et asphalte, et distribuer celle-ci auprès de la population et des entrepreneurs sur le territoire.</p> |  |
| <b>Responsable</b>   | MRCT   |
| <b>Collaborateurs</b>  | Municipalités, entrepreneurs, récupérateurs  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Recycler 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte  |
| <b>Budget</b>  | 5 000 \$ (pour la production, l'impression et l'envoi des brochures)   |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | 2019   |

### Mesure 6.1

#### Évaluer la possibilité d'implanter une ressourcerie régionale sur le territoire (secteur centre)

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi   | <input type="checkbox"/> Encadrement                                     |
| <input type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                     |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi   |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>  | <p><input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres matières (matières (objets) ayant un potentiel de réutilisation)</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>   |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Actuellement, il n'y a que certains comptoirs familiaux et friperies qui reçoivent et revendent diverses matières réutilisables. Par contre, la majorité de ceux-ci n'ont pas l'espace requis pour recevoir de gros volumes de matières (meubles, électroménagers, matériaux de construction, etc.) ou ne sont pas situés géographiquement de manière à ce que la population utilise leurs services.</p> |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Mettre en place une ressourcerie régionale qui permettra de recevoir la totalité des matières ayant un potentiel de revente, évitant ainsi l'enfouissement de celles-ci. Nous voulons également promouvoir les réseaux de seconde main (récupérateurs divers, friperies, comptoirs familiaux, vente de garage, réparateurs d'objets divers, etc.) sur le site de la MRC et les médias sociaux.</p>                         |   |
| <b>Responsable</b>  | OBNL sur le territoire du Témiscamingue   |
| <b>Collaborateurs</b>   | MRCT, municipalités et médias sociaux   |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Implantation de la ressourcerie   |
| <b>Budget</b>   | 4 000 \$ (en ressources humaines et en frais de déplacement)  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | 2017  |

## Mesure 6.2

### Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les 3RV-E

#### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

#### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

#### Type(s) d'action

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |  |
|--|--|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input type="checkbox"/> Autres matières</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>   | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>La gestion de l'ensemble des matières résiduelles passent d'abord et avant tout par une bonne campagne d'information, de sensibilisation et d'éducation auprès de la population, des ICI et des générateurs de résidus de CRD, afin de les inciter à respecter la hiérarchie des 3RV-E (réduction à la source, réemploi, recyclage, valorisation et en dernier recours, l'élimination).</p> |  |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>La MRC veut donc mettre en œuvre une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur le principe des 3RV-E. Cette campagne viserait également à sensibiliser les municipalités à tenir leurs rencontres de façon écoresponsable (politique d'achat responsable, etc.).</p>  |  |
| <p><b>Responsable</b></p>  | <p>MRCT</p>  |
| <p><b>Collaborateurs</b></p>   | <p>Municipalités, médias communautaires, médias sociaux</p>  |
| <p><b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b></p>   | <p>Améliorer la gestion des matières résiduelles (favoriser la réduction, le réemploi, le recyclage et la valorisation et diminuer l'élimination)</p>  |
| <p><b>Budget</b></p>   | <p>Idem à la mesure 1.1</p>  |
| <p><b>Mise en opération / échéancier</b></p>   | <p>Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite</p>  |

### Mesure 7.1

#### Promouvoir le programme ICI ON RECYCLE! aux différentes ICI de la région et les encourager à adhérer au programme

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants

##### Type(s) d'action

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage             | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input checked="" type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|  |   |
|--|---|
| <b>Matière(s) visée(s)</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> Matières recyclables  | <input checked="" type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)    |
| <input type="checkbox"/> Matières compostables   | <input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)                |
| <input type="checkbox"/> Déchets   | <input type="checkbox"/> Boues  |
|  | <input type="checkbox"/> Autres matières  |
| <b>Générateur(s) visé(s)</b>   |   |
| <input type="checkbox"/> Secteur résidentiel   | <input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)      |
|  | <input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD) |
| <b>Description et mise en contexte</b>   |   |
| Actuellement, peu d'ICI se sont inscrits au programme ICI ON RECYCLE! en région et certains ne gèrent pas convenablement leurs MR.   |   |
| <b>Mise en œuvre</b>   |   |
| Nous voulons donc augmenter le nombre d'ICI inscrits, y compris l'ensemble des bureaux municipaux de la région, et ainsi les encourager à poser des gestes concrets pour une bonne gestion de leurs MR. Pour se faire, des brochures leur seront envoyées par la poste et l'écoconseiller (mesure 5.1) pourra également les soutenir dans leurs démarches. |   |
| <b>Responsable</b>   | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>  | ICI, municipalités, CREAT, chambres de commerces  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>  | Améliorer la gestion des MR dans les ICI  |
| <b>Budget</b>  | 5 000 \$ (pour la production, l'impression et l'envoi des brochures)                            |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>  | 2020  |

### Mesure 8.1

#### Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les produits sous REP

##### Objectif de la Politique

- Ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées annuellement
- Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels
- Bannir le papier et le carton de l'élimination
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle et bannir celles-ci de l'élimination pour 2020
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du secteur du bâtiment
- Bannir le bois de l'élimination
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de briques et d'asphalte
- Respecter la hiérarchie des 3RV-E
- Récupérer les produits sous la responsabilité élargie des producteurs (REP)

##### Orientation du PGMR

- Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement
- Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI
- Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI
- Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques
- Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)
- Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi
- Encourager les générateurs à poser des gestes concrets
- Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants, ainsi que des autres résidus domestiques dangereux (RDD)

##### Type(s) d'action

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Réduction à la source | <input checked="" type="checkbox"/> Information, sensibilisation et éducation (ISÉ) |
| <input type="checkbox"/> Réemploi              | <input type="checkbox"/> Encadrement  |
| <input checked="" type="checkbox"/> Recyclage  | <input type="checkbox"/> Acquisition de connaissance                                |
| <input type="checkbox"/> Valorisation          | <input type="checkbox"/> Suivi  |

|   |   |
|---|---|
| <p><b>Matière(s) visée(s)</b></p> <p><input type="checkbox"/> Matières recyclables</p> <p><input type="checkbox"/> Matières compostables</p> <p><input type="checkbox"/> Déchets</p>  | <p><input type="checkbox"/> Ensemble des matières (recyclage, compostage et déchets)</p> <p><input type="checkbox"/> Résidus de construction, rénovation et démolition (CRD)</p> <p><input type="checkbox"/> Boues</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Autres matières (produits sous la responsabilité élargie des producteurs (produits électroniques, piles, batteries, lampes au mercure, peinture, huile, RDD, etc.))</p> |
| <p><b>Générateur(s) visé(s)</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur résidentiel</p>  | <p><input checked="" type="checkbox"/> Secteur industriel, commercial et institutionnel (ICI)</p> <p><input type="checkbox"/> Secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition (CRD)</p>  |
| <p><b>Description et mise en contexte</b></p> <p>Plusieurs produits sous REP prennent encore le chemin de l'enfouissement, par manque d'information sur les produits pouvant être récupérés ou les points de dépôt présents sur le territoire.</p>                        |   |
| <p><b>Mise en œuvre</b></p> <p>Mettre en place une campagne d'ISÉ en publicisant les points de dépôt en ce sens pour inciter la population à les utiliser et démontrer les effets négatifs d'une mauvaise disposition (tant au niveau environnemental que financier).</p> |   |
| <b>Responsable</b>  | MRCT  |
| <b>Collaborateurs</b>   | Municipalités, médias communautaires, médias sociaux  |
| <b>Résultats escomptés (objectif de la MRC)</b>   | Diminution des produits sous REP retrouvés dans les déchets   |
| <b>Budget</b>   | Idem à la mesure 1.1  |
| <b>Mise en opération / échéancier</b>   | Mise en opération à compter de 2016 et en continu par la suite  |

## 6.2) BUDGET ET CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La gestion des matières résiduelles au Témiscamingue implique des dépenses importantes pour la MRC, soit environ 40 % du budget global de fonctionnement.

**Tableau 53 : Dépenses en lien avec la GMR à la MRCT, par poste budgétaire (en 2013)**

| Poste budgétaire   | Coûts               |
|--|---------------------|
| Main d'œuvre (rémunération et avantages sociaux)                                 | 657 810 \$          |
| Frais de bureau, déplacements, assurances, électricité, entretien, balance, etc. | 71 480 \$           |
| Écocentre (RDD, PEFVU, bardeaux, etc.)   | 147 790 \$          |
| Gestion des matières recyclables (transport, traitement et entretien presse)     | 149 420 \$          |
| Gestion des déchets (transport, élimination, redevances)                         | 940 320 \$          |
| Machineries (carburant, entretien, assurances, immatriculation, garage, etc.)    | 373 160 \$          |
| Frais de financement   | 214 250 \$          |
| Fonds d'immobilisation (camions, machineries, plaintes et dommages)              | 69 450 \$           |
| Autres (promotion, développement de projets, etc.)                               | 110 640 \$          |
| <b>Total</b>   | <b>2 734 320 \$</b> |

Actuellement, ces dépenses sont payées en fonction de cinq différentes sources de revenus. L'essentiel des coûts est assumé par la MRC de Témiscamingue (quotes-parts), bien que certaines sources de financement et/ou programmes viennent bonifier ces montants. À la fin de l'année, les surplus ou déficits sont appliqués sur le budget de l'année suivante.

**Tableau 54 : Revenus actuels et potentiels en GMR pour la MRCT**

| Source de revenus  | Revenus actuels (2013) | Revenus potentiels  |
|--|------------------------|---|
| Quotes-parts municipales   | 1 654 360 \$           | Les quotes-parts des municipalités devraient diminuer au cours des prochaines années, et ce, en considérant que notre quantité de compost devrait augmenter et nos déchets diminuer. De plus, avec l'implantation du futur incinérateur, les coûts de transport et d'élimination des matières résiduelles devraient également diminuer. |
| Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables | 640 350 \$             | Ce revenu devrait se maintenir au cours des prochaines années.  |

| Source de revenus   | Revenus actuels (2013) | Revenus potentiels   |
|---|------------------------|--|
| Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles | 131 740 \$             | Idem à la compensation   |
| Réserves autochtones (collectes)  | 134 430 \$             | Tout comme les quotes-parts des municipalités, les montants facturés aux réserves autochtones devraient diminuer en fonction de la diminution des frais de gestion des matières résiduelles.   |
| Autres revenus (disposition des résidus des ICI, vente de diverses matières, etc.)                          | 256 170 \$             | Ce revenu devrait diminuer par rapport à 2013, étant donné que la MRC ne facture plus les entrepreneurs et les transporteurs de matières résidentielles, lorsque celles-ci sont triées, comparativement à 2013 où l'ensemble de ces générateurs était facturé. |
| <b>Total</b>  | <b>2 817 050 \$</b>    |  |

Il est à noter que la distribution des quotes-parts municipales est calculée en fonction du nombre d'habitants par municipalité, ainsi que de leur performance respective en termes de production de déchets. Donc, plus une municipalité génère des déchets et plus, elle se verra attribuer une plus grosse part de la quote-part rattachée à la gestion des matières résiduelles.

À titre comparatif, le coût des quotes-parts municipales représente en moyenne 101 \$ par habitant ou 249 \$ la porte en 2013 et devrait passer à 77 \$ par habitant ou 188 \$ la porte avec l'implantation de l'incinérateur (opérationnel à compter de 2017).

En ce qui concerne les prévisions budgétaires (dépenses à venir) pour mettre en œuvre les différentes mesures du Plan d'action de la MRC (tableau suivant), des montants ont été déterminés selon l'année de mise en œuvre pour chacune des mesures. Ces montants ont été indexés à 2 % par année, dans le cas où celles-ci s'échelonnent sur plus d'une année, et ont été arrondis à la dizaine près.

**Tableau 55 : Prévisions budgétaires des différentes mesures de la MRC et calendrier de mise en œuvre**  
*(Il est à noter que les montants ont été indexés à 2 % chaque année)*

| Mesures   | 2016       | 2017         | 2018       | 2019       | 2020       |
|---|------------|--------------|------------|------------|------------|
| <b>Orientation 1 : Diminuer la quantité de matières résiduelles vouées à l'enfouissement</b>  |            |              |            |            |            |
| 1.1 Faire connaître davantage la collecte et le tri des matières résiduelles (ce qui va dans chaque bac)  | 15 000 \$  | 10 000 \$    | 10 200 \$  | 10 400 \$  | 10 610 \$  |
| 1.2 Sensibiliser la population sur le coût de disposition des déchets   | Idem à 1.1 |              |            |            |            |
| 1.3 Implanter le projet d'incinérateur  |            | 4 510 000 \$ | 520 200 \$ | 530 600 \$ | 541 220 \$ |
| 1.4 Appliquer le règlement sur la collecte, le transport et la disposition des matières résiduelles, c'est-à-dire de passer aux amendes pour les contrevenants      | 57 000 \$  | 58 140 \$    | 59 300 \$  | 60 490 \$  | 61 700 \$  |
| 1.5 Appliquer la Politique de gestion des matières résiduelles lors d'événements publics pour s'assurer que les organisateurs soient écoresponsables (meilleur tri) | Idem à 1.4 |              |            |            |            |
| 1.6 Améliorer la gestion des collectes par apport volontaire (bacs en commun dans les secteurs de villégiature)   |            | 22 000 \$    | 20 000 \$  | 20 400 \$  | 20 810 \$  |
| 1.7 Essayer de trouver des débouchés pour le plastique d'ensilage   |            |              | 5 000 \$   |            |            |
| <b>Orientation 2 : Améliorer la quantité et la qualité des matières recyclables récupérées par les citoyens et les ICI</b>  |            |              |            |            |            |
| 2.1 Améliorer le tri des matières recyclables   | Idem à 1.1 |              |            |            |            |
| 2.2 Continuer les formations et ateliers sur la collecte sélective des matières recyclables   | 5 000 \$   | 5 100 \$     | 5 200 \$   | 5 310 \$   | 5 410 \$   |
| <b>Orientation 3 : Améliorer la quantité et la qualité des matières compostables récupérées par les citoyens et les ICI</b>   |            |              |            |            |            |
| 3.1 Améliorer le tri des matières compostables  | Idem à 1.1 |              |            |            |            |
| 3.2 Améliorer le processus de compostage (plateforme)   |            | 15 000 \$    | 10 000 \$  | 10 200 \$  | 10 400 \$  |
| 3.3 Distribuer du compost (municipalités + citoyens)  | 10 000 \$  | 10 200 \$    | 10 400 \$  | 10 610 \$  | 10 820 \$  |
| 3.4 Continuer les formations et ateliers sur la collecte des matières compostables  | Idem à 2.2 |              |            |            |            |

| Mesures  | 2016              | 2017                | 2018              | 2019              | 2020              |
|--|-------------------|---------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Orientation 4 : Instaurer un programme de récupération des boues municipales et des installations septiques</b>   |                   |                     |                   |                   |                   |
| 4.1 S'assurer que les municipalités tiennent des données à jour sur les boues municipales et de fosses septiques (nombre, etc.)  |                   |                     | 5 000 \$          |                   |                   |
| 4.2 Évaluer les options de gestion des boues de fosses septiques (encadrer les propriétaires, résidences non conformes)  | Idem à 4.1        |                     |                   |                   |                   |
| 4.3 Évaluer la possibilité de traiter les boues sur notre plateforme de compostage municipal   |                   |                     |                   |                   | 25 000 \$         |
| <b>Orientation 5 : Mettre en place une gestion responsable des résidus de construction, rénovation et démolition</b>   |                   |                     |                   |                   |                   |
| 5.1 Former un ou des écoconseillers pour les ICI et les entrepreneurs afin de les aider à mieux trier et gérer leurs résidus de CRD  | 38 000 \$         | 38 760 \$           | 39 540 \$         | 40 330 \$         | 41 130 \$         |
| 5.2 Former les surveillants des REL (améliorer le tri des MR reçues)   | Idem à 5.1        |                     |                   |                   |                   |
| 5.3 Essayer de trouver des débouchés pour le bois de construction  |                   | 5 000 \$            |                   |                   |                   |
| 5.4 Essayer de trouver des débouchés pour les bardeaux d'asphalte  |                   |                     |                   | 5 000 \$          |                   |
| 5.5 Sensibiliser les entrepreneurs et citoyens à disposer les résidus de béton, brique et asphalte au bon endroit  |                   |                     |                   | 5 000 \$          |                   |
| <b>Orientation 6 : Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi</b>   |                   |                     |                   |                   |                   |
| 6.1 Évaluer la possibilité d'implanter une ressourcerie régionale sur le territoire (secteur centre)   |                   | 4 000 \$            |                   |                   |                   |
| 6.2 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les 3RV-E  | Idem à 1.1        |                     |                   |                   |                   |
| <b>Orientation 7 : Encourager les générateurs à poser des gestes concrets</b>  |                   |                     |                   |                   |                   |
| 7.1 Promouvoir le programme ICI ON RECYCLE! aux différentes ICI de la région et les encourager à adhérer au programme  |                   |                     |                   |                   | 5 000 \$          |
| <b>Orientation 8 : Augmenter et encourager la récupération des produits électroniques, des piles et batteries, des lampes au mercure, des peintures et leurs contenants, des huiles, des filtres et leurs contenants</b> |                   |                     |                   |                   |                   |
| 8.1 Mettre en place une nouvelle campagne d'ISÉ axé sur les produits sous REP  | Idem à 1.1        |                     |                   |                   |                   |
| <b>Total</b>   | <b>125 000 \$</b> | <b>4 678 200 \$</b> | <b>684 840 \$</b> | <b>698 340 \$</b> | <b>732 100 \$</b> |

### 6.3) SURVEILLANCE ET SUIVI DU PGMR

Depuis l'année 2006, il existe à la MRC un comité consultatif, le Comité d'action en gestion de l'environnement (CAGE) qui est formé d'élus, de directeurs généraux municipaux et d'employés de la MRC. Ce comité a pour mandat le suivi des divers dossiers en lien avec la gestion des matières résiduelles et il peut également faire des recommandations au conseil des maires ou au comité administratif (CA) de la MRC pour faire avancer différents dossiers (investissements, amélioration en GMR, etc.).

Il est donc prévu de maintenir ce comité afin qu'il s'assure du suivi des différentes actions et mesures élaborées dans le présent PGMR.

Aussi, tel que prévu dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances à l'élimination de matières résiduelles*, les MRC doivent produire un rapport de suivi de la mise en œuvre des mesures prévues dans le PGMR, et ce, avant le 30 juin de chaque année. Ce bilan annuel servira donc à constater et s'assurer de l'avancement du plan afin d'apporter les correctifs et ajustements si nécessaire. Il sera donc publié chaque année sur le site de la MRC de Témiscamingue.

Finalement, la MRC produit annuellement un bilan GMR pour son Centre de valorisation (quantité de résidus destinés à l'enfouissement et quantité récupérée) afin de suivre l'évolution des différentes matières produites sur son territoire. Ceci permet, entre autres, de prendre les mesures nécessaires pour améliorer la génération d'une catégorie de matière.